



Direction départementale de l'agriculture
et de la forêt du Morbihan
Service "Ingénierie et Aménagement du
Territoire"



Direction départementale de
l'Équipement du Morbihan

Etude agricole 2000-2007 sur le périmètre du S.M.V.M du Golfe du Morbihan *Diagnostic / Propositions d'actions*

Maître de stage: M. Laly – Tuteur: M. Philippe

Stage de groupe DA 4, Avril-Juillet 2008



ES-SAFI Younès - GENESTE Aurore - MALLARD Anne-Laure - MAURIZI Stéphanie - MOISON Anaïs - YANG Shi

Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de cette étude :

- les services de la DDAF, pour leur disponibilité et l'aide qu'ils nous ont apportée, et en particulier :

- ✓ Mme Coppola
- ✓ Mme Keriche
- ✓ M. Picart
- ✓ Mme Neveu
- ✓ Mme Pontonnier
- ✓ M. Debussy

- la Chambre d'agriculture et ses services, pour les informations qu'ils nous ont fournies, et notamment :

- ✓ Mme Burel
- ✓ Mme Kerval
- ✓ M. Ariaux
- ✓ M. Jegou

- le CAUE du Morbihan, pour leur extrême amabilité et les documents qu'ils ont pu nous procurer, et particulièrement :

- ✓ M. Ducourtieux
- ✓ Mlle Bouillaud
- ✓ M. Vallier

- la DDSV du Morbihan, pour leur sympathie et les données qu'ils nous ont fournies, et plus spécialement :

- ✓ Mme Quemener
- ✓ M. Royan
- ✓ M. Pabic
- ✓ M. Robic

- les représentants de communes, pour leurs renseignements et leurs pertinentes remarques, et en particulier :

- ✓ M. Labbé, Maire de St Nolff et président du SIAGM
- ✓ Mme Rio, adjointe chargée d'agriculture à St Gildas de Rhuys
- ✓ M. Lapartient maire de Sarzeau

- les différents organismes publics, services de l'Etat, associations, syndicats pour les précieuses informations qu'ils nous ont apportées et surtout :

- ✓ M. Fages, DDE 56
- ✓ M. Ledet, DIREN de Bretagne
- ✓ M. Blondel, DIREN de Bretagne
- ✓ Mlle Mezac, technicienne au SIAGM
- ✓ M. Hervouet, chargé de mission au conservatoire du littoral, antenne Bretagne Sud
- ✓ Mme Jardin, coordinatrice au GAB 56
- ✓ Mme Rolland, animatrice au GAB 56
- ✓ M. Serge Steyer, président de l'AMAP du Loch à Auray
- ✓ M. Guillard, vice président de la FDSEA du Morbihan
- ✓ L'association Terroirs 44

- les exploitants agricoles, pour leur accueil et les informations qu'ils ont pu nous fournir lors des entretiens que nous avons menés sur le terrain :

- ✓ M. Mahéo, exploitant sur Baden
- ✓ M. Jamois, exploitant sur Theix
- ✓ M. Jarlegand, exploitant sur Arradon, également conseiller municipal
- ✓ Mme Allais, exploitante sur Sarzeau
- ✓ M. Goupil, exploitant sur Sarzeau, également conseiller municipal
- ✓ M. Gutiriez, exploitant sur Séné
- ✓ M. Le Clouerec, exploitant sur Crach
- ✓ M. Le Diffon, exploitant sur Crach
- ✓ M. Guillerme, exploitant sur Theix
- ✓ M. Le Borgne, exploitant sur Séné
- ✓ M. Jego, exploitant sur Sarzeau
- ✓ M. Lebrun, exploitant sur Theix
- ✓ M. Lemoing, exploitant sur Plougoumelen
- ✓ M. Kervadec et ses parents, exploitant sur Crach
- ✓ M. Le Runigo, exploitant sur Vannes
- ✓ M. Corignet, exploitant sur Plougoumelen
- ✓ M. Hoarau, exploitant sur Surzur

- les personnes présentes lors de nos restitutions et de nos groupes de travail, pour les remarques pertinentes qu'ils ont pu formuler :

- ✓ Mme Bellazreg, chargée programme LEADER au GIP du Pays de Vannes
- ✓ Mme Rolland Céline, animatrice au GAB 56
- ✓ Mme Fardel, association Bretagne Vivante,
- ✓ M. Jamois, président de l'association ovine morbihannaise et exploitant agricole
- ✓ M. Lemellionnec, vice président de l'association ovine morbihannaise et exploitant agricole
- ✓ M. Cario Lionel, représentant de la commune de Theix et exploitant agricole
- ✓ M. Levesque, adjoint à la mairie de St Armel et élu à la communauté de commune de la Presqu'île de Rhuy
- ✓ M. Ducourtieux, vice président du CAUE du Morbihan
- ✓ Mme Simon, chef de service Agriculture au Conseil Général du Morbihan
- ✓ M. Sculo, 1^{er} adjoint au maire de Plougoumelen
- ✓ Mme Perraudin, conseillère municipale chargée d'environnement à Plougoumelen et salariée à la SAFER
- ✓ M. Lemonnier, chef de service à la préfecture de Vannes
- ✓ Mme Roudaut-Lafon, chef de service culture et environnement à la SAM de Vannes
- ✓ Mme Trottin, chef d'unité à la DDE
- ✓ M. Labeyrie, adjoint chargé de développement durable à Arzon
- ✓ M. Auger, adjoint chargé d'urbanisme à Vannes, et vice président de la Communauté d'Agglomération de Vannes
- ✓ M. Hallereau, service urbanisme et aménagement à la Communauté d'Agglomération de Vannes
- ✓ M. Gichaoua, stagiaire au Pays d'Auray
- ✓ M. Richard, chargé de mission aménagement au Syndicat mixte du Pays d'Auray
- ✓ M. Lebahy, professeur à l'Université Bretagne Sud de Lorient, en aménagement maritime et environnement
- ✓ M. Maroy, chef du service Economie agricole à la DDAF

- ✓ M. Victor, directeur urbanisme à la mairie de Séné
- ✓ M. Moreau, adjoint chargé d'économie à Séné
- ✓ M. Carteau, Chambre d'Agriculture
- ✓ M. Volant, représentant de la commune de Sarzeau
- ✓ M. Pasco, technicien du SIAGM
- ✓ M. De Rengerue, adjoint chargé d'urbanisme à Noyal
- ✓ M. Thepaut, adjoint à la mairie de Vannes
- ✓ M. Labat, directeur du service Aménagement, Environnement et Cadre de vie au Conseil Général du Morbihan
- ✓ M. Nicolazic, maire de Baden
- ✓ Mme Blot, Conservatoire du Littoral
- ✓ Mme Jardin, coordinatrice au GAB 56
- ✓ M. Froger, représentant de la Confédération Paysanne
- ✓ M. Cail, Chef de service du département du Morbihan à la SAFER
- ✓ Mlle Bouillaud, géographe et géomaticienne au CAUE

Un merci particulier à Mme Pascaline Robin pour son efficacité et sa bonne humeur.

Nous souhaitons remercier M Jean Claude Renaud, notre «2^{ème}» maître de stage de la Direction Départementale de l'Équipement, pour ses conseils et l'aide qu'il nous a apportée, notamment lors des restitutions et des groupes de travail.

Merci également à notre tuteur, M Marc André Philippe, qui a su nous conseiller et nous aiguiller efficacement tout au long de ce stage.

Et enfin, nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements pour sa gentillesse, sa disponibilité, ses conseils et sa patience à notre maître de stage, M Christophe Laly, chargé de mission à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Morbihan.

Sommaire

Remerciements

Sommaire

Préambule.....p 10

Périmètre d'étude.....p 14

Introduction de l'étude.....p 15

Partie 1 : présentation générale.....p 16

A. Localisation géographique.....p 17

B. Historique.....p 18

C. Le Golfe du Morbihan : un territoire entre terre et mer.....p 19

1. Le sol, un élément à la base de l'agriculture.....p 20

2. L'eau, une composante omniprésente mais vulnérable.....p 22

D. La richesse biologique du Golfe et les mesures de protection.....p 24

Partie 2 : Un territoire attractif.....p 25

A. La place prépondérante du tourisme.....p 25

1. Le poids du tourisme dans l'économie morbihannaise.....p 26

2. L'impact de l'activité agricole sur le paysage.....p 30

B. Une population littorale toujours plus importante.....	p 31
Diagnostic 2007.....	p 35
Partie 1 : Les exploitations agricoles.....	p 39
A. Evolution des exploitations entre 2000 et 2007.....	p 42
1. Evolution du nombre d'exploitations agricoles.....	p 42
a) Exploitations disparues : caractéristiques et profil-type.....	p 44
b) Exploitations apparues: caractéristiques et profil-type.....	p 46
2. Evolution des statuts des exploitants agricoles.....	p 49
3. Evolution de l'âge des chefs d'exploitations agricoles.....	p 50
B. Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2007.....	p 51
1. A l'échelle Française.....	p 52
2. A l'échelle des communes du Golfe du Morbihan	p 54
3. A l'échelle des exploitations ayant leur siège au sein du périmètre SMVM.....	p 56
C. Les principaux freins au maintien de l'activité agricole.....	p 59
1. Une caractéristique des communes littorales : la rétention foncière.....	p 59
2. L'enfrichement.....	p 61
3. Les difficultés d'installation des jeunes agriculteurs.....	p 62
Partie 2 : Les productions agricoles.....	p 64
A. Les productions végétales.....	p 65
1. Les cultures aidées PAC.....	p 66
a) Les céréales.....	p 66

b) Les oléoprotéagineux.....	p 71
c) Les prairies et fourrages.....	p 73
d) Les autres cultures.....	p 74
2. Le maraîchage.....	p 75
B. Les productions animales.....	p 76
1. La production de viandes.....	p 76
a) L'élevage ovín.....	p 76
b) Les élevages ovín et caprin.....	p 78
c) L'élevage porcin.....	p 79
d) L'élevage avicole.....	p 79
2. La production laitière.....	p 80
C. Activités de diversification.....	p 81
1. L'accueil et l'hébergement du public.....	p 82
a) Les circuits courts de commercialisation.....	p 83
b) La valorisation de produits locaux.....	p 84

Partie 3 : Agriculture et urbanisme..... p 86

A. L'artificialisation des sols : une tendance nationale.....	p 88
B. ... Qui se retrouve à l'échelle régionale.....	p 89
C. Une tendance accentuée sur les communes du SMVM.....	p 96
1. Les outils de préservation.....	p 98
a) un cadre réglementaire présent à chaque échelon territorial.....	p 98
b) un outil concret : l'aménagement foncier.....	p 103
2. Quel avenir pour l'urbanisation sur le périmètre du SMVM.....	p 105
a) Les surfaces agricoles perdues.....	p 106

b) Localisation des surfaces vouées à disparaître.....	p 108
Conclusion du diagnostic.....	p 113
Propositions.....	p 115
Les ZAP et les PAEN.....	p 118
Lutte contre l'enfrichement.....	p 121
Les orientations du Grenelle de l'Environnement.....	p 123
Projets innovants / Activités de diversification.....	p 125
Hiérarchisation des voies de circulation dans l'espace agricole.....	p 128
L'instance d'échange.....	p 131
Glossaire.....	p 134
Table des sigles.....	p 140
Bibliographie.....	p 143
Table des figures.....	p 145
Tables des photographies.....	p 147
Tables des tableaux.....	p 148
Annexes	

Préambule

Comme de nombreux départements, le Morbihan a beaucoup évolué au cours de ces trente dernières années, la mobilité accrue des individus et la volonté d'accéder à des logements individuels. Entre autres ont contribué à l'expansion de l'urbanisation, bien souvent au détriment des terres agricoles environnantes.

Par le biais des documents d'urbanisme, les communes peuvent assurer un certain équilibre entre le renouvellement urbain et le développement de l'espace rural tout en respectant les objectifs du développement durable. Toutefois, ces orientations combinées à une attractivité croissante notamment en zone littorale, ont entraîné des effets pervers, comme l'augmentation considérable du prix du foncier.

Bien que ce phénomène se soit généralisé en France, le Morbihan reste néanmoins un exemple

flagrant : le prix du foncier a plus que doublé en zone littorale depuis 2001. L'accession à la propriété devient donc de plus en plus ardue pour la population locale notamment pour les ménages à revenu modeste.

Par ailleurs, bien que l'agriculture contribue grandement au charme du territoire, elle perd progressivement du terrain : soumises à la pression foncière, cernées par les habitations et les zones d'activités, les exploitations agricoles disparaissent peu à peu au profit d'activités plus lucratives. A titre d'exemple, les surfaces agricoles des communes littorales du département ont fortement diminué depuis 30 ans: en 1970, elles représentaient environ 67 500 ha alors qu'aujourd'hui elles n'en représentent plus que 47 300.

L'ensemble des 20 communes jouxtant le Golfe du Morbihan font partie du périmètre du **Schéma de**

Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Morcellement des parcelles, difficultés d'accès, moyenne d'âge des exploitants en augmentation, difficulté de reprise des exploitations, augmentation du prix des terres...les exploitants de ces communes rencontrent de plus en plus de difficultés à poursuivre leur activité. Ce territoire étant le plus attractif du Morbihan, il est par conséquent le plus soumis à ces diverses pressions. Il est donc impératif de prendre des mesures efficaces le plus rapidement possible pour freiner l'érosion de l'agriculture.

Le but de la présente étude est d'établir un diagnostic de la situation actuelle de l'agriculture sur le périmètre du SMVM et de son évolution depuis 2000, et plus particulièrement de définir sa position face à l'urbanisation croissante.

Ce premier dossier constitue la base du second volet de l'étude à savoir la constitution de fiches opérationnelles consultables et accessibles à tous les acteurs concernés par la thématique. Ces fiches proposent une sélection d'outils réglementaires et incitatifs visant à assurer le maintien, voire le développement de l'activité agricole sur le périmètre du SMVM.

Périmètre d'étude

Notre périmètre d'étude est celui du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, le **SMVM**, c'est-à-dire l'ensemble des vingt communes ayant une façade sur le Golfe¹.

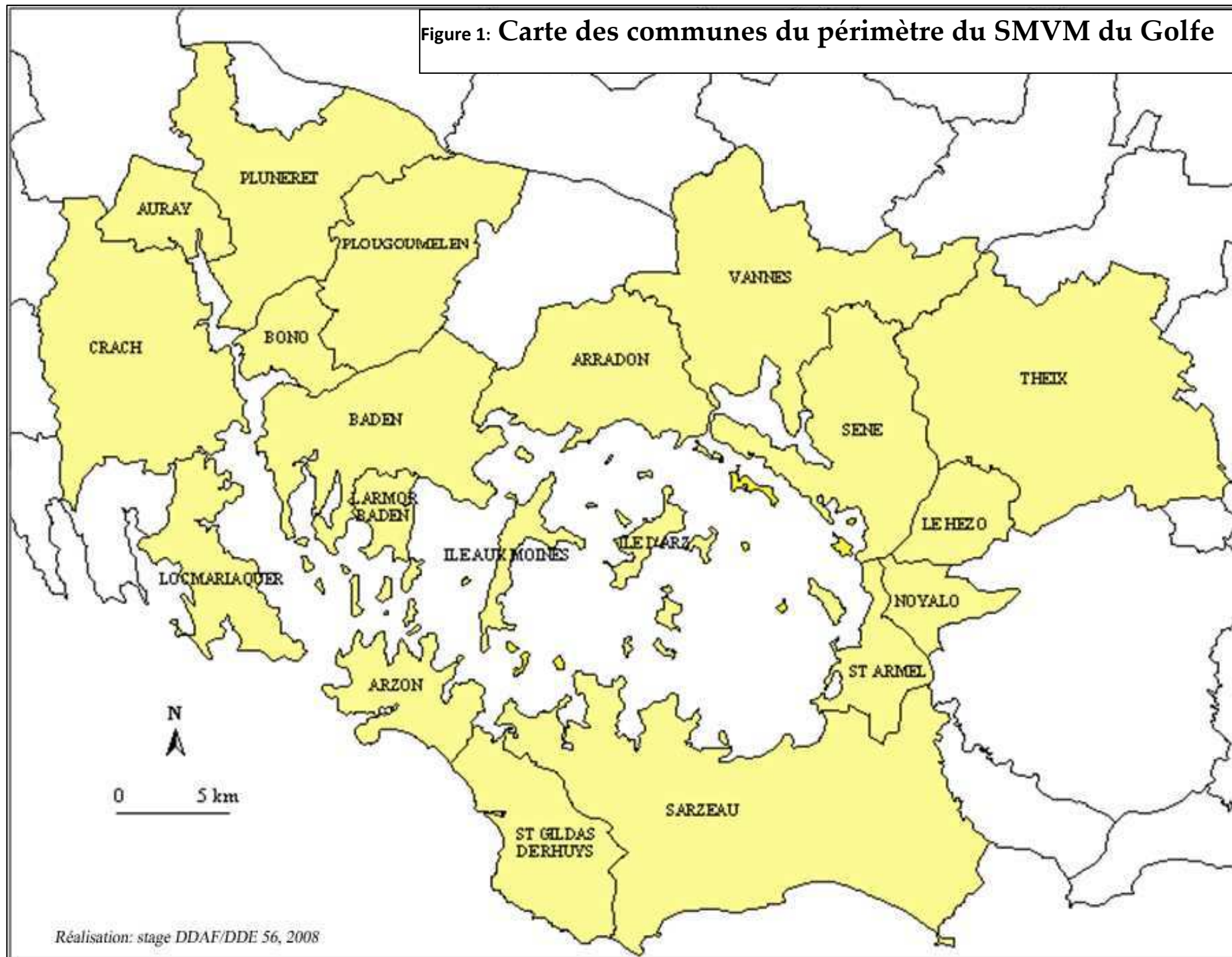
Ce sont: **Arradon, Arzon, Auray, Baden, Crach, l'Ile d'Arz, l'Ile-aux-Moines, Larmor-Baden, le Bono, le Hezo, Locmariaquer, Noyal, Pluneret, Plougoumelen, Saint-Armel, Sarzeau, Saint Gildas-de-Rhuys, Séné, Theix et Vannes.**

En matière de coopération intercommunale, ce territoire regroupe :

- Deux Pays, le Pays de Vannes et le Pays d'Auray
- Une communauté d'agglomération, celle du pays de Vannes
- Trois communautés de communes, celle de la Presqu'île de Rhuys, celle des 3 Rivières et celle du Pays d'Auray

¹ Cf. Annexe 1

Figure 1: Carte des communes du périmètre du SMVM du Golfe



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Introduction de l'étude

Présentation générale

Désenclavée depuis les années 70 -grâce au Plan routier breton-, la Bretagne demeure à la périphérie de la grande Europe. Malgré ses réseaux routiers, ferrés et sa constellation de petits aéroports qui desservent nombre de villes moyennes, la Bretagne reste toutefois loin de Paris. Le futur prolongement du réseau à grande vitesse devrait contribuer à mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris : c'est l'un des enjeux majeurs qui attendent la région péninsulaire.

Mais avec ses 2.700 kilomètres de côtes -soit près de 40% du littoral de la métropole-, la Bretagne est avant tout un territoire maritime.



Figure 2: Carte de la localisation de la Bretagne et du Morbihan

A. Localisation géographique

Situé sur la façade Atlantique de la métropole, le Morbihan (« petite mer » en breton), un des quatre départements Bretons compte 221 communes et s'étend sur 6 864 km². Il est limitrophe du Finistère à l'Ouest, des Côtes-d'Armor au Nord, de l'Ille-et-Vilaine à l'Est et de la Loire-Atlantique au Sud-Est. La ville de Vannes en est la préfecture.

Ce département se caractérise, entre autres, par la présence d'un Golfe c'est-à-dire une partie de mer avancée dans les terres et présentant une large courbure.

S'étendant sur 20 km de long pour 15 km de large, il s'ouvre sur la baie de Quiberon par un étroit passage entre Locmariaquer et Port Navalo. La mer qui y pénètre, trouve un véritable labyrinthe constitué de criques, de pointes, de rochers, et de quarante-deux îles dont deux principales : l'Île d'Arz et l'Île aux Moines. Ce Golfe est, pour résumer, considéré comme l'un des vingt plus beaux Golfes du Monde.

Le Morbihan, de par l'influence maritime, bénéficie d'un climat tempéré, doux aussi bien en hiver qu'en été et d'une pluviométrie modérée (entre 700 et 1 200mm de précipitations/an). Ce dernier, associé au paysage exceptionnel, façonné entre autre par l'agriculture, contribue à rendre ce territoire fortement attractif.



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 1: Paysage de l'Île aux Moines

B. Historique

L'Histoire du Morbihan est indissociable de celle de la Bretagne, bien qu'elle possède également ses propres caractéristiques.

Ce territoire de caractère, fort de son patrimoine historique, est parsemé d'édifices anciens érigés il y a plus de 4 000 ans, tels que les menhirs, les dolmens ou les tumulus. Vers 500 avant J.C., la puissance maritime du peuple des Vénètes donne naissance au nom de la ville de Vannes, qui s'est affirmée comme la plus grande puissance des cités d'Armorique. Dès l'Antiquité, la ville bénéficie des richesses agricoles de son arrière pays pour devenir un centre d'échanges très actif. Ainsi, Vannes est reconnue comme une importante ville portuaire et une capitale agricole.

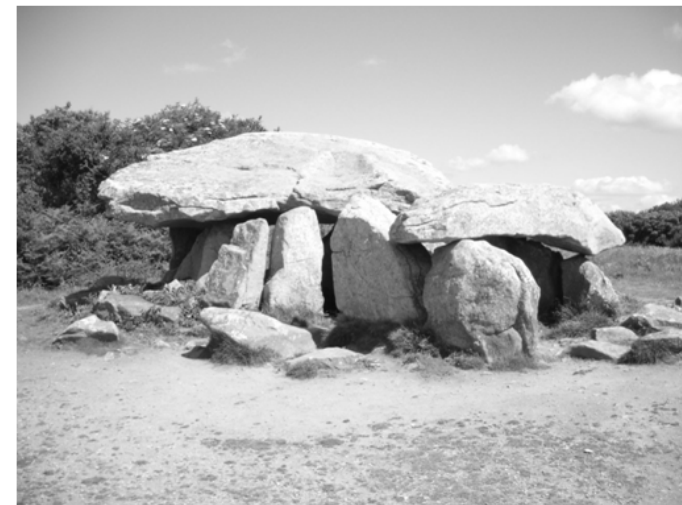
Mais en 56 avant J.C., la flotte Vénète fut anéantie par les Romains : le pays fut donc romanisé, puis christianisé.

Selon la légende, des fées auraient été chassées de la forêt de Brocéliande. Elles versèrent tant de larmes que se créa le Golfe du Morbihan. Elles y jetèrent leurs couronnes de fleurs, qui donnèrent le jour aux 365 îles du Golfe. Trois couronnes s'aventurèrent jusqu'à l'océan pour former Houat, Hoëdic et la plus belle des trois, celle de la reine des fées, Belle-Ile.



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 2: Menhirs de Carnac



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 3: Dolmen de l'Ile aux Moines

Le XIXème siècle a fait entrer le Morbihan dans l'ère de la technique : c'est en 1862 que les premières lignes de chemin de fer sont ouvertes. Le commerce maritime a donc connu un important déclin de par cette nouvelle concurrence.

Vannes a acquis son caractère de ville culturelle et touristique au début du XXè siècle : c'est l'époque du départ de bateaux à vapeur pour des excursions sur le Golfe du Morbihan, avec escales dans les îles.

Aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale, le maire de Vannes alors en place, en aménageant les jardins optiques devant les remparts, avait compris que ce patrimoine était un atout pour le développement futur de la cité.

Depuis quelques années, en plus de sa renommée culturelle et patrimoniale, Vannes a accru son poids de ville universitaire avec l'installation de plusieurs établissements d'études supérieures.

C. Le Golfe du Morbihan : un territoire entre terre et mer

Le Golfe du Morbihan est une baie « fermée » qu'on peut assimiler à un plan d'eau de 11500 ha, dont une grande part est composée de fonds sablo-vaseux et de vasières.

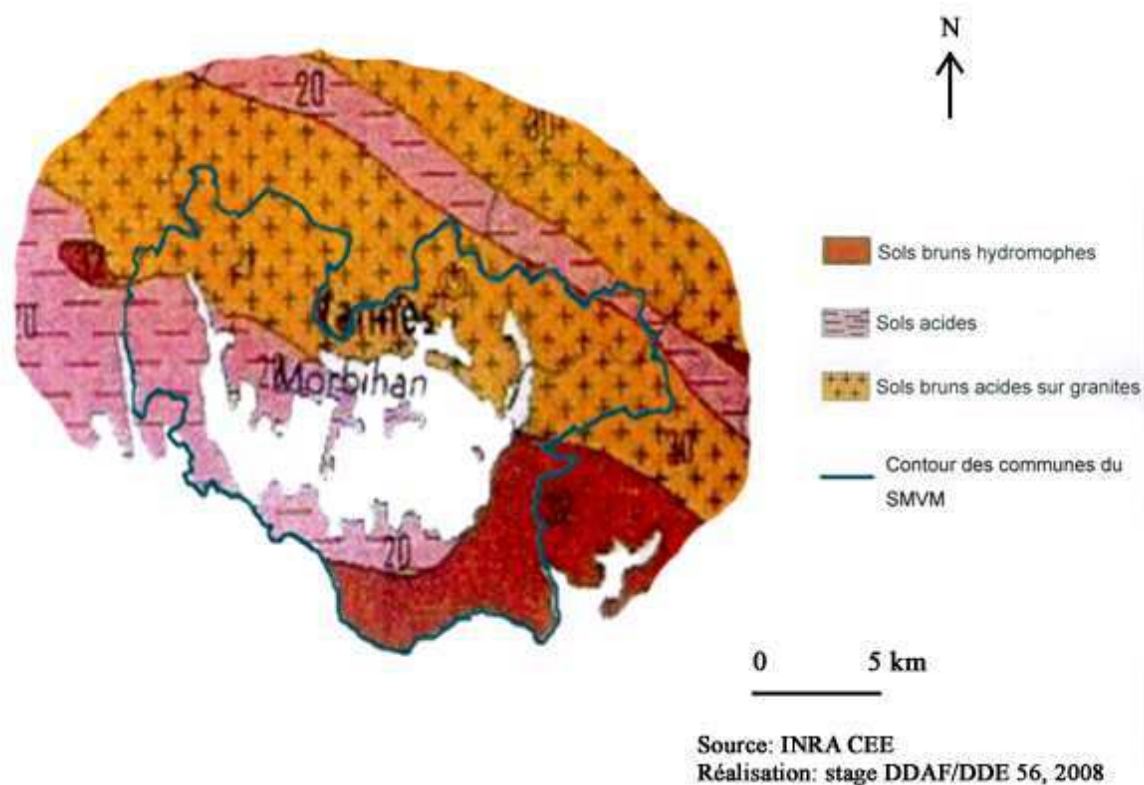


Source: www.futura-sciences.com

Photographie 4: Vue satellite du Golfe

1. Le sol, un élément à la base de l'agriculture

Principalement composée de granit et de schiste, cette région se caractérise par un faible relief souvent inférieur à 60 m. Les deux plus grandes îles - l'Ile aux Moines et l'Ile d'Arz – en occupent la partie centrale et constituent la limite naturelle entre le bassin oriental aux courants relativement lents, et le bassin occidental, sous influence océanique, aux courants violents.



Le territoire du Morbihan est principalement constitué de terrains primaires (schistes et grès), éruptifs (granite et granulite) et cristallins (gneiss). L'absence d'importantes nappes d'eau souterraines est expliquée par le fait que les sols reposent sur des substrats imperméables maintenant les eaux en surfaces.

Trois types de sols se côtoient sur le Golfe (voir carte ci-contre):

- Sols bruns très hydromorphes, peu épais au Sud
- Sols acides très riches en humus à l'Ouest
- Sols bruns acides associés à des sols lessivés très hydromorphes sur granite au Nord.

Figure 3: Carte pédologique du Golfe du Morbihan

En effet, voici leurs principales caractéristiques :

- ***Sols bruns hydromorphes au Sud***: Ils sont généralement composés de micaschistes, avec la présence parfois de gneiss ou de schistes riches en micas. Ces sols sont restés en prairies jusqu'à la fin des années 70, et ils sont souvent exploités sous forme de parcelles de grande taille.

Caractéristiques agronomiques : ils présentent un risque très élevé de battance. Les réserves en eau dans ces sols sont facilement utilisables. Cependant, du fait de l'imperméabilité du sol, il y existe un risque élevé d'érosion hydrique. En ce qui concerne la pollution, si le système reste extensif le risque reste faible. Cependant, en cas d'intensification de système de culture, le risque de pollution de ces sols devient élevé.

- ***Sols acides très riches en humus à l'Ouest*** : Ces sols présentent les mêmes caractéristiques que le sol précédant, mais avec en plus, une teneur en matière organique dégradée sous forme d'humus. La qualité agronomique en est, par conséquent, supérieure.

- ***Sols bruns acides associés à des sols lessivés, très hydromorphes sur granites, au Nord*** : Ces sols sont issus d'une érosion granitique. Leur exploitation à des fins agricoles étant ancienne, cela a eu comme conséquences d'accroître leur teneur en matière organique.

Caractéristiques agronomiques : Le risque de battance est nul. Les réserves en eau des ces sols sont facilement utilisables. Toutefois, ils ne présentent pas de risque d'érosion hydrique, mais le risque de pollution nitrique reste élevé.

Ces sols, de par leurs compositions et orientations, ont des potentiels agronomiques bien différents : les sols acides très riches en humus de l'Ouest sont très favorables aux cultures de type maraîchage tandis que les sols peu épais hydromorphes de la Presqu'île sont plutôt aptes à accueillir des élevages extensifs en pâturage.

2. L'eau, une composante omniprésente mais vulnérable

Le Golfe du Morbihan se trouve hors de la circulation océanique générale, il est ainsi protégé des houles par le tombolo de Quiberon et bordé par la barrière de hauts fonds et d'îles (Houat, Hoëdic, Belle-Ile). La marée représente l'agent morpho-dynamique fondamental de la géomorphologie de l'estran, et contribue aux dépôts de matériaux sédimentaires et à la construction des microfalaises.

La diversité des activités économiques sur le bassin versant, à laquelle s'ajoute un nombre important de résidents permanents et saisonniers, engendre une pollution résiduelle agricole et urbaine riche en azote et en phosphore. Une partie de cette pollution arrive dans le Golfe du Morbihan et constitue un danger potentiel pour l'équilibre écologique et les activités de la région (ostréiculture...).

La qualité de l'eau est actuellement satisfaisante, et plusieurs actions sont en cours de réalisation pour préserver et voir même améliorer la qualité des eaux à travers une politique préventive et corrective en amont.

Trois rivières principales serpentent sur le territoire : la rivière d'Auray qui est la plus importante, la rivière de Vannes et la rivière de Noyal. Elles sont issues d'un bassin versant qui domine à 150 m d'altitude en provenance des landes de Lanvaux.



Source: www.ecologie.gouv.fr

Photographie 5: Vue aérienne du Golfe

Figure 4: Le réseau hydrographique et les bassins versants du Golfe du Morbihan



D. La richesse biologique du Golfe et les mesures de protections

Les eaux de ruissellement du bassin versant apportent au Golfe des sels minéraux, de la matière organique et de l'eau douce. Combiné à un climat doux, ceci permet d'accueillir une importante richesse faunistique et floristique.

En outre, le Golfe est considéré comme l'une des plus importantes stations ornithologiques d'Europe occidentale. Ainsi 2/3 des espèces de l'avifaune Européenne utilisent le site comme aire d'hivernage, de reproduction et d'escales.

La richesse biologique du Golfe et son exposition permanente à la pression humaine a nécessité la mise en place de plusieurs mesures de protection ; ceci dans un but de maintien des équilibres biologiques, de conservation des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale.



Source: aiguesmortes.free.fr

Photographie 6: Une avocette élégante

Ainsi le Golfe du Morbihan a « accumulé » depuis 1965 plusieurs de ces mesures :

- Réserve de chasse maritime en 1973,
- Arrêté de protection de biotope des îlots en 1982,
- Site Ramsar en 1990,
- Réserve de Séné en 1996,
- Natura 2000 en 1997 et 2002,
- Les inventaires ZNIEFF et ZICO...

Figure 5: Localisation des sites du Conservatoire du Littoral



Source: www.conservatoire-du-littoral.fr/
Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Il ne faut pas oublier les autres mesures telles que faut aussi citer qu'il y a des mesures de protections très ponctuelles, mais peu nombreuse, comme les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les acquisitions du département classées ENS et les sites du Conservatoire du littoral (voir carte).

La loi Littoral de 1986 joue, elle aussi, un rôle très important dans la protection de l'environnement en réglementant l'urbanisation sur les zones fragiles du littoral.

Partie 2 :

Un territoire attractif

A. La place prépondérante du tourisme

*« Avec près de 1,5 milliards d'euros d'apport économique dans le département,
le tourisme représente plus de 10 % de son PIB. »²*

² Source : Site du Conseil Général du Morbihan

1. Le poids du tourisme dans l'économie morbihannaise

La Bretagne est la première région touristique de France concernant les séjours à la mer : l'avenir du littoral breton est donc un enjeu crucial pour la santé économique de la région. Situé en bordure du rail d'Ouessant - *l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde* - ce littoral est fragilisé : les nombreuses marées noires sont là pour en témoigner.

Néanmoins, depuis quarante ans, ce sont les richesses patrimoniales tant naturelles qu'historiques, qui ont offert au Golfe du Morbihan le luxe de devenir une destination touristique très prisée. La présence d'un microclimat a favorisé le développement d'un tourisme traditionnellement balnéaire et nautique en période estivale. Ainsi, ce sont près de 2 millions de touristes qui sillonnent le territoire chaque année. La grande majorité d'entre eux provient du Nord-Ouest de la France. En ce qui concerne la clientèle étrangère, elle représente 17% et elle est surtout anglo-saxonne et germanique.

Cet afflux massif de touristes, généralement concentré sur la période estivale, engendre bien évidemment des retombées économiques non négligeables sur le territoire. Cependant, elles sont difficiles à chiffrer et ne profitent pas aux vingt communes du périmètre dans les mêmes proportions.



Photographie 7: Un sinago sur le Golfe

Photographie 9: Une activité nautique très développée...



Photographie 8: Qui nécessite de nombreux mouillages



Le littoral Morbihannais aux paysages encore relativement préservés offre un large panel d'activités de détente et de loisirs parmi lesquelles on trouve : la randonnée pédestre ou équestre, le cyclotourisme ou le VTT avec un important maillage d'itinéraires et le golf. A cela s'ajoutent de nombreuses activités tournées vers la mer, plongée, canoë-kayak, croisières, plaisance, thalassothérapies...

C'est indéniablement l'activité balnéaire qui reste la plus recherchée par les vacanciers : les sites sont majoritairement localisés sur les communes présentant une interface Golfe-Océan. En effet, les communes de la Presqu'île de Rhuys et celle de Locmariaquer, situées aux extrémités du Golfe, regroupent près de 60% des plages du département.

Globalement, l'importante fréquentation touristique dont jouit le littoral ne semble pas encore lui porter préjudice : seuls quelques sites ponctuels connaissent une sur-fréquentation saisonnière. On peut citer l'Île d'Arz et l'Île Aux Moines avec

respectivement 150 000 et 450 000 visiteurs en période estivale : le milieu insulaire subit diverses dégradations telles qu'une érosion des sentiers côtiers, la pollution des sites...

Comme pour de nombreuses destinations à vocation balnéaire, l'essentiel de la fréquentation touristique est concentrée sur les mois de Juillet et d'Août et plus des 3 /4 de la fréquentation annuelle sont enregistrés entre les mois d'Avril et de Septembre.

Outre les actions menées par le Conservatoire du littoral, la mise en place du SMVM a marqué un tournant pour le littoral Morbihannais et sa préservation : il a, dans un souci de gestion intégrée de la zone côtière, permis de règlementer certaines activités humaines conflictuelles, telle que la plaisance. Par exemple, un nombre maximum de 7 000 mouillages a été arrêté afin de préserver les fonds marins. Les cultures marines et les pêches maritimes participent, par leur présence, à la mise en valeur d'un territoire original que constitue le littoral. Ce dernier est à la base d'une richesse économique fondée sur les spécificités que présente la combinaison de deux milieux : la terre et la mer.

Sur le Golfe du Morbihan, les activités d'exploitation des ressources maritimes sont particulièrement importantes. De par leurs diversités, elles engendrent une activité économique significative. En effet, le Morbihan se place au second rang français en volume de production d'huitres creuses. A cela s'ajoutent les pêches maritimes, notamment avec la conchyliculture qui s'avère être une activité prédominante malgré son caractère saisonnier. Son

Photographie 10: Un sentier pédestre



poids économique est indéniable grâce à l'exploitation des palourdes ou des oursins. Dans le Golfe, la pêche des coquillages est plus importante que la pêche de poissons ou autres crustacés. Ce type d'activités, exigeant vis-à-vis de la qualité de l'eau, permet aussi de préserver la qualité environnementale des eaux du Golfe.

La diversité des activités maritimes présentes sur le territoire permet aussi de maintenir un tissu social, qui ne saurait se satisfaire d'un secteur tertiaire saisonnier. Cela permet aussi d'entretenir l'attrait et la qualité de l'offre touristique.

Le Golfe du Morbihan est un territoire qui a su s'adapter et répondre à la demande touristique. En effet, en 2006, la capacité d'accueil était de 161 237 lits, soit l'équivalent de la population permanente des communes du SMVM. Toutefois, il faut savoir que 65% de cette capacité se présente sous forme de résidences secondaires sur le littoral même. Ces dernières peuvent parfois représenter plus de 75% des logements sur certaines communes. On constate en tout cas, un manque flagrant d'uniformité dans la répartition d'accueil des touristes.

Depuis quelques années, certaines mutations apparaissent dans ce domaine : on remarque un étalement de la saison touristique tout au long de l'année, une augmentation des courts séjours, une clientèle plus attentive aux questions environnementales... En 2004, les 42 offices du tourisme du département ont fourni plus de 1,2 millions d'informations sur des thèmes variés, tels que les randonnées, la gastronomie, les visites et découvertes... Cette diversification montre que le Golfe du Morbihan se doit de s'adapter, notamment en exploitant ses potentialités territoriales autres que maritimes.

L'agriculture a un ainsi rôle important à jouer : l'offre en matière de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et séjours gastronomiques reste marginale, même si la demande ne cesse d'augmenter. Peut-être est-ce une piste à développer pour répondre à la demande de tourisme hors-saison ?

Toutefois, il est nécessaire pour le territoire de maîtriser la fréquentation touristique ainsi que les flux engendrés. En effet, cette concentration à la fois spatiale et temporelle d'individus qui entraîne des nuisances multiples pour le cadre naturel.

Or, c'est ce cadre là, encore préservé, que les visiteurs recherchent. Cet atout est essentiel à maintenir, une gestion raisonnée de l'aménagement de l'espace s'impose donc. Ceci passe nécessairement par une sensibilisation accrue, l'information et la formation des acteurs et du public touristique.

2. L'impact de l'activité agricole sur le paysage



Photographie 11: L'élevage bovin, une activité traditionnellement associée au paysage morbihannais

Dans la mémoire collective, lorsque l'on évoque le paysage agricole Breton, c'est instinctivement celui du bocage qui vient à l'esprit. Malgré certaines évolutions, ce dernier reste bien présent et c'est un réel enjeu que de le préserver.

En effet, le tourisme vert connaît depuis quelques années un fort engouement, ce qui sous-entend qu'il est nécessaire pour le Golfe de maintenir une agriculture raisonnée qui fait partir intégrante du patrimoine et du paysage.

Outre cet aspect paysager et patrimonial, le bocage a un rôle primordial dans l'équilibre écologique du territoire : il permet la préservation des cours d'eau en fixant les pesticides agricoles et constitue un biotope crucial pour de nombreuses espèces animales notamment.

Avec l'essor du tourisme, ce paysage agricole a eu tendance à disparaître au profit d'une urbanisation peu maîtrisée sur le littoral. Même s'il reste encore quelques parcelles disséminées de part et d'autres de la côte, elles n'en restent pas moins

menacées par la pression foncière et de plus en plus rares. En effet, le morcellement et la petitesse des parcelles situées le long d'escarpements côtiers rendent difficile leur accès et par conséquent leur exploitation. Ceci combiné à des volontés spéculatives conduit au développement de l'enfrichement.

L'augmentation des terrains en friches dans le périmètre du SMVM est un phénomène récent et ardu à combattre. De plus, il ne faut pas occulter les nombreux dangers que cela engendre, notamment au niveau du risque incendie de par la présence d'une végétation sèche et de vents fréquents.

B. Une population littorale toujours plus importante

Avec un solde naturel de 1,1%, la population du Morbihan se renouvelle naturellement. Le taux de croissance de la population Morbihannaise étant supérieur à cette valeur, ceci signifie que la dynamique démographique naturelle de ce département s'accompagne d'arrivées de populations extérieures. A titre d'exemple, le solde migratoire est excédentaire de près de 17 000 personnes pour la décennie 90.

En 1999, on recensait 643 873 habitants : entre 1990 et 1999, ce département a gagné 24 035 habitants ce qui représente un taux d'évolution de **3,73%**.

La carte de densité de population permet d'observer la répartition de la population sur l'ensemble du département. Cette population se répartit autour de pôles urbains comme Lorient, Vannes, Lanester ou Pontivy. Elle a tendance à s'installer de plus en plus sur l'espace littoral et surtout autour du Golfe du Morbihan.

Figure 6: La Population morbihannaise en 2005

691 000 habitants, progression de 40 000 personnes depuis 1999

Eléments de situation

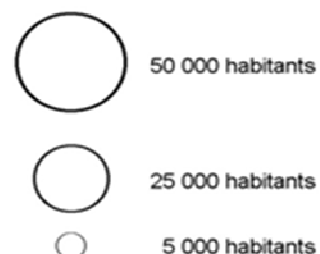
Limite de pays

Réseau routier principal

— nationales
— départementales

Population au 1er janvier 2005

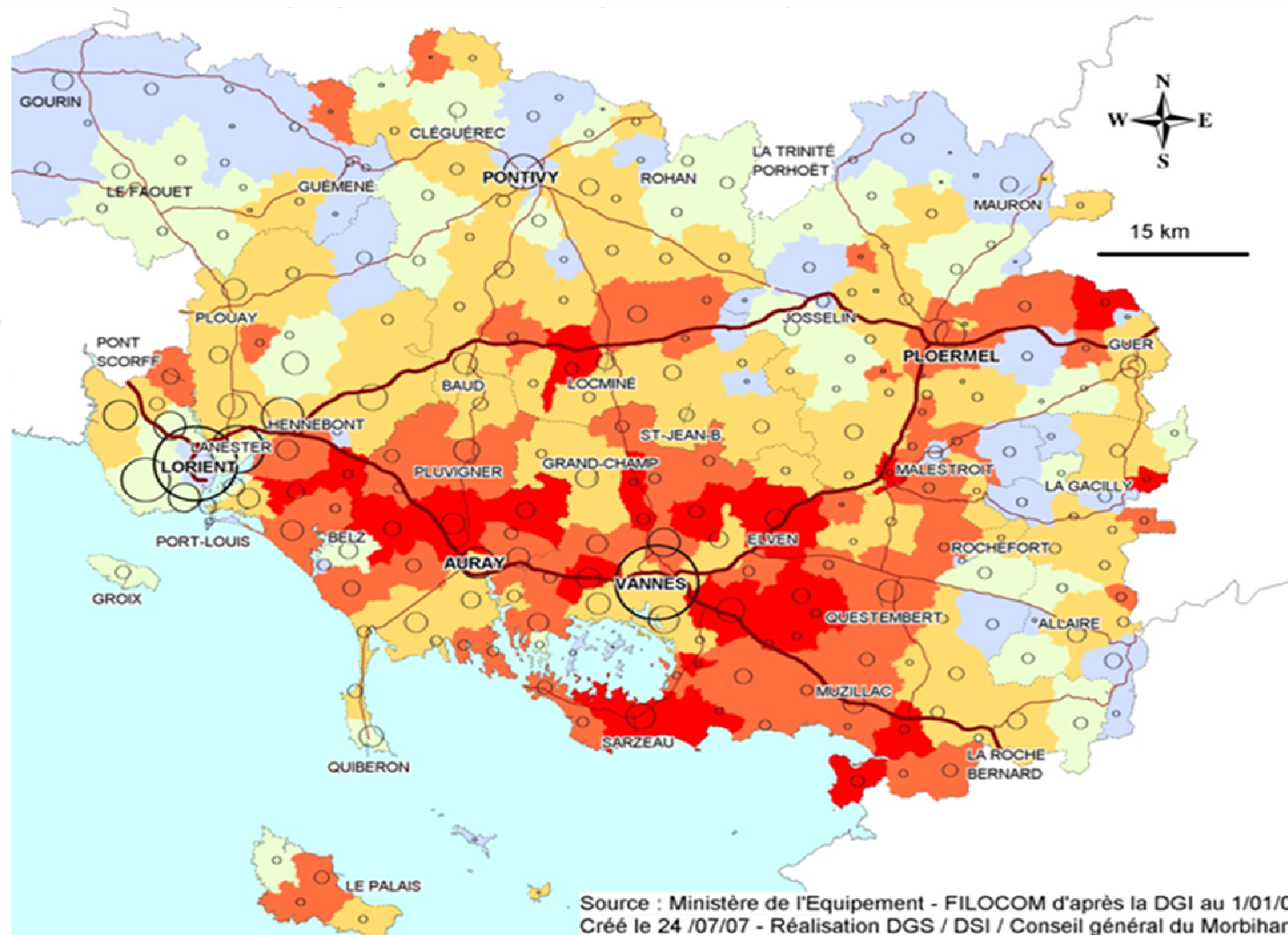
(d'après FILOCOM, fichier de la taxe d'habitation)



Evolution de la population de 1999 à 2005 (en %, par commune)

■ Progression de 20 à 61 %
■ Progression de 10 à 20 %
■ Progression de 3 à 10 %
■ Progression inférieure à 3 %
■ Régression de 0 à 12 %

moyenne 56 = 6 % de progression



Géographiquement parlant, nous pouvons dire que les communes du pourtour du Golfe sont les plus attractives du département : en effet, elles concentrent la majeure partie de la population et connaissent de forts taux d'accroissement de population.

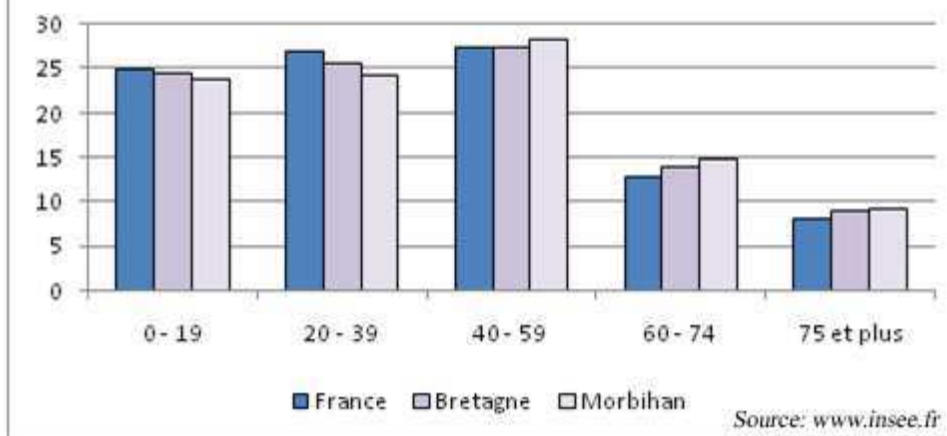
Le graphique ci-contre représente la répartition par tranches d'âge des populations Française, Bretonne et Morbihannaise en 2005.

Il met clairement en évidence un vieillissement de la population Bretonne, supérieur à la tendance nationale. On remarque d'ailleurs que la population Morbihannaise y contribue largement avec environ 25% de plus de soixante ans.

Un autre phénomène intimement lié à ce constat, est celui de la gentrification du littoral qui opère depuis de nombreuses années. Ce phénomène se traduit par une installation massive d'individus au pouvoir d'achat élevé, qui contribuent à la flambée des prix du foncier, des logements et plus généralement du coût de la vie.

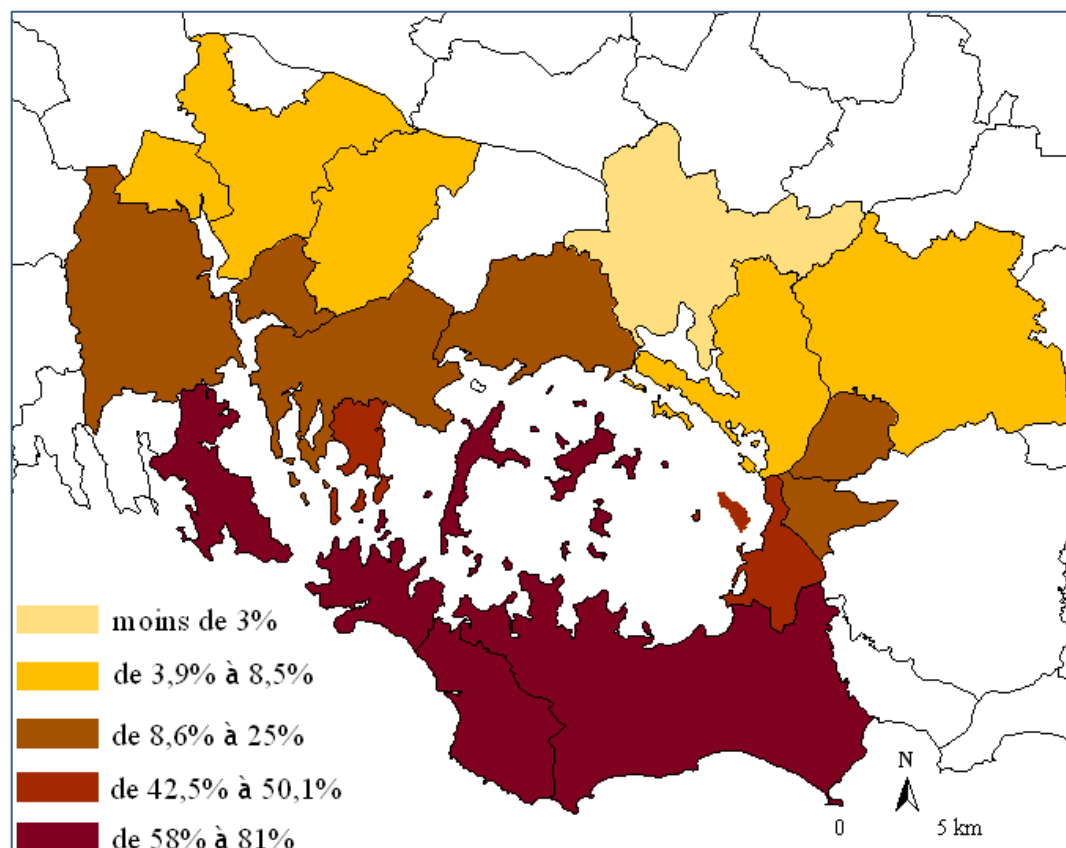
Cette pression contraint donc les jeunes ménages à faible capacité d'investissement à s'installer toujours plus loin à l'intérieur des terres où les prix sont encore « abordables ». Il existe ainsi un réel gradient de population depuis le littoral jusque dans l'arrière pays. Cette gentrification se manifeste également par un fort taux de résidences secondaires au sein des communes du littoral. Par exemple, on peut citer les communes d'Arzon et de Sarzeau qui possèdent plus de 60% de résidences secondaires/logements

Figure 7: La répartition de la population par tranche d'âge en 2005
en %



occasionnels. Or, il est important de préciser que la présence de résidents secondaires n'apporte un dynamisme que saisonnier. Cela contraint donc les communes à s'adapter aux fortes fluctuations estivales, notamment en matière de consommation.

Figure 8: Part des résidences secondaires par commune



Ainsi, ce territoire cumule de nombreux atouts qui attirent un nombre croissant de résidents, tant permanents que saisonniers. Afin de s'adapter à ces arrivées de population, le Golfe du Morbihan s'est peu à peu urbanisé, souvent aux dépens de l'activité agricole.

Diagnóstico 2007

Le Golfe du Morbihan est un territoire de diversité qui cumule les atouts liés à la présence de la mer et de la terre. Ses activités maritimes, notamment la plaisance et la conchyliculture, se sont fortement développées ces dernières années.

La mise en place du SMVM en 2006 a permis de les recenser, de les coordonner et de les règlementer afin de préserver le littoral et de résoudre les multiples conflits d'usage. Nous n'aborderons, dans la présente étude, que le domaine des activités agricoles terrestres du Golfe.

L'agriculture présente sur le seul territoire des communes du périmètre du SMVM possède un avantage majeur : elle demeure, et nous le verrons dans la suite du dossier, encore relativement diversifiée. Cette diversification, qui est à l'origine même du caractère si particulier du Golfe du Morbihan et de ses paysages « entre terre et mer »,

est un atout économique, naturel et culturel que le territoire se doit de préserver et de mettre en valeur.



Photographie 12: L'agriculture, le littoral et l'urbanisation

Source : Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme du Morbihan

L'orientation touristique que suit le territoire depuis plusieurs années ne doit pas se faire au détriment de l'activité nourricière qu'est l'agriculture : **la conservation des espaces agricoles est primordiale pour le maintien des grands équilibres de l'aménagement du territoire et doit être conjuguée à la rationalisation de l'urbanisation.**

A l'instar du territoire Français, le Morbihan voit progressivement son nombre d'exploitations diminuer. Sur les communes du littoral, et particulièrement celles du pourtour du Golfe du Morbihan, la déprise agricole face à la pression foncière est plus importante qu'ailleurs. En effet, ces trente dernières années l'urbanisation s'y est fortement développée, souvent au détriment des exploitations.



Source : Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 13: Le littoral du golfe

Le but du présent diagnostic est d'établir un bilan de l'agriculture sur le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer afin d'en dégager les forces et les faiblesses : pour cela nous avons procédé à l'analyse des déclarations PAC 2000 et 2007 et des documents d'urbanisme en vigueur.

Ceci nous a permis, dans un second temps, de formuler des propositions de pérennisation de l'activité, tout en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.



Source : Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 14: L'agriculture, le littoral et l'urbanisation

Plan

Les exploitations agricoles

Les productions agricoles

Agriculture et urbanisme

Partie 1 :

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La situation en 2007 et leur évolution depuis 2000

Dans cette première partie, nous tâcherons de présenter les caractéristiques des exploitations présentes sur le territoire en 2007 et de celles disparues depuis 2000 : tout ceci afin de bien cerner l'évolution 2000-2007 de l'activité agricole et les enjeux qui en découlent.

Pour y parvenir, nous nous sommes essentiellement basés sur les données issues des déclarations PAC³ et des recensements généraux agricoles (RGA) : à ce titre, l'activité maraîchère ne bénéficiant pas d'aides PAC, elle ne figurait pas dans les données utilisées ici et sera donc traitée dans la seconde partie de ce diagnostic à savoir les productions agricoles.

Avant d'entamer toute analyse, il est nécessaire de bien cerner la notion d'exploitation agricole et pour cela d'en connaître la définition précise et officielle:

Exploitation agricole :

Unité qui participe à la production agricole et qui répond à au moins l'un des critères :

- 1 ha ou plus de superficie agricole
- 20 ares ou plus de cultures spécialisées
- 1 activité minimum

L'exploitation agricole professionnelle répond à deux conditions :

- Une dimension économique supérieure à 12 ha équivalent blé
- Le travail total apporté équivaut à celui d'une personne occupée à $\frac{3}{4}$ du temps

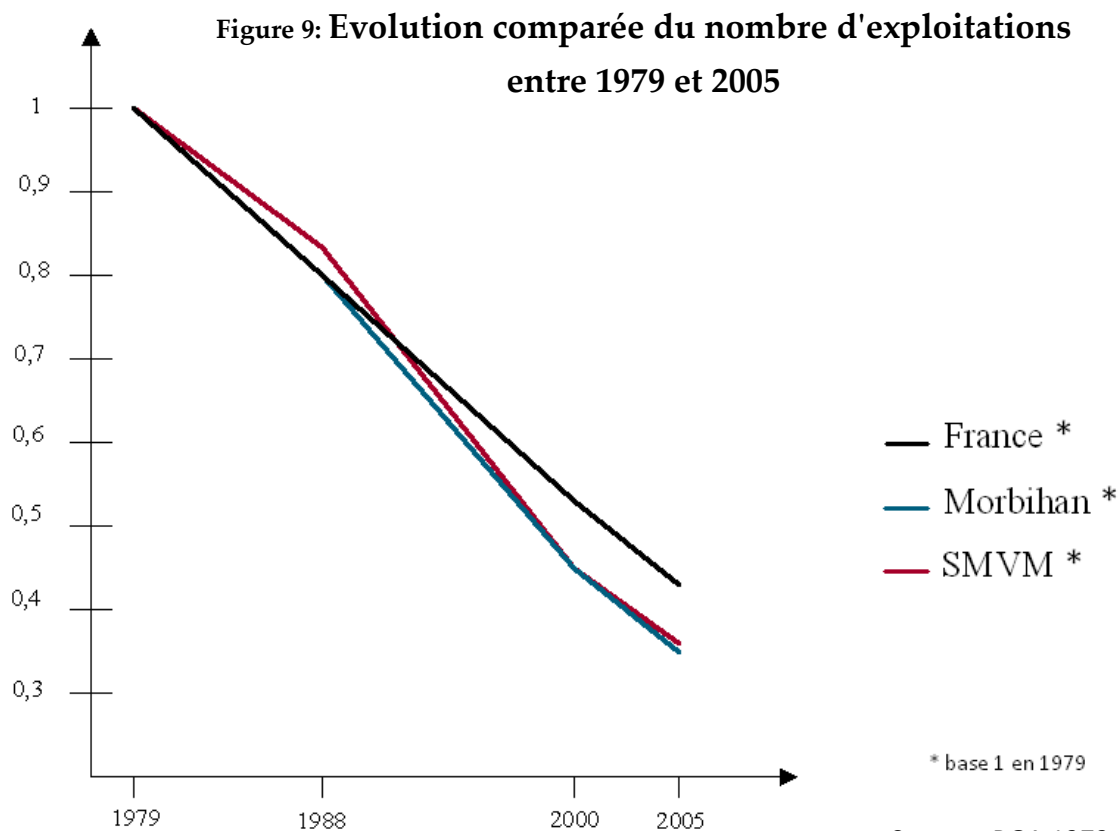
Chaque exploitation étant unique, elle est identifiée par son numéro PACAGE.

Source : www.insee.fr

³ Cf. Annexe 2

Le graphique ci-dessous présente les évolutions comparées du nombre d'exploitants agricoles sur la France, le Morbihan et le SMVM. On constate qu'au début des années 90, le nombre d'exploitation a fortement chuté dans le Morbihan et le SMVM, alors que pour la France, l'évolution décroît uniformément.

Par ailleurs, ce graphique traduit bien une forte déprise agricole sur la France, qui est encore amplifiée sur le Morbihan et le territoire du SMVM.

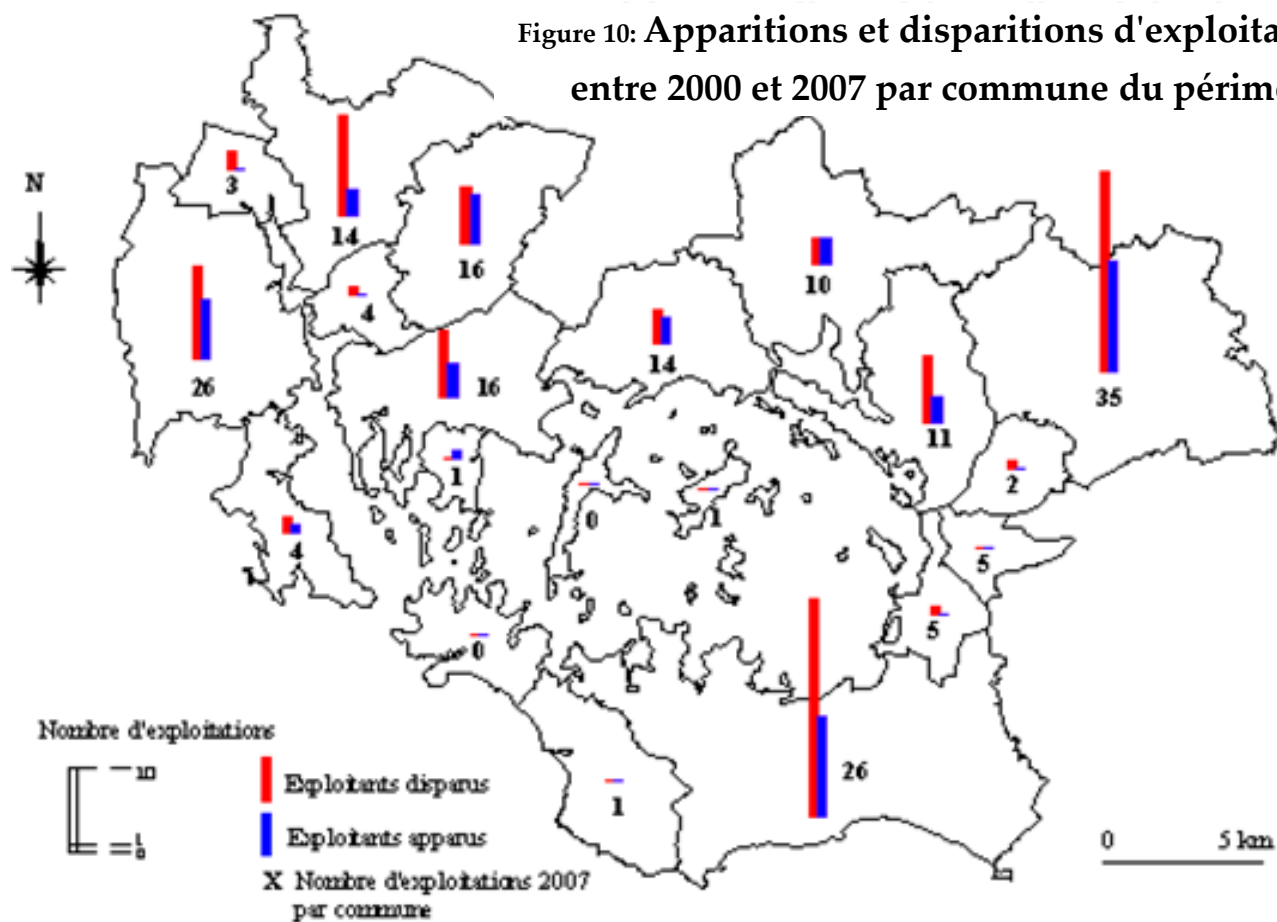


Source : RGA 1979, 1988, 2000 et étude Agreste 2005
Réalisation : Stage DDAF/DDE 56 2008

A. Evolution des exploitations entre 2000 et 2007

1. Evolution du nombre d'exploitations agricoles

Entre 2000 et 2007, le nombre d'exploitations agricoles sur les communes du périmètre SMVM est passé de 268 à 194 : les communes du territoire ont été inégalement touchées par cette diminution des appareils de productions (voir carte...).



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Comme le montre la carte, les installations n'ont hélas pas permis de compenser les disparitions d'exploitations : en effet, on recense **110** fins d'activité pour **56** nouvelles installations.

On peut constater, toujours grâce à la carte, que les communes qui perdent le plus d'exploitations sont celles qui en concentrent le plus: en effet, prenons l'exemple de Sarzeau et de Theix qui ont respectivement perdu 26 et 24 exploitations en 7 ans. Malgré ces pertes, elles concentraient encore en 2007, 26 et 35 exploitations donc demeuraient toujours au rang des communes les plus agricoles du territoire du SMVM.

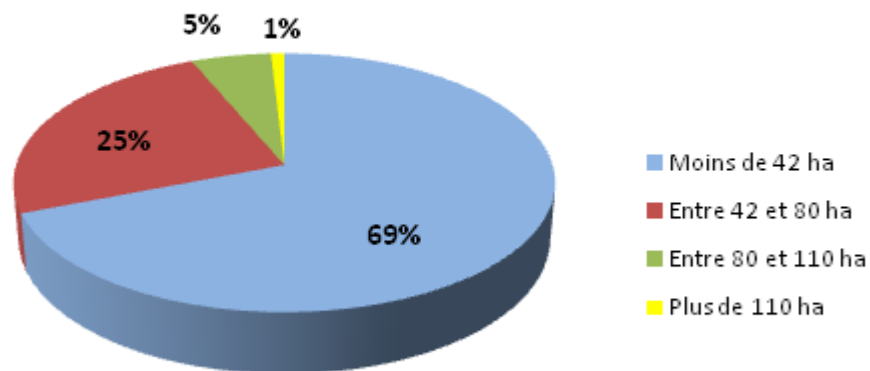
A l'inverse, certaines communes, où l'activité primaire peut être qualifiée de « relictuelle », n'ont pas vu d'importantes fluctuations du nombre de leurs exploitations : on peut citer l'Ile aux Moines, Arzon, St Gildas de Rhuys, l'Ile d'Arz et le Hezo.

Globalement à l'échelle du territoire, si l'on compare les disparitions au nombre d'exploitations initialement présentes sur les communes, nous observons que les ratios n'excèdent pas 11%, ce qui représente des pertes d'exploitations non négligeables.

Après ces premiers constats, observons de plus près les caractéristiques des exploitations disparues entre 2000 et 2007 et de celles apparues entre ces deux mêmes dates.

a. Exploitations disparues: caractéristiques et profil-type

Figure 11: SAU des exploitations disparues entre 2000 et 2007



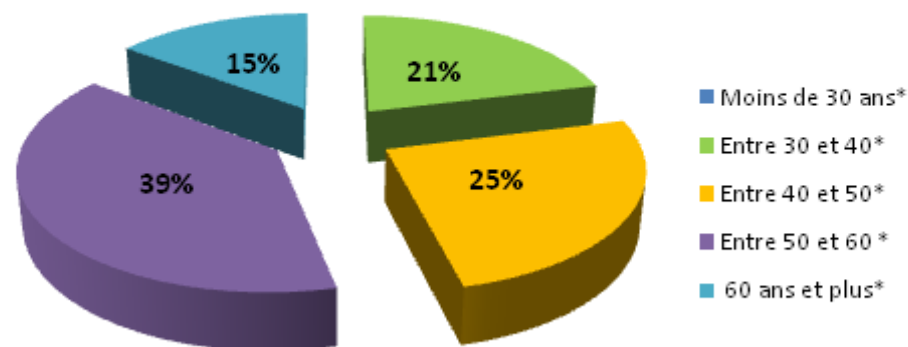
Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

D'autre part, si on regarde ce qu'il en est de l'âge des chefs d'exploitation individuels, on remarque que dans plus de 54% des cas, il est âgé de plus de 50 ans : on peut avancer là, le motif des départs en retraite.

L'étude des exploitations disparues (voir figure 11) montre que la majorité d'entre elles (69%) avaient une taille inférieure à 42ha. On peut alors dire que ce sont surtout des petites exploitations qui ont disparu : ceci est confirmé puisque la SAU moyenne des exploitations ayant disparu s'élève à 32 ha.

En 2008, on considère la surface de 42 ha comme minimale pour l'installation viable d'une exploitation. (SMI)

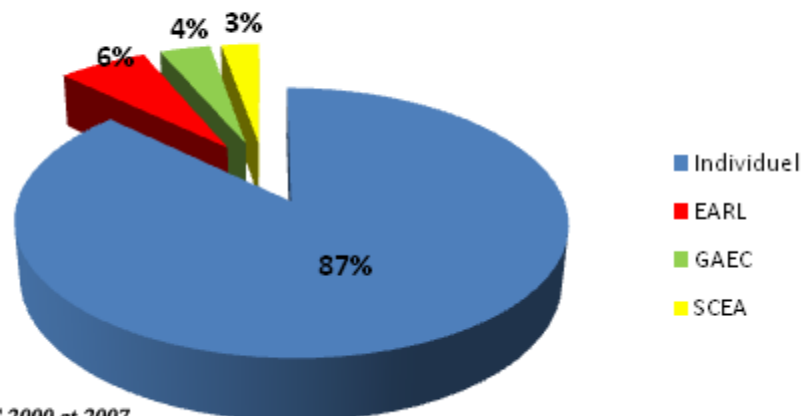
Figure 12: Age des exploitants individuels disparus entre 2000 et 2007



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

* (année de référence = 2003)

Figure 13: Statuts des exploitations disparues entre 2000 et 2007

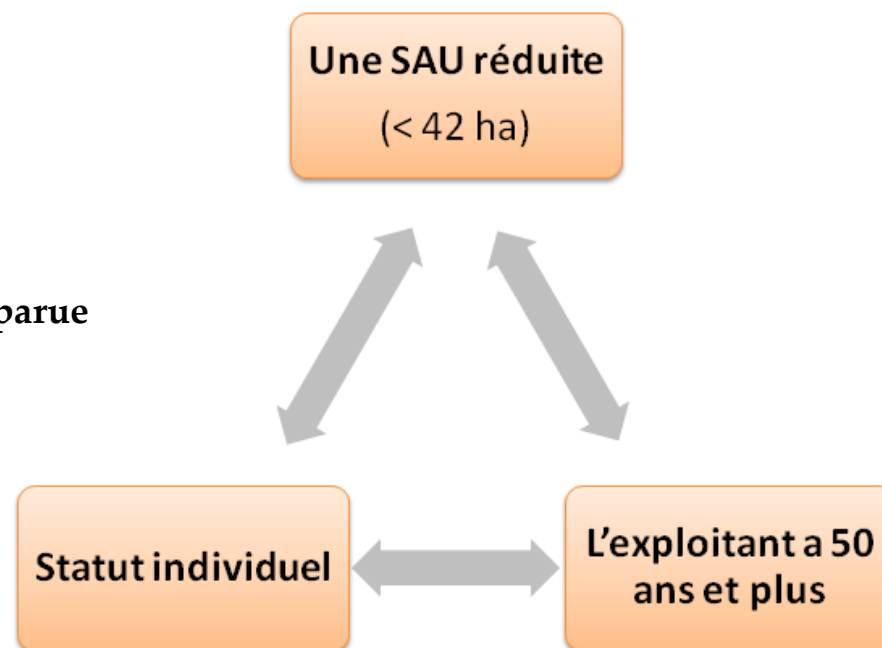


Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Enfin 87 % des exploitations ayant cessé leur activité entre 2000 et 2007 étaient de forme individuelle : ceci est bien évidemment à mettre en lien avec la forte proportion de ce statut en 2000 et 2007.

Après cette analyse, nous pouvons dresser un profil-type de l'exploitation qui a disparu entre 2000 et 2007 :

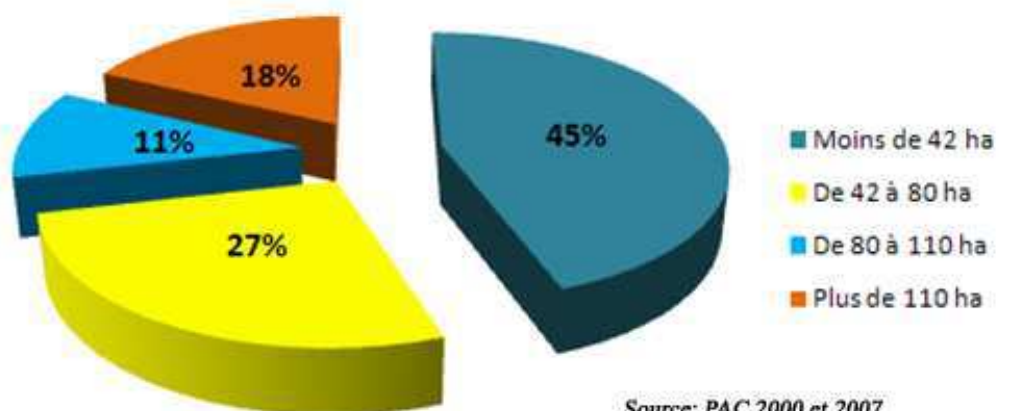
Figure 14: Profil-type d'une exploitation disparue



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

b. Exploitations apparues: caractéristiques et profil-type

Figure 15: SAU des exploitations apparues entre 2000 et 2007



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

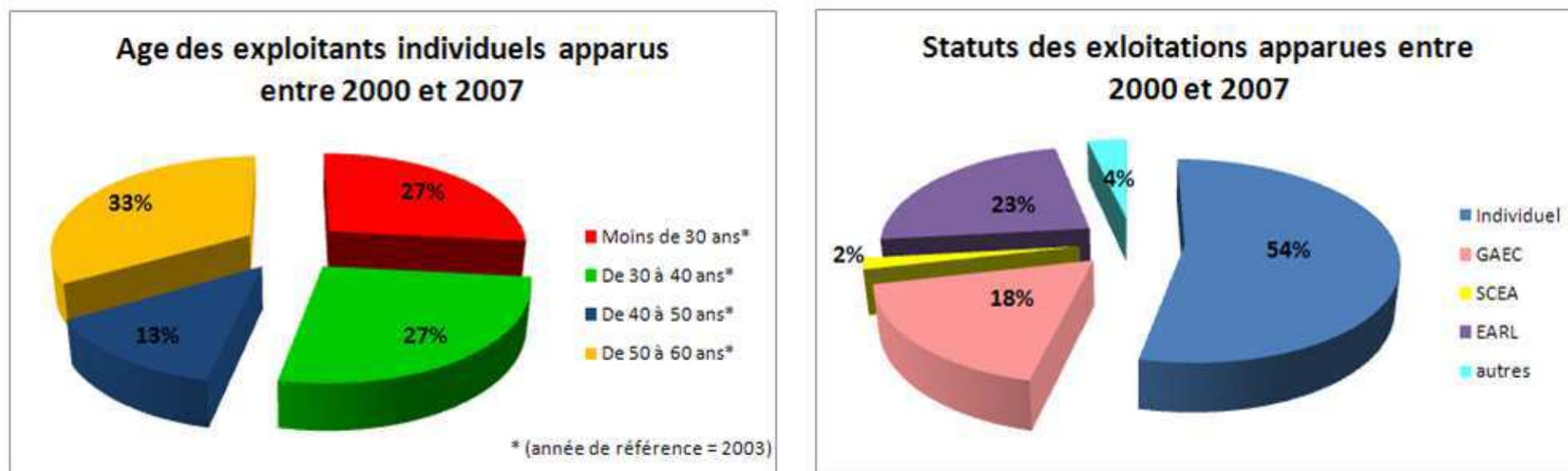
Passons maintenant à l'étude des exploitations qui sont apparues entre les deux dates de référence. On constate que les proportions concernant les petites exploitations (moins de 42 ha) et de celles de moins de 80 ha sont équivalentes à celles des exploitations disparues.

Cependant, là où on note une différence importante c'est au niveau des « grosses exploitations » (plus de 110 ha) : elles représentent 18% des apparitions ce qui est plutôt conséquent. Ceci a sûrement un lien avec le phénomène de fusions de petites exploitations permettant de former une entité ayant plus de poids. Ce cas sera traité dans le paragraphe concernant les statuts d'exploitation.

Les tendances, concernant les âges de chefs d'exploitations apparues, sont nettement moins marquées (voir figure 16): les moins de 30 ans et ceux ayant entre 30 et 40 ans concernent chacun 27% des effectifs. On remarque l'importante part des plus de 50 ans (33%) : là encore, on peut l'attribuer majoritairement aux regroupements de petites exploitations.

Finissons avec les statuts : on voit que les formes individuelle et sociétaire sont au coude à coude avec respectivement 54 et 46%. En ce qui concerne les formes sociétaires, c'est l'EARL qui prédomine. Ce type de statut permet de rassembler à la fois des associés exploitants et des non exploitants⁴.

Figure 16:



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

⁴ Cf. Annexe 3

Résumons toutes ces informations en un schéma similaire à celui dressé pour les exploitations apparues :

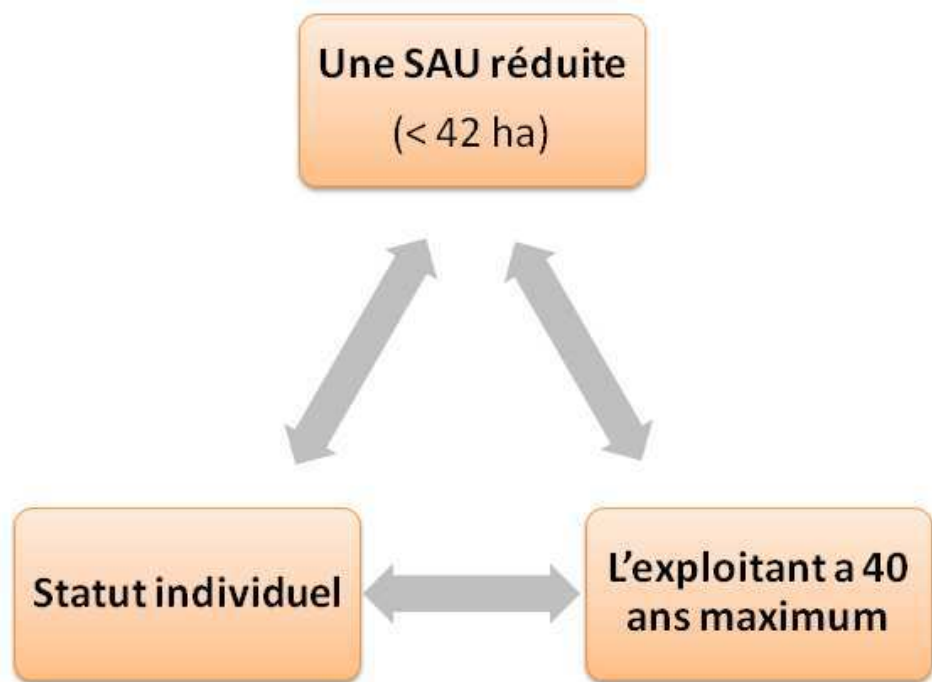
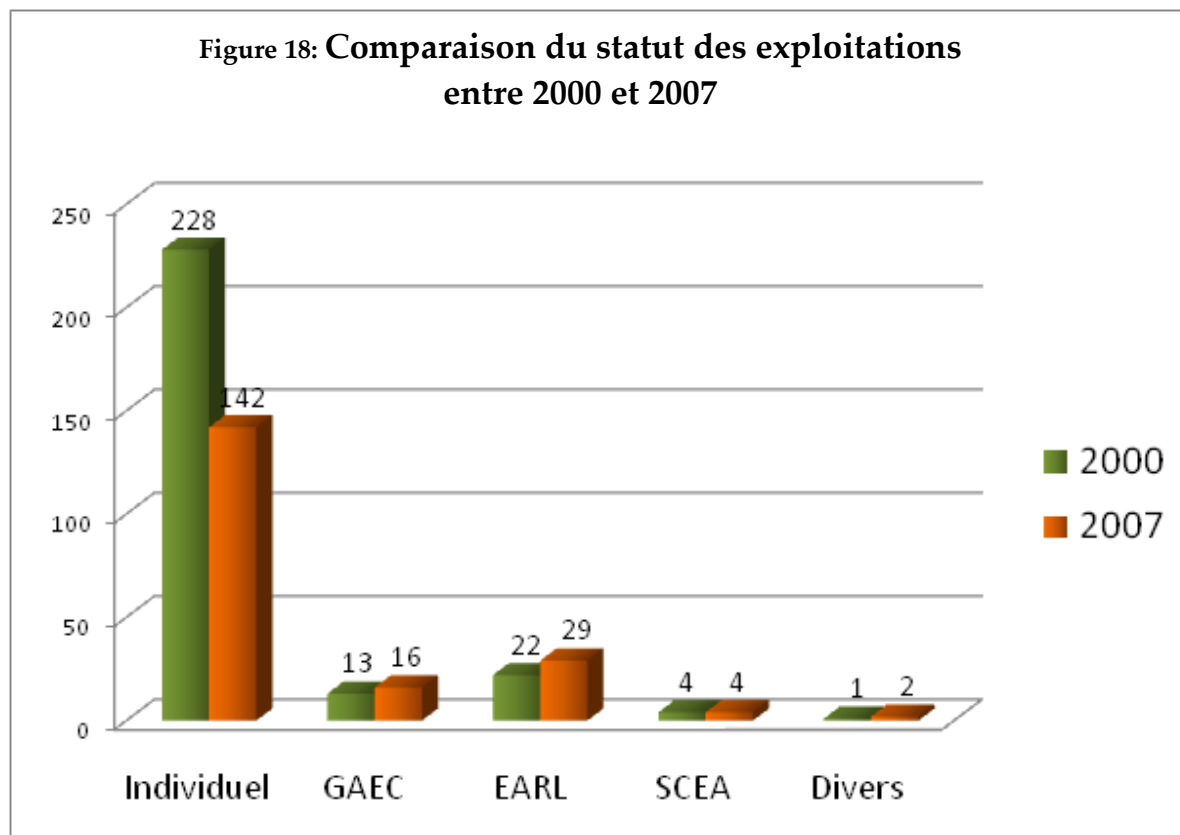


Figure 17: Profil-type d'une exploitation apparue

*Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008*

2. Evolution des statuts des exploitations agricoles

Figure 18: Comparaison du statut des exploitations entre 2000 et 2007



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Le graphique suivant traite de l'évolution des parts respectives des différents statuts d'exploitations agricoles.

Des 268 chefs d'exploitations présents en 2000, 85% travaillaient individuellement ; la part des sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA...) était peu importante. A titre de comparaison, à l'échelle nationale et à la même date, le taux d'exploitations individuelles était de 81%.

En 2007, le nombre d'exploitants individuels accuse une diminution de 12% au profit des sociétés agricoles : 16 des 194 chefs d'exploitations travaillaient en GAEC et 29 en EARL.

Cette tendance à l'augmentation des exploitations au statut sociétaire aux

dépend du statut individuel se retrouve à l'échelle Française : en effet, la conjoncture étant depuis quelques années difficile, le statut sociétaire offre aux agriculteurs une meilleure sécurité financière et un moindre apport de capital lors de leur installation.

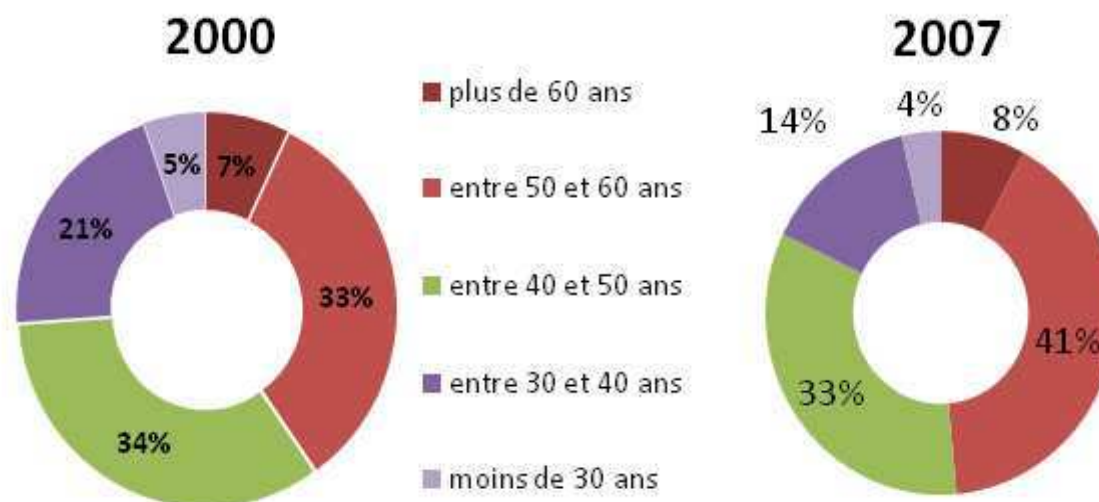
Cette augmentation de la part des statuts sociétaires est partiellement due aux changements de statuts des individuels : on recense entre 2000 et 2007, 20 cas de ce type. Onze ont opté pour le GAEC et neuf pour l'EARL/SCEA/autres.

3. Evolution de l'âge des chefs d'exploitations agricoles

D'après les graphiques ci-dessous, nous pouvons constater que l'âge moyen des exploitants a augmenté de deux ans entre 2000 et 2007 : il est passé de 46,5 à 48,5 ans.

Ceci est dû, entre autres, à une augmentation de la part des exploitants de plus de 40 ans : elle passe de 74% à 82%. En 2000, la part des plus de 40 ans était de 74% à l'échelle nationale.

Figure 19: Répartition par âge des chefs d'exploitations en 2000 et en 2007



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

On peut par ailleurs prévoir que ces mêmes exploitants devraient, dans les années proches, partir à la retraite et laisser des exploitations vacantes si aucune relève n'est assurée.

Rappelons également qu'il devient assez difficile aujourd'hui pour un jeune de s'installer dans une exploitation : les investissements (bâtiments et terres, voir paragraphe urbanisme) et les contraintes sont très importantes.

B. Evolution de la SAU des exploitations agricoles entre 2000 et 2007

La SAU (voir définition ci-contre) est un élément incontournable pour l'étude des exploitations agricoles : en effet, celle-ci permet de rendre compte de leur taille via le recensement des surfaces utilisées pour les diverses productions.

La Surface Agricole Utile (SAU) est la surface déclarée comme utilisée pour des activités agricoles par les exploitants. Elle comprend les terres labourables, les cultures permanentes ou non (y compris les terrains en préparation et en jachère), les pâturages (ou « surfaces toujours en herbe ») des exploitations et les jardins familiaux.

Source : Observatoire du Littoral (Rédaction Ifen)

Outre cette définition, il faut clairement distinguer deux types de SAU :

- **La SAU communale** qui recense toutes les surfaces du territoire communal destinées à l'activité agricole⁵

⁵ Cf. Annexe 4

- **La SAU des exploitations par commune** qui recense l'ensemble des terres utilisées par une même structure agricole qu'elles soient situées ou non sur la commune de localisation du siège

Le parcellaire ayant un caractère quelque peu morcelé (voir partie 3) sur le territoire du SMVM, la SAU des exploitations par commune ne correspond que rarement à la SAU communale.

Après ces quelques précisions, passons à l'observation de l'évolution récente des SAU à l'échelle nationale, à l'échelle des vingt communes du SMVM et enfin à l'échelle des sièges d'exploitations par commune.

1. A l'échelle française

La régression de la SAU est très forte sur le littoral Français depuis 1970. Les exploitations dont le siège se trouve dans une commune littorale, ont perdu près de 20% de leur SAU en 30 ans, soit près de **170 000 ha**.

Ce phénomène est **particulièrement important sur le littoral breton** puisque la SAU a régressé de **68 000 ha** entre 1970 et 2000, ce qui représente 40% des terres agricoles littorales disparues.

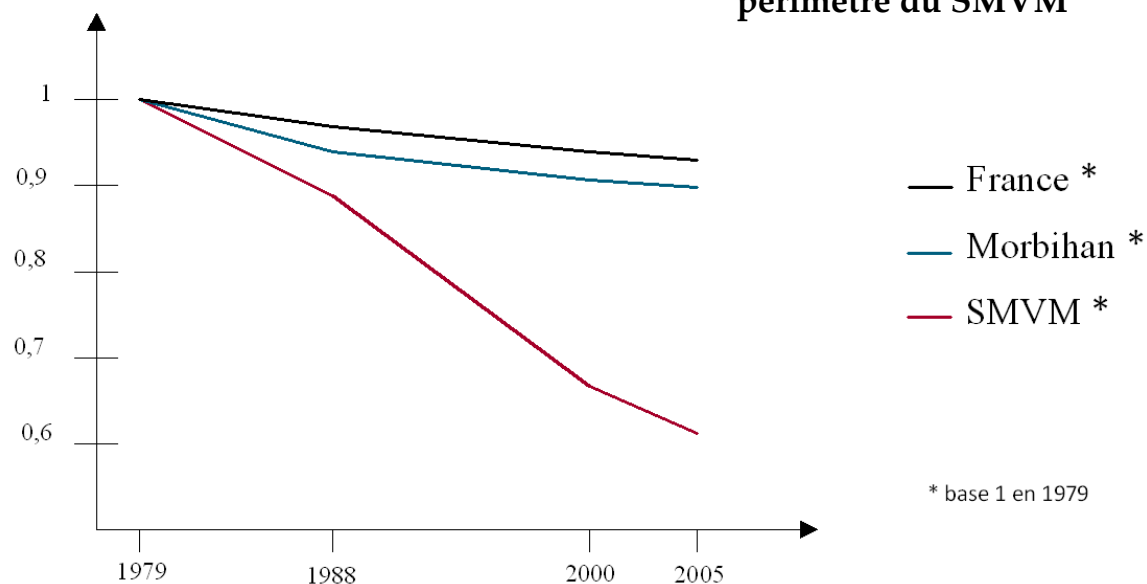
Cependant, on constate que depuis 1970, la perte annuelle de SAU des exploitations françaises situées sur des communes littorales a tendance à décélérer : elle était d'environ 1% dans les années 70 et plus que de 0,4% dans les années 90. A l'inverse, la disparition de la SAU dans l'arrière-pays s'est accélérée.

Cette **différence entre le littoral et son arrière-pays** s'explique par la vague d'intense urbanisation au-delà de la bande des 100 m instaurée par la loi Littoral de 1986.

Le prix du foncier situé à proximité des bords de mer est de moins en moins abordable pour beaucoup de ménages qui font donc construire plus à l'intérieur des terres.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution comparée des SAU de la France, du Morbihan et du périmètre du SMVM. On constate une diminution de la SAU beaucoup plus forte sur le SMVM que sur le Morbihan ou la France.

Figure 20: Evolution comparée des SAU de la France, du Morbihan et du périmètre du SMVM



Source : RGA 1979, 1988, 2000 et étude Agreste 2005
Réalisation : Stage DDAF/DDE 56 2008

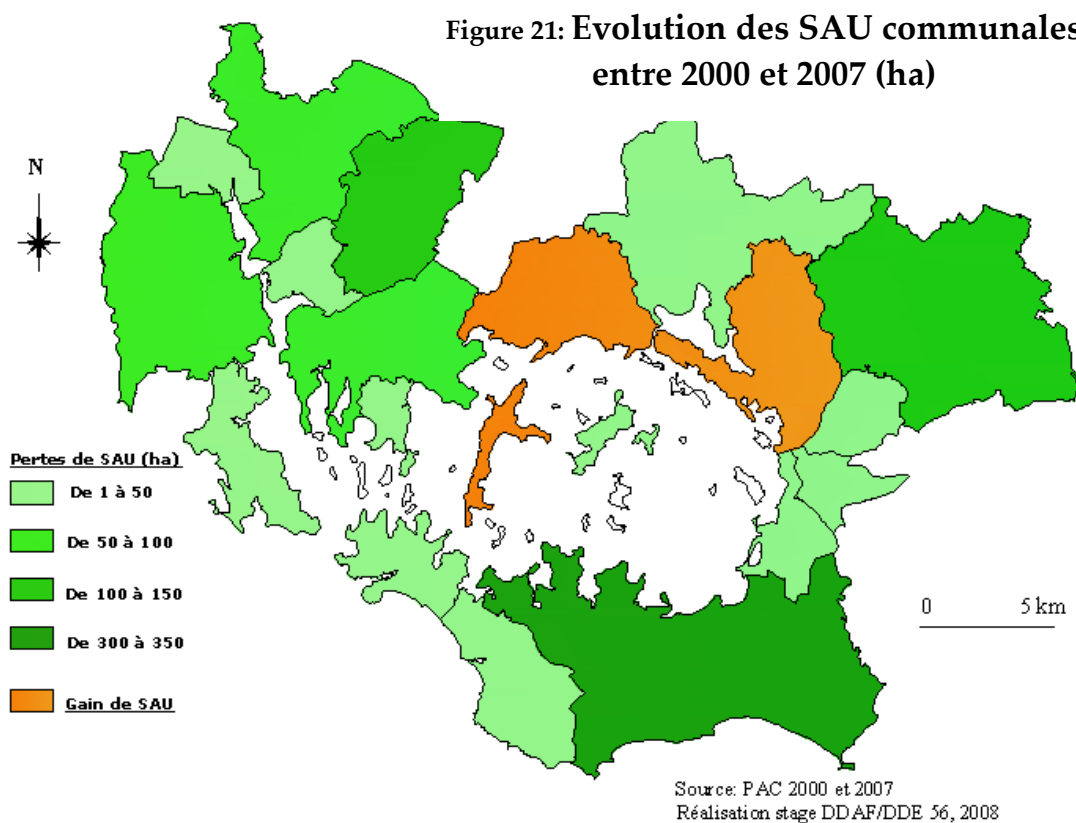
2. A l'échelle des communes du SMVM du Golfe du Morbihan

Il s'agit ici de s'intéresser à l'évolution surfacique de la SAU de chacune des vingt communes concernées par l'étude.

Tout d'abord, on constate que le territoire du SMVM a vu, entre 2000 et 2007, sa SAU diminuer de 962 ha, soit environ 8%⁶ : elle ne mobilisait plus que 32% du territoire SMVM en 2007 (soit 11 516 ha) contre 35 en 2000.

Un chiffre éloquent doit être gardé à l'esprit : la perte de SAU est quasiment trois fois plus rapide sur les communes du périmètre SMVM qu'au niveau du département du Morbihan ou elle s'élève à 0,4%.

Là encore, les communes ne sont pas égales face à ces pertes (voir figure 21) : en effet, la commune de Sarzeau par exemple a perdu entre 300 et 350 ha alors que les communes telles que Crach et Pluneret ont perdu moins de 100 ha.



⁶ Cf. Annexe 4

L'analyse des pertes de SAU, pour avoir une réelle signification, doit néanmoins être complétée par les données de superficie communale et de SAU communale⁷.

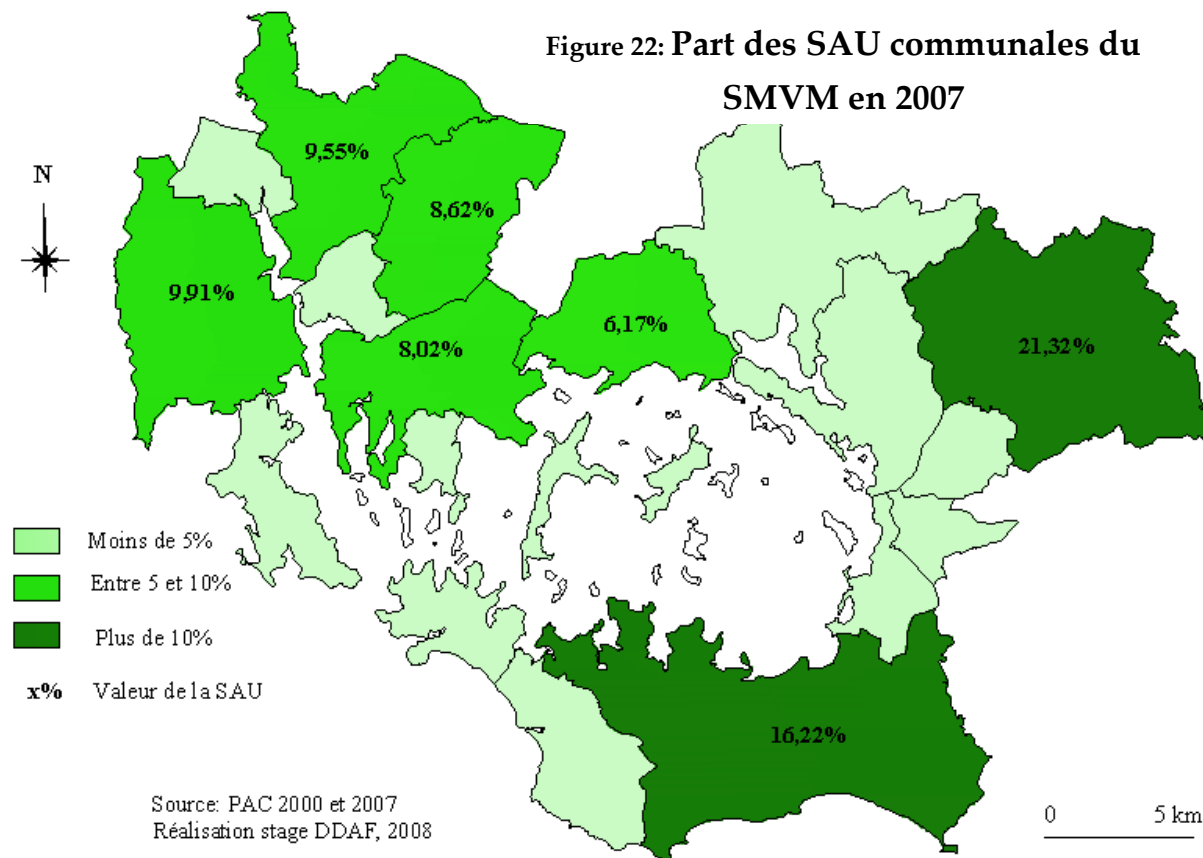
En effet, une perte de SAU de 30 ha pour Vannes et le Bono n'a probablement pas eu le même impact sur le tissu agricole communal. La SAU totale de Vannes est 4 fois supérieure à celle de sa consœur et d'autre part, la superficie totale des deux

communes n'est pas comparable.

Enfin, pour appréhender la contribution de chaque commune dans la SAU totale du SMVM et donc son degré d'implication dans les productions agricoles du périmètre, observons la carte ci-contre.

On peut ainsi classer les communes du périmètre en trois catégories :

- Les communes fortement agricoles (Sarzeau et Theix)
- Les communes agricoles (Arradon, Baden, Crach, Plougoumelen et Pluneret)
- Les communes très faiblement agricoles (Arzon, St Gildas de Rhuys)



⁷ Cf. Annexe 4

3. A l'échelle des exploitations ayant leur siège au sein du périmètre SMVM

Comme il a été précisé précédemment la SAU des exploitations par communes diffère des SAU communales dans le sens où, la surface de l'ensemble des terres entretenues par une exploitation est rattaché à la commune où se trouve le siège, que ces terres se trouvent ou non sur la commune du siège.

Cette distinction entre les deux types de SAU est confirmée par les résultats suivants : de 2000 à 2007, la SAU des exploitations a diminué de 845 ha (soit 8%) pour atteindre 9960 ha en 2007 (contre 11 516 en SAU communale). Pourquoi tant de différence entre la SAU communale et la SAU des exploitations par commune ?

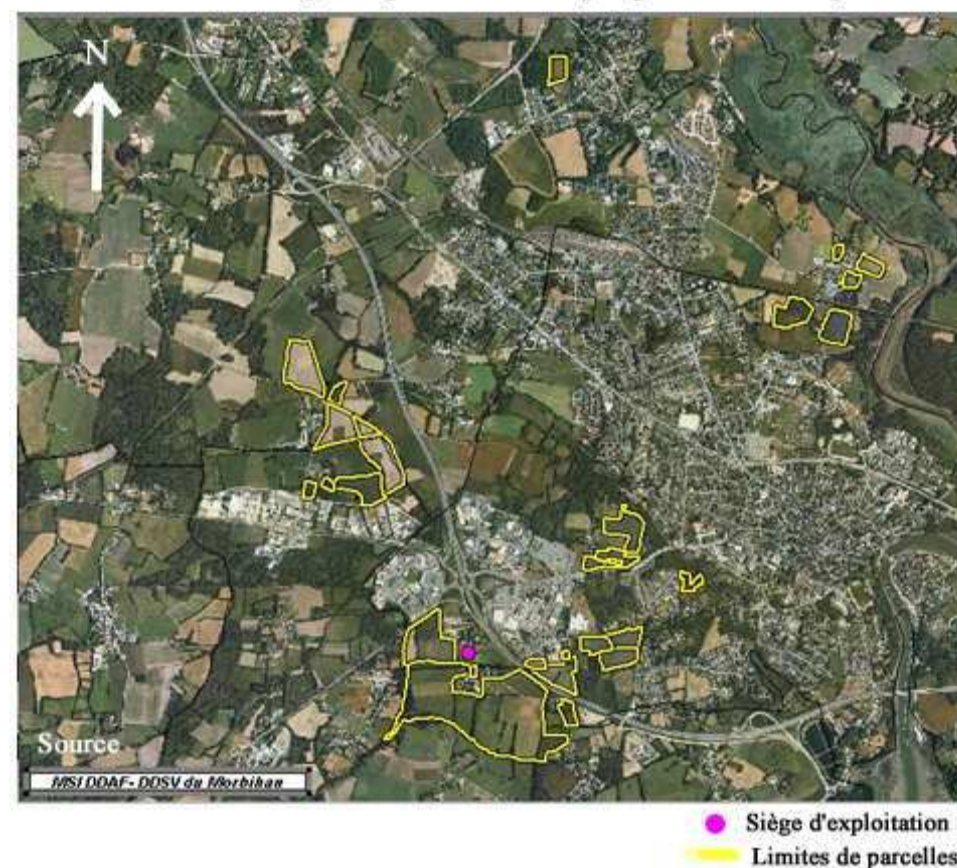
On constate que le parcellaire des communes littorales est très morcelé, de nombreux agriculteurs exploitent donc de multiples parcelles dispersées sur une même commune voire sur plusieurs communes.

Ci-contre, pour illustrer le phénomène nous avons l'exemple de la localisation d'une exploitation du périmètre étudié et de quelques unes de ses parcelles relativement dispersées.

En France comme dans le Morbihan, la tendance est à la diminution du nombre d'exploitations agricoles (voir paragraphe), mais ceci n'implique pas forcément une perte de SAU.

En effet, lorsqu'un exploitant cesse son activité ou opère un changement de statut d'exploitation, la majorité de ses terres sont

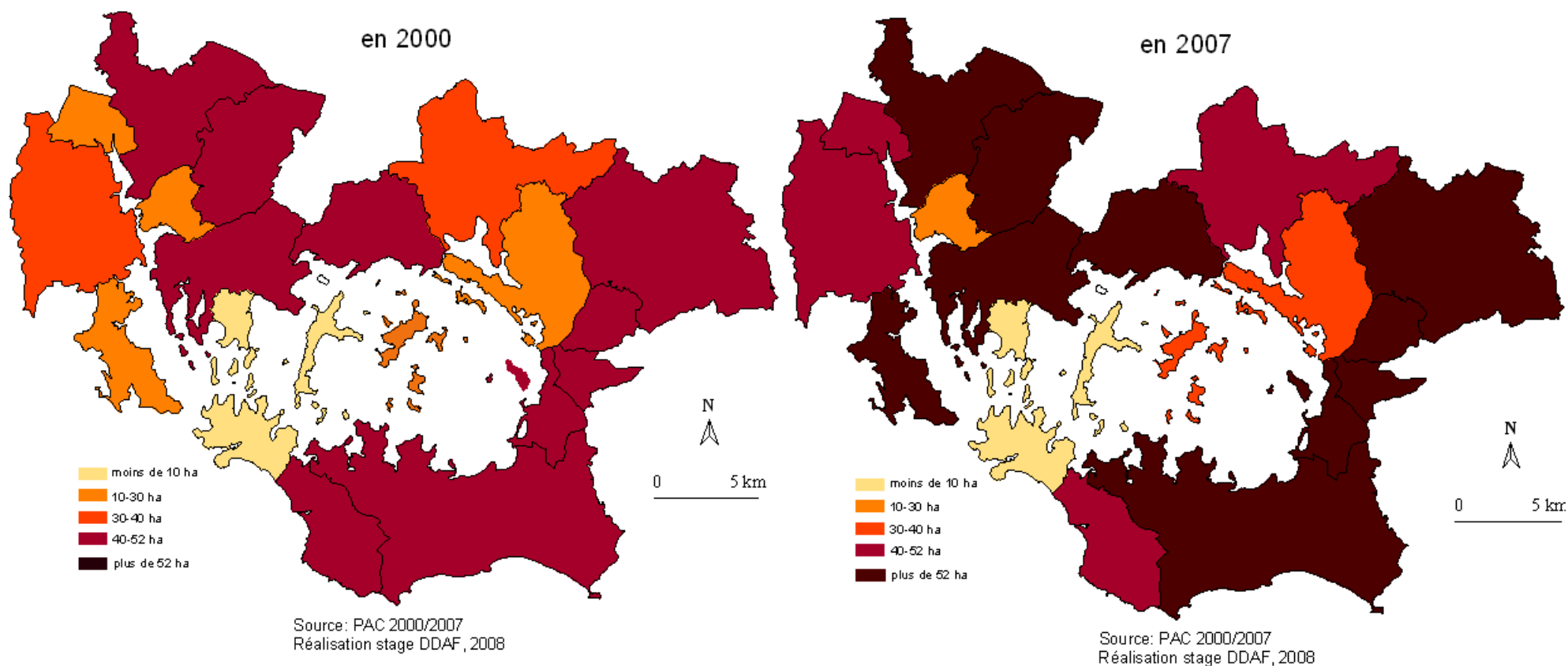
Photographie 15: Localisation d'un siège d'exploitation et de quelques unes de ces parcelles



réattribuées à un autre exploitant agricole ou transférées, les parcelles destinées à l'urbanisation étant assez rares sur les 20 communes impliquées dans le SMVM (cf. *Agriculture et Urbanisme*).

Ceci peut expliquer l'augmentation de certaines SAU communales mais aussi la SAU moyenne des exploitations par commune.

Figure 23: Evolution de la SAU moyenne des exploitations par commune



D'ailleurs, observons maintenant l'évolution de cette dernière variable entre 2000 et 2007 via le couple de graphiques ci-dessus.

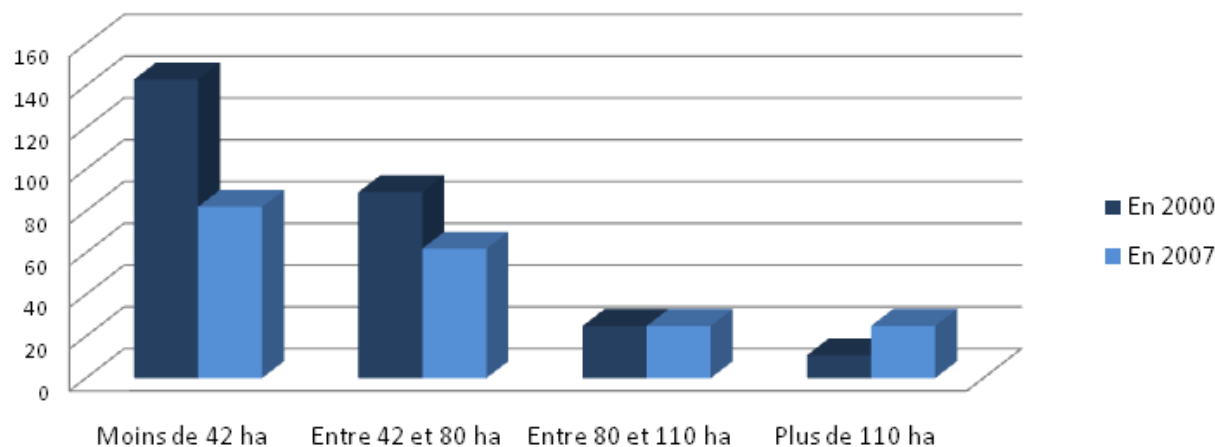
En effet, mises à part Arzon, Larmor Baden et l'Ile aux Moines qui possèdent peu, voire pas d'exploitations agricoles, donc où l'activité agricole n'est qu'à l'état de « traces », la taille moyenne des exploitations était supérieure à 20 ha en 2000 et 2007.

La tendance, ici, est clairement à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles sur la quasi-totalité des communes : en effet, on passe d'une surface agricole utile moyenne de 40,3 ha en 2000 à 51,4 ha en 2007. En 2005, la moyenne Bretonne était de 55 ha et la moyenne nationale de 73 ha.

Lorsqu'il ne s'agit pas d'un changement de statut conduisant au regroupement de terres, c'est généralement une exploitation importante qui s'agrandit, souvent au détriment d'exploitations plus modestes.

Enfin, pour confirmer cette augmentation généralisée de la taille des exploitations, le graphique présente l'évolution 2000-2007 de la répartition des exploitations du périmètre selon leur SAU.

Figure 24: Répartition des exploitations en fonction de leur SAU



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Ce graphique confirme que ces 7 dernières années, les exploitations de taille inférieure à 42 ha ont fortement diminué sur ce territoire et celle de plus de 110 ha ont plus que doublé.

On suppose alors qu'une grande partie des exploitations de taille réduite ayant « disparu » en 2007 a fusionné avec d'autres exploitations pour former des sociétés agricoles, et que les exploitations de grande taille sont celles qui ont pu le plus facilement accéder à de nouvelles terres.

C. Les principaux freins au maintien de l'activité agricole

Après avoir constaté un déclin du nombre d'exploitations, il semble important de se pencher sur quelques unes des principales raisons qui font obstacle à la pérennisation de l'agriculture, voire à son développement, et à l'installation de jeunes agriculteurs.

En effet, bien que la principale raison de cessation d'activité soit le départ à la retraite, on s'aperçoit que les exploitants sont confrontés quotidiennement à diverses contraintes : difficultés pour s'agrandir, pour trouver des terres destinées à de nouveaux exploitants...

1. Une caractéristique des communes littorales : la rétention foncière

Un phénomène récurrent sur le territoire et relativement problématique est observé: il s'agit de la **rétention foncière**. De nombreux propriétaires terriens, qu'ils soient d'anciens agriculteurs ou de simples particuliers, refusent de louer ou d'exploiter leurs terres, dans l'espoir de voir leurs parcelles devenir constructibles, et donc de voir les prix de ces terrains fortement augmenter.

Il existe 2 cas de rétention foncière :

- Dans un premier cas, les propriétaires de terrains agricoles refusent de louer leurs terres à des agriculteurs. Les documents d'urbanisme étant à durée limitée, les propriétaires gardent l'espoir de voir leurs terrains agricoles passer en zone à urbaniser, ce qui en décuplerait le prix.
- Les propriétaires de terrains à urbaniser refusent de céder leurs terrains en attendant que les prix soient au plus haut, ce qui contraint les communes à « trouver ailleurs » d'autres terres à urbaniser, c'est-à-dire le plus souvent au niveau de zones agricoles.

Dans le premier cas, il semble que le problème soit lié au manque de lisibilité à longue durée des documents d'urbanisme et à la rigidité des baux ruraux, qui effraient les propriétaires de par leur durée. Afin de lutter contre le deuxième type de rétention, il faudrait que les collectivités incitent les propriétaires à céder leurs terrains, par exemple à l'aide de taxes indexées sur la valeur potentielle du terrain (situation géographique, destination...).

Ces phénomènes soulèvent par ailleurs un autre problème : celui de la **location de terres**. En effet, bon nombre d'agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils exploitent, mais les louent grâce au système de baux : signature d'un bail de 9 ans, passage d'un « bail oral » avec le propriétaire ce qui est une « contractualisation » plutôt précaire pour l'agriculteur.

De plus en plus de propriétaires hésitent à s'engager dans la location de leurs terres aux agriculteurs : ils se sentent comme « prisonniers » en signant un bail et ont l'impression de ne plus pouvoir disposer de leurs biens comme ils l'entendent.

Il serait peut-être intéressant d'envisager un assouplissement de ce système de bail afin d'inciter les propriétaires à louer leurs terres aux exploitants agricoles...et donc contribuer à garantir un avenir pérenne à quelques exploitations agricoles.

2. L'enfrichement

Le souci de rétention foncière est très souvent couplé à celui de l'enfrichement : les parcelles non-exploitées laissées à l'abandon se reboisent peu à peu. En plus de nuire au paysage, et donc au tourisme, les friches présentent l'inconvénient majeur de générer des risques d'incendies, et de voir se développer des nuisibles (sangliers, renards...) et des espèces invasives (chardons...).

Ce sont en particulier les communes de la presqu'île de Rhuys qui sont concernées par ce problème : en effet, ce territoire est caractérisé par un important morcellement de son parcellaire et un fort développement de l'attractivité touristique ce qui implique une très forte pression foncière corrélée à des actes de spéculation. D'autre part, le morcellement implique que l'accès aux parcelles de taille très réduite⁸ est souvent impossible : elles deviennent pour la plupart des friches faute d'entretien. De plus, l'indivision et le manque de connaissance des propriétaires contribuent à l'augmentation des surfaces en friches.



Photographie 16: Une friche à Saint-Gildas-de-Rhuys

Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

⁸ Cf. Partie Agriculture et urbanisme

3. Les difficultés d'installations des jeunes agriculteurs

La rétention foncière est, entre autres, un obstacle à l'installation des jeunes agriculteurs. La demande d'installations est pourtant bien présente sur le périmètre, mais nous avons pu constater que lorsqu'un agriculteur prend sa retraite, ses terres sont plutôt destinées à agrandir une exploitation déjà existante qu'à installer un nouvel agriculteur.

Ceci est en partie lié à un manque de connaissance du territoire. En effet, au moment de son départ à la retraite, l'agriculteur a déjà prévu à qui ses terres seront revendues (voisin, ami...), et les organismes de gestion du foncier agricole sont prévenus trop tard.

De plus, il y a une réelle carence en matière de communication auprès des exploitants agricoles : du fait de l'instabilité de la conjoncture agricole, nombreux sont les agriculteurs proches de la retraite qui pensent que leurs terres ne pourront pas faire vivre un jeune, aussi préfèrent-ils consolider une exploitation « viable » c'est-à-dire déjà existante et étendue.

Enfin, les jeunes agriculteurs sont non seulement confrontés au prix croissant des terrains agricoles, mais également au problème du logement. En effet, le prix du foncier étant inabordable, les jeunes actifs des communes littorales ont de plus en plus de mal à se loger, et habitent de plus en plus loin dans les terres. Un autre facteur rend également difficile le logement des nouveaux exploitants : la rigidité du zonage A qui, à de rares exceptions, autorise la construction de bâti à usage agricole.

Synthèse :

Sur la période 2000/2007, les communes du périmètre du SMVM ont perdu 962 ha de SAU, ce qui représente près de 8% de la SAU totale. Même s'il ne s'agit pas là d'un chiffre très alarmant, il ne faut pas que cette tendance s'accroisse ni perdure. Ce qui semble plus préoccupant c'est la diminution du nombre d'exploitations : en effet, entre 2000 et 2007, ce sont 74 exploitations qui ont disparu, soit 28% de celles présentes en l'an 2000.

On peut retenir de cette première partie du diagnostic que:

- ❖ Les communes les plus agricoles sont Sarzeau et Theix : à elles seules, ces communes rassemblent plus de 35% de la SAU totale du périmètre
- ❖ Il y a eu 110 fins d'exploitations pour 56 installations et 20 changements de statuts
- ❖ La SAU moyenne d'une exploitation est passée de 45 ha en 2000 contre 57 ha en 2007
- ❖ L'âge moyen d'un chef d'exploitation est passé de 46,5 à 48,5 ans entre 2000 et 2007
- ❖ Les friches et la rétention foncière nuisent fortement à la pérennité de l'activité agricole et à l'installation de jeunes agriculteurs

Partie 2 :

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Dans cette seconde partie du diagnostic, nous aborderons la thématique des productions végétales et animales issues de l'activité agricole.

Cette deuxième partie du diagnostic présentera un autre volet important de la situation agricole : le type et la quantité de production, animale ou végétale, que l'on trouve sur ce territoire. Afin de mieux cerner l'évolution des surfaces cultivées dans le périmètre d'étude du SMVM, nous avons tout d'abord procédé à l'analyse des déclarations PAC 2000 et 2007.

Il faut cependant rappeler que ces données ne sont que le reflet approximé des surfaces réellement cultivées : en effet, le maraîchage n'étant pas éligible aux aides agricoles Européennes, les résultats le concernant ne figurent pas dans ces données PAC. Ainsi, pour compléter ce diagnostic agricole, nous avons traité, séparément, des données relatives à cette activité.

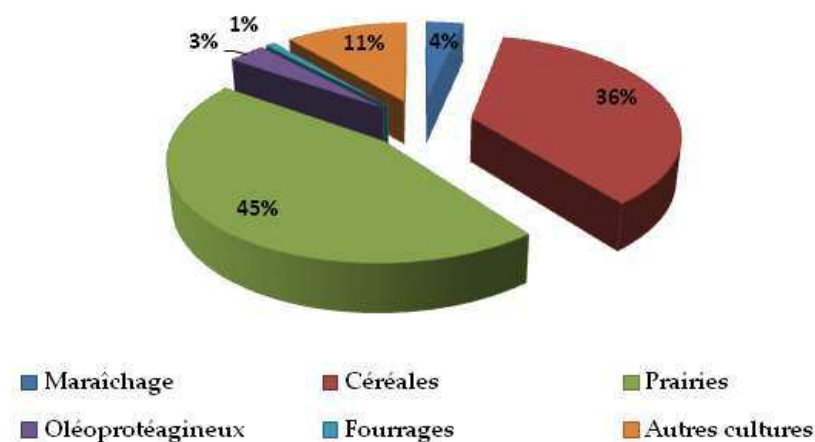
Pour plus de clarté, l'étude des productions a été séparée en trois parties : les productions végétales, les productions animales et les activités de diversification.

A. Les productions végétales

En guise d'introduction à cette thématique des productions végétales, observons le graphique ci-contre qui présente la part des différentes cultures présentes sur le périmètre du SMVM en 2007.

On remarque que le territoire du SMVM est principalement occupé par la céréaliculture et les surfaces en prairies, avec respectivement 36% et 45% de la SAU communale totale.

Figure 25: Répartition des surfaces par type de culture sur le périmètre du SMVM



Source : PAC 2007, Chambre d'agriculture du Morbihan
Réalisation : Stage DDAF/DDE 56, 2008

1. Les cultures aidées PAC

Devant la multitude de catégories de cultures présentes dans les dossiers PAC, il nous a été nécessaire de les regrouper en quatre classes pour simplifier l'exploitation des données: les céréales, les oléo-protéagineux, les fourrages et les autres types de cultures.

a. Les céréales⁹

Présentation :

Sur le périmètre du SMVM, on recense jusqu'à onze types de cultures céréalières selon les années. Elles se divisent en deux grandes familles : les Poacées et les Polygonacées.

La première regroupe l'avoine (*Avena sativa*), le blé tendre également appelé froment (*Triticum aestivum*), l'épeautre sous-espèce rustique du blé tendre (*Triticum aestivum* ssp. *Spelta*), l'orge commune (*Hordeum vulgare*), le seigle (*Secale cereale*), le triticale (*Triticosecale*) hybride artificiel entre le seigle et le blé, le sorgho commun (*Sorghum bicolor*) et enfin le maïs (*Zea mays* subsp. *Mays*).

⁹ Cf. Annexe 5

Photographie 17: Une culture aidée PAC : la céréaliculture



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Photographie 18: Une des principales cultures du golfe: le blé



Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Seul le sarrasin (*Fagopyrum esculentum*) fait partie de la famille des Polygonacées : malgré son appellation courante de « blé noir », ce n'est ni une variété de blé ni une céréale.

L'ensemble de ces cultures est utilisé soit à des fins de consommation humaine (farine, préparation de boissons...) soit à des fins de consommation animale. Il est important de préciser que ce type de cultures nécessite de grandes parcelles et de forme la plus homogène possible.

Analyse :

En 2000, huit types de cultures céréalières sont présents sur le périmètre: avoine, blé tendre, maïs, maïs à ensilage, orge, seigle, sorgho et autres céréales.

Les communes de Baden, Crach, Pluneret, Sarzeau et Theix sont les plus grosses productrices de céréales : elles produisaient, à elles seules, plus de 65% des céréales du périmètre.¹⁰

Ceci peut s'expliquer par deux constats :

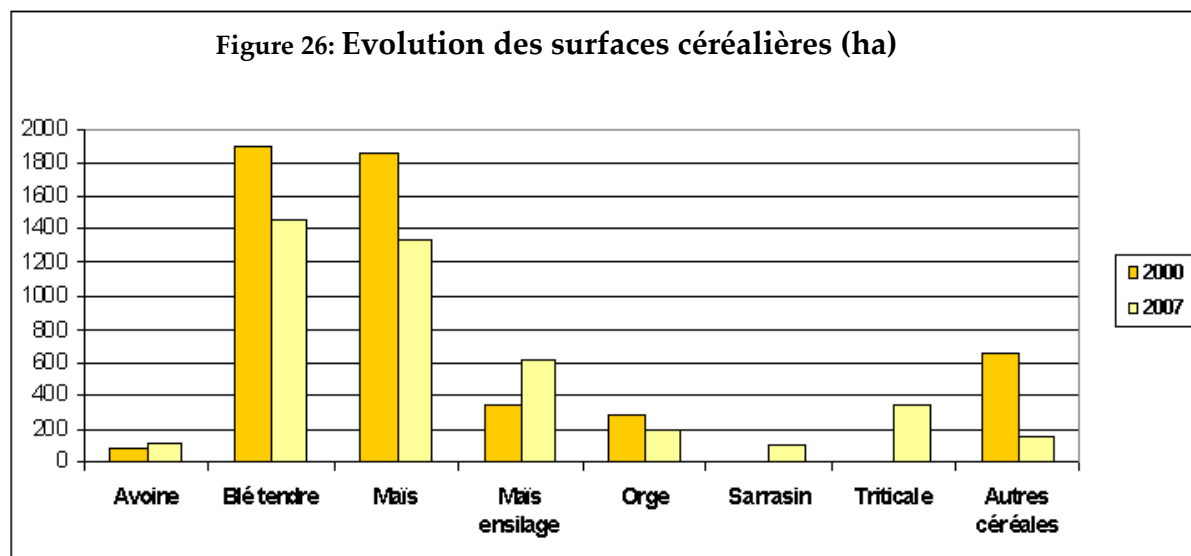
- tout d'abord, il s'agit de vastes communes, représentant à elles cinq 53% du territoire du SMVM et 65% de la SAU totale.
- ces communes ont déjà fait ou font actuellement l'objet d'un aménagement foncier, ce qui conduit à l'obtention d'un découpage parcellaire plus cohérent et apte à accueillir des cultures demandant d'importantes surfaces telles que les céréales.

De manière plus précise, on peut dire qu'à cette date, le **territoire est dominé par les cultures de blé tendre, de maïs** et d'autres céréales qui mobilisent au moins 300 ha chacune soit globalement 92% des surfaces de céréales. (voir graphique ci-après)

¹⁰ Cf. Annexe 5

A noter que l'orge et le maïs à ensilage mobilisent une surface non négligeable (respectivement environ 284 ha et 347 ha) répartie sur quasiment toutes les communes. Les cultures d'avoine, de sorgho et de seigle sont, quant à elles, relativement marginales (77 ha ou moins) et sont mises en œuvre sur un nombre très restreint de communes.

En 2007, onze cultures céréalières (celles présentes en 2000 ainsi que l'épeautre, le sarrasin et le triticale) ont été déclarées sur le territoire: peut-on parler de diversification des cultures ? On peut toutefois noter que ces trois nouvelles cultures sont d'importance très inégale : l'épeautre n'est cultivé que sur la commune de Sarzeau et en très petite quantité (1,31ha), le sarrasin concerne environ 100 ha répartis sur quelques communes et le triticale est présent sur une surface importante (environ 300 ha), répartie sur quatorze des vingt communes du SMVM.



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

La tendance qui se dessinait en 2000 se confirme en 2007 : ce sont les mêmes communes qui sont les plus grosses productrices de céréales (Baden, Crach, Pluneret, Sarzeau et Theix) avec 68% des productions.

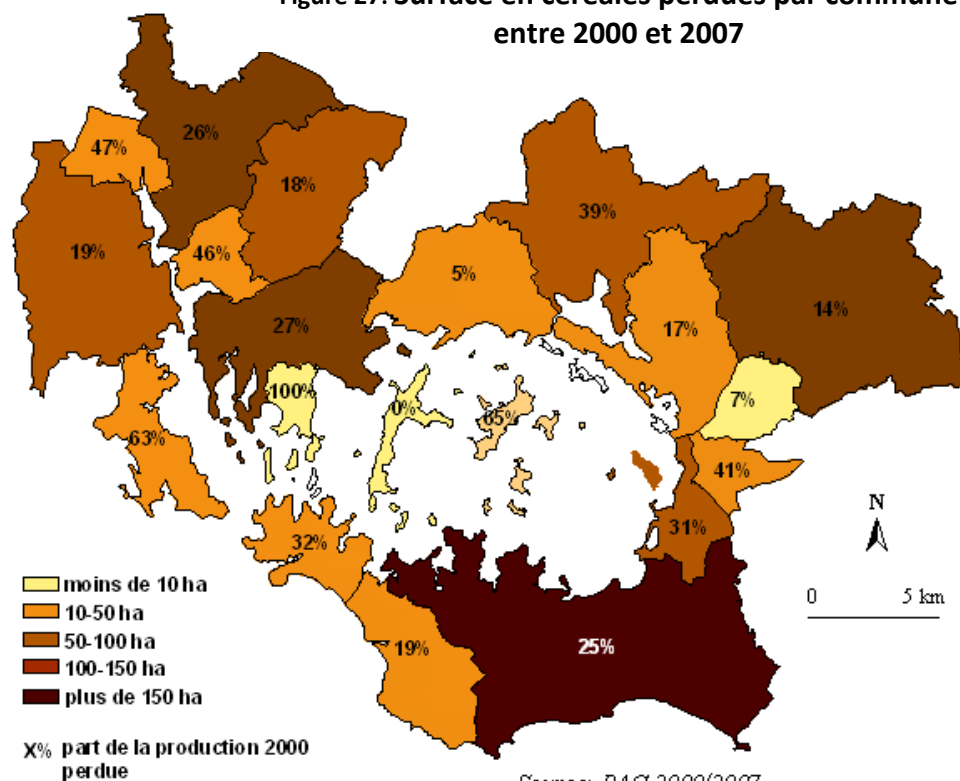
Ce sont également les mêmes cultures qui dominent, à savoir : le blé tendre, le maïs et les autres céréales, avec 82% des surfaces.

Observons maintenant l'évolution de ces cultures entre 2000 et 2007.

Globalement, la **production de céréales déclarée sur le périmètre du SMVM a diminué de 26%** en passant d'environ **5100 ha** à **4300 ha** : cette diminution a touché toutes les communes sans exception. On peut cependant noter une gradation entre les communes selon l'ampleur de la diminution des surfaces en céréales: les communes les plus touchées sont Arzon, Auray, l'Île d'Arz, Larmor Baden, Locmariaquer, Noyal, Saint Armel, Sarzeau et Vannes (soit la moitié des communes du SMVM) qui perdent plus de 20% de leurs surfaces (voir graphique). Les seules céréales connaissant une augmentation de leur surface sont celles concernant l'alimentation animale, c'est-à-dire le sorgho et le maïs à ensilage. La surface en sorgho a progressé d'environ 11 ha.

Celle du maïs à ensilage a pratiquement doublé (il

Figure 27: Surface en céréales perdues par commune entre 2000 et 2007



Source: PAC 2000/2007
Réalisation stage DDAF/ DDE 56, 2008

passé de 347 ha à 614ha). Pour ce dernier, le phénomène est plutôt dû à des explosions ponctuelles de surfaces communales comme c'est le cas pour Baden, Crach, Pluneret et Theix qu'à une augmentation généralisée. Cette explosion s'est-elle faite au détriment d'autres cultures ? Est-elle à corrélérer avec l'évolution des coûts de l'alimentation animale ?

Après ces constatations d'ordre quantitatives, il convient de s'interroger : à quoi sont liées ces fortes baisses de cultures céréalières ? Plusieurs pistes peuvent être avancées : les conditions climatiques ont-elles été peu favorables ? Y a-t-il eu des agents pathogènes ? Est-ce lié à la révision des attributions d'aides PAC ?

De même, on peut se demander à quoi est due l'apparition de nouvelles céréales : à une volonté de quelques exploitants de diversifier leurs productions ? À des demandes émanant des consommateurs en aval (industries agroalimentaires..) ?

b. Les oléoprotéagineux¹¹

Présentation :

Cette famille de cultures regroupe le colza (*Brassica napus*), le tournesol (*Helianthus annuus*), les noisettes, fruits du noisetier commun (*Corylus avellana*) et d'autres protéagineux tels que le lupin (*Lupinus*) et la fève (*Vicia faba*). Elles sont cultivées pour la production d'huiles alimentaires, pour la consommation des graines riches ou comme fourrage pour l'élevage. Elles aussi nécessitent de grandes surfaces pour leur culture.

Analyse :

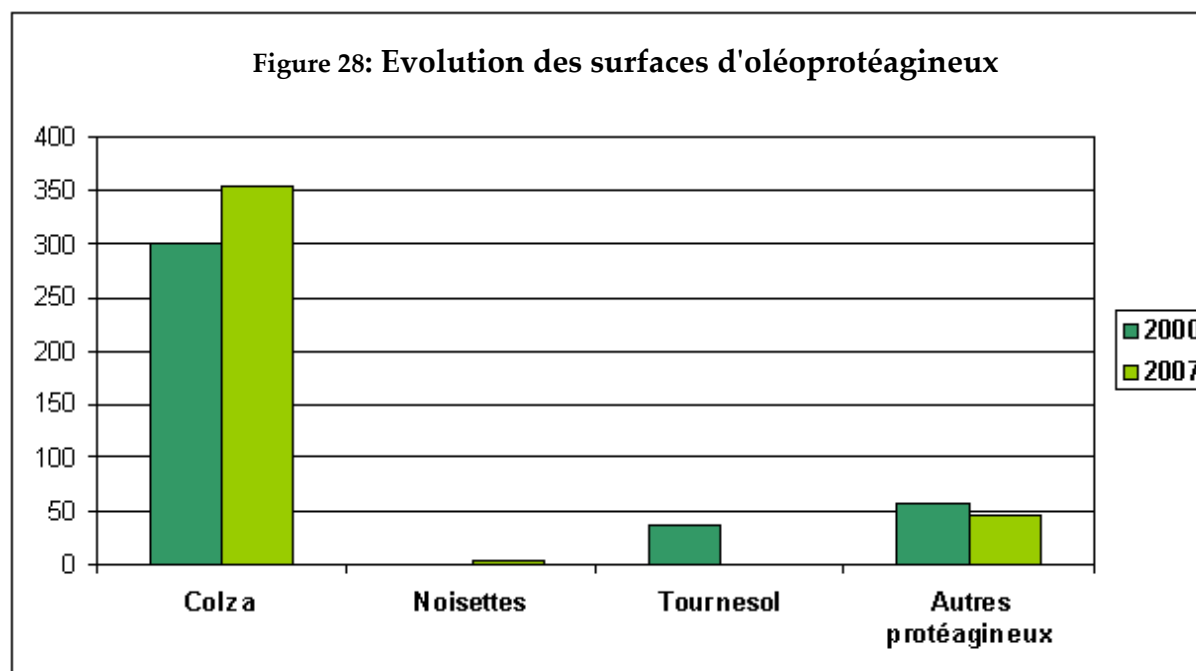
Entre 2000 et 2007, la surface d'oléoprotéagineux déclarée sur le SMVM a peu progressé : elle est passée **de 393 ha à 403 ha** soit environ 2,5% de hausse (voir graphique ci-dessous). C'est le colza qui est le représentant majeur de cette catégorie avec 75% des productions (voir graphique ci contre).

Seize communes étaient productrices en 2000 (hors îles, Larmor Baden et le Bono) contre quinze en 2007 (voir tableau ci-dessous) : Sarzeau se démarquait largement avec 34% des productions à son actif. Ensuite, venaient les communes de Theix, Arradon, Baden et Plougoumelen avec entre 28 et 70 ha (soit 41% de la production). Enfin, certaines communes telles qu'Auray, Arzon, le Hezo et St Gildas ne produisaient que de manière marginale des oléoprotéagineux.

¹¹ Cf. Annexe 5

Si on étudie de plus près les évolutions communales entre 2000 et 2007, on remarque globalement deux types de comportements vis-à-vis de la production en oléo protéagineux : soit une forte hausse des surfaces (minimum 28%) soit une forte baisse (minimum 26%).

Au cours de ces sept ans, trois communes (Séné, Le Hezo et Locmariaquer) ont d'ailleurs cessé la culture d'oléoprotéagineux : vu les surfaces concernées (voir tableau), il s'agit probablement de l'arrêt de production de trois exploitations agricoles.



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

c. Les prairies et fourrages

Cette dénomination regroupe les cultures et surfaces dédiées à l'alimentation animale : ce sont les prairies (permanentes et temporaires), le fourrage annuel et les semences fourragères.

Les prairies représentent plus de 98% des surfaces de cette catégorie (voir tableau) et ce sont, sans surprise, les communes citées dans les précédents paragraphes (Baden, Crach, Plougoumelen, Sarzeau et Theix) qui concentrent la majeure partie de ces surfaces.



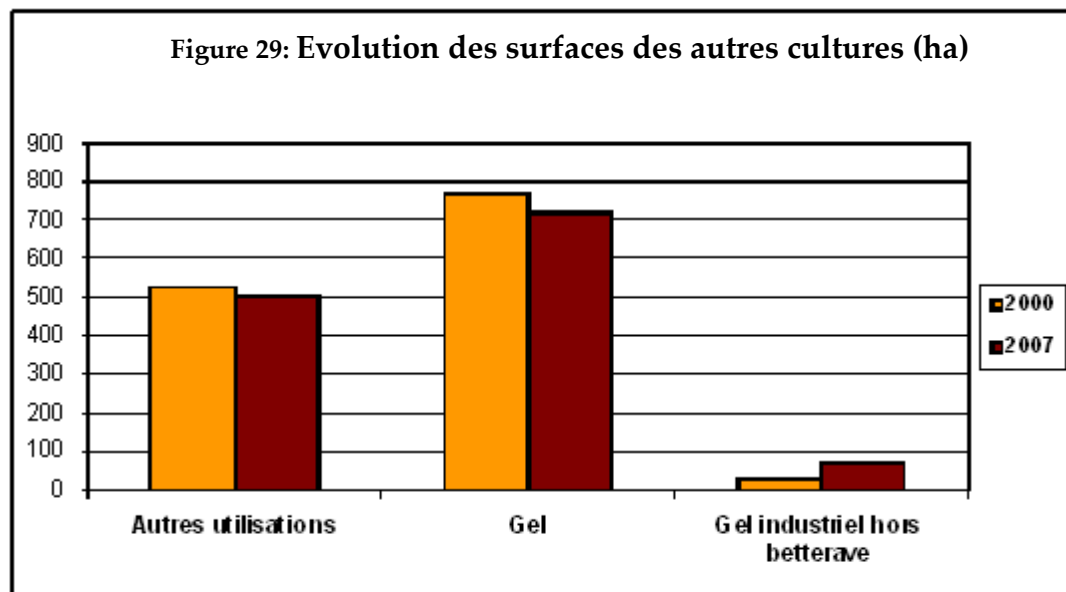
Photographie 19: Une prairie

Entre 2000 et 2007, l'ensemble de ces productions a diminué d'environ 6% en passant d'approximativement **5 600 ha** à **5 400 ha** : malgré cette diminution, c'est ce type de « culture » qui mobilise la plus grande part de SAU du périmètre du SMVM, à savoir 56% en 2007.

d. Les autres cultures¹²

Dans cette catégorie, sont regroupées les diverses cultures n'ayant pu être classées précédemment : le gel (ou jachère), le gel industriel hors betterave, les vergers/légumes, les autres utilisations, les aides au boisement, les « autres cultures », les cultures de chanvre/fibres, l'usage non agricole de terres agricoles, les surfaces « hors cultures aidées » et enfin les landes et parcours.

En 2007, l'apparition de plusieurs cultures (légumes de plein champ, petits pois, chanvre/fibres, pommes de terre...) peut à la fois être attribuée à la volonté d'exploitants agricoles de diversifier leurs productions, mais également à la réforme de 2003 des déclarations de surface PAC.



Source: PAC 2000 et 2007
Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

Ensuite, on constate que de 2000 à 2007 les « autres utilisations » et le gel ont tous les deux diminué : le premier de 20 ha et le deuxième d'environ 45 ha. En parallèle, le gel industriel, seule jachère cultivée avec l'objectif de récolter les graines produites à des fins non alimentaires, a lui augmenté d'environ 38 ha de telle sorte que la surface totale en gel c'est-à-dire gel et gel industriel reste globalement constante entre les deux dates. La réglementation en matière de jachères étant probablement amenée à évoluer, il est probable que dans les années à venir cette surface en gel diminue au profit d'autres cultures ou d'urbanisation.

¹² Appellation PAC

Pour les deux années de références, toutes les communes (sauf les îles et Larmor Baden) comptaient un minimum de surface en gel encore une fois de manière inégale : Theix et Sarzeau y consacraient plus de 100 ha, Crach/Plougoumelen/Pluneret entre 55 et 75 ha et les autres moins de 55 ha.

2. Le maraîchage

L'activité maraîchère, branche à part de l'agriculture, bénéficie de peu d'aides. Elle est donc assez difficile à recenser. Il nous faut donc préciser que les données qui suivent ne sont pas exhaustives.

En ce qui concerne l'activité maraîchère, on recense 28 exploitations sur notre périmètre : seules **18** d'entre elles la pratiquent comme activité principale, les dix autres l'exercent en marge d'autres productions (lait, céréales ou viande).

Les exploitations maraîchères se trouvent essentiellement au Nord du Golfe, et sont concentrées en deux principaux pôles : Vannes-Séné-Theix et Auray-Plougoumelen-Pluneret-Baden. En 2007, elles mobilisent 400 ha de SAU, soit une moyenne de près de 15 ha par exploitation. Cette moyenne peut sembler élevée pour ce type de production, mais elle est en réalité tirée vers le haut par les exploitations qui produisent également des céréales, de la viande ou du lait.

En ce qui concerne la commercialisation des produits, elle se fait de manière directe (paniers primeurs, auto-cueillette, marchés ou AMAP) ou



Source: www.arehn.asso.fr

indirecte (supermarchés ou groupements/coopératives).

On note par ailleurs la présence de 3 maraîchers bio sur le périmètre.

Enfin, d'après les différents acteurs que nous avons eu l'occasion de rencontrer, que ce soit des représentants de la Chambre d'Agriculture ou des maraîchers, l'activité maraîchère semble stable, voire en développement, sur le territoire.

B. Les productions animales

1. La production de viandes

a. L'élevage bovin

L'élevage bovin est le plus important du territoire en termes de surfaces mobilisées et de têtes de bétail. Il regroupe deux types de production : la production de viande et la production de lait (voir paragraphe production laitière).

Entre 2001 et 2007, la tendance de l'élevage bovin sur le périmètre du SMVM, à l'instar du territoire national, va à une diminution du nombre d'exploitations mais à une augmentation du nombre de bêtes par exploitation. En effet, on recense **8840 bovins pour 260 cheptels en 2001, et 8020 bovins pour près de 180 cheptels en 2007** :

Photographie 21: Un élevage bovin sur le littoral

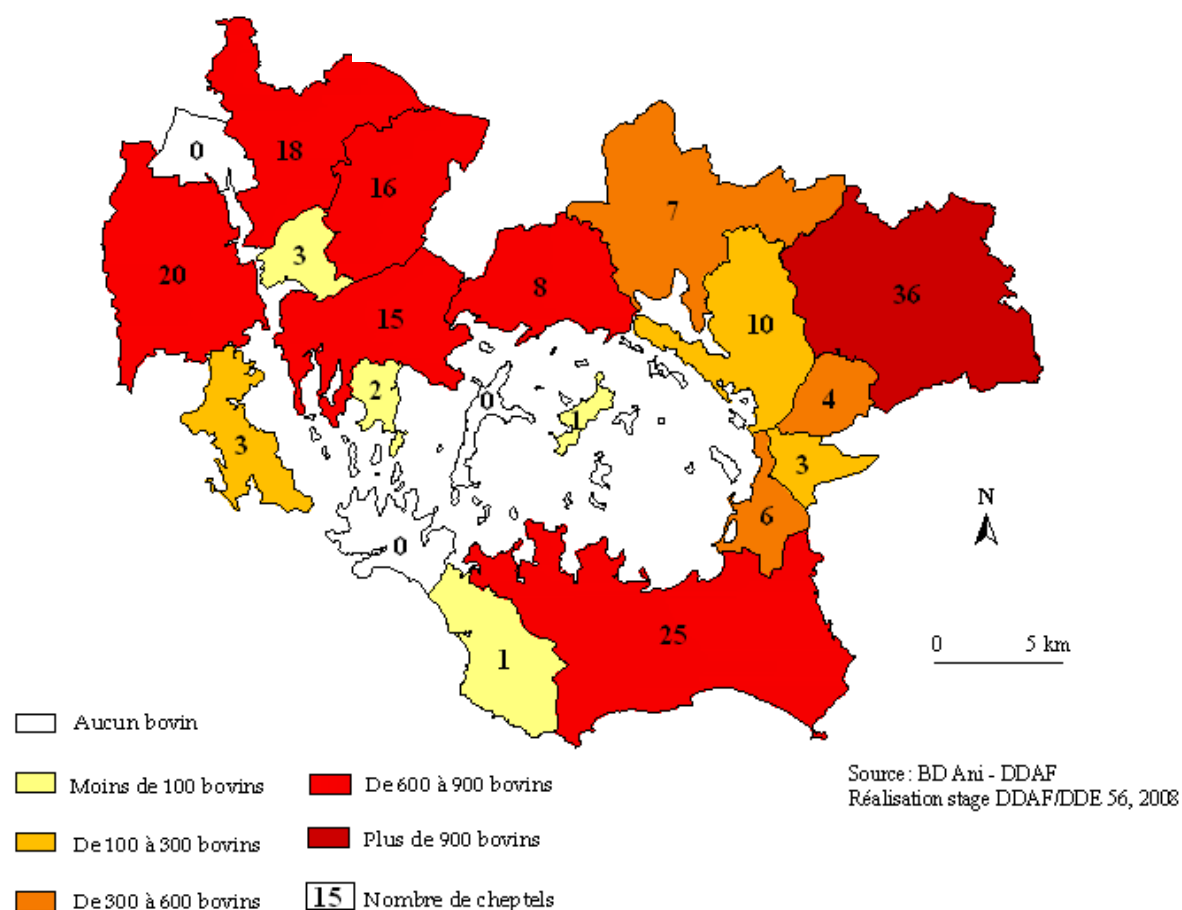


Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

la taille moyenne d'un cheptel est donc passée de 37 animaux en 2001 à 45 en 2007. A noter que c'est la commune de Vannes qui est la plus touchée par cette diminution puisqu'elle passe d'un peu plus de 700 animaux en 2001 à 350 en 2007.

On constate que 80% de la production est effectuée par 7 communes (Arradon, Baden, Crach, Plougoumelen, Pluneret, Sarzeau et Theix) et près d'un tiers est assuré par Theix (voir figure 30).

Figure 30: Répartition des bovins et des cheptels par commune



b. Les élevages ovin et caprin

L'élevage d'ovins et de caprins est également bien représenté sur le territoire, puisqu'il concerne, en 2007, **15 exploitations qui totalisent plus de 1800 bêtes**. Cinq d'entre elles possèdent 100 bêtes ou plus ; on les considère alors comme de « gros élevages ». Précisons que l'élevage caprin est marginal sur le périmètre puisqu'il ne concerne que deux exploitations.

Un recensement quasiment exhaustif de ces élevages, réalisé en 2007 par la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Morbihan, révèle l'existence de 62 propriétaires (particulier ou exploitant agricole) en 2007. Parmi ceux-ci, 46 possèdent moins de 15 bêtes (en moyenne 7 animaux) et sont répartis sur 16 communes du SMVM. On estime donc que ce sont essentiellement des élevages à des fins d'autoconsommation ou d'entretien de terrain.

Photographie 22: Un élevage ovin



Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Globalement, on peut dire que la production ovine est relativement stable ces dernières années, notamment parce qu'elle bénéficie d'une bonne conjoncture et jouit d'une bonne image auprès des populations, ce qui limite les conflits de voisinage. En effet, ce type d'élevage à faible impact environnemental permet un entretien efficace du paysage assurant le maintien d'une richesse floristique des pâturages.

c. L'élevage porcin

L'élevage porcin, bien qu'il soit très développé sur l'ensemble de la Bretagne, est très peu présent sur le périmètre du SMVM. En effet, cinq exploitations réparties sur deux communes sont encore en activité en 2007, contre douze présentes sur cinq communes en 2000. Ces exploitations ont en quasi-totalité un statut sociétaire et sont situées dans la zone du SMVM la plus éloignée du littoral.

Quantitativement parlant, on constate **une diminution de plus d'1/4 du nombre de porcs en 7 ans, soit une perte de plus de 1000 bêtes.**

La filière est, comme sur l'ensemble du territoire Français, en difficulté sur les communes du SMVM et elle tend à disparaître. En effet, les contraintes environnementales, notamment en ce qui concerne l'**épandage**, se durcissent progressivement, les terres épandables sont de plus en plus chères et ardues à trouver, la conjoncture est relativement défavorable et enfin cette activité, source de nuisances, apparaît peu compatible avec l'orientation touristique qu'a pris le territoire.

Photographie 23: Un élevage porcin



Source: www.lycee-la-germiniere.educagri.fr

d. L'élevage avicole

L'élevage avicole est, comme l'élevage porcin, peu développé sur le Golfe. Il est cependant moins menacé, puisqu'il passe de 9 exploitations en 2000 à 7 en 2007. Les productions étaient de près de 130 000 volailles sur le périmètre en 2000.

Ce type d'élevage est centré sur les productions de poules (chair et pondeuses), de palmipèdes (canards et oies) et de dindes.

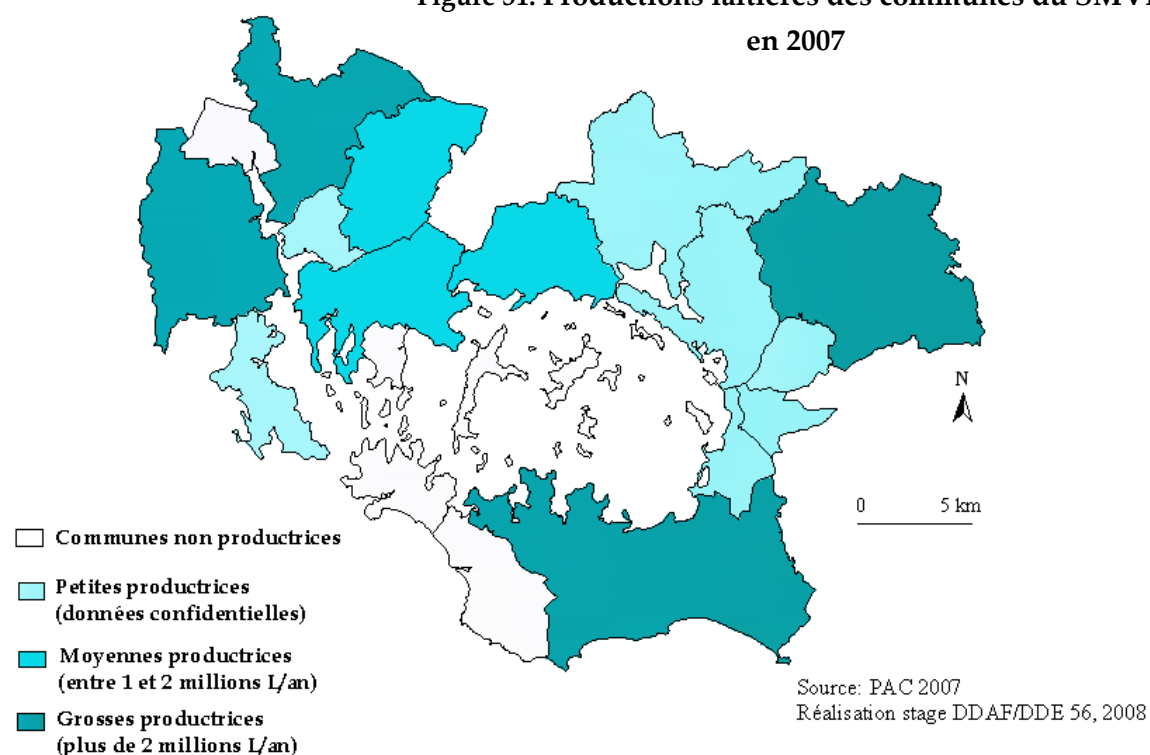
2. La production laitière

Les données concernant la production laitière des communes du SMVM permettent d'avoir une idée de la place de cette activité au sein du périmètre étudié : on peut difficilement les relier directement à la taille des cheptels et donc à la surface agricole consacrée à cette activité¹³.

Tout d'abord, précisons que les communes du SMVM ne prennent part qu'à hauteur de 2% à la production laitière Morbihannaise : ceci est à relativiser puisque le territoire du SMVM ne représente que 5% du territoire départemental.

Ce sont quatorze des vingt communes du périmètre qui produisent du lait : Crach, Sarzeau, Pluneret et Theix se démarquent avec **plus de 2 millions de litres par an**. Seules deux exploitations ont orienté leur production vers le biologique : elles ne pèsent que 2,7% de la production en 2007.

Figure 31: Productions laitières des communes du SMVM en 2007



¹³ Cf. Annexe 5

Globalement sur les sept années, les quotas laitiers sont stables (1% d'augmentation) mais le **nombre d'exploitations a chuté de 35%: on peut alors supposer que la taille des exploitations laitières a crû**. Ceci est en effet vérifié lorsque l'on compare le ratio quota 2000/ nombre d'exploitations de 2000 et celui de 2007. En 2000, une exploitation produit annuellement environ 167 000L de lait, tandis qu'en 2007 elle produit 260 000L. La diminution du nombre d'exploitations peut s'expliquer par les départs en retraite avec primes de cessation laitière, les changements de statuts des exploitations qui passent du statut individuel au statut sociétaire pour une meilleure sécurité économique et enfin la conjoncture instable.

On distingue deux types de commercialisations pour la production laitière : la vente directe et la vente aux coopératives.

La première est peu importante puisque pour ces deux années elle ne représentait qu'environ 6% des exploitations laitières. Quantitativement parlant, les volumes concernés par ce type de vente ont diminué, en passant de 12% en 2000 à 8% en 2007. En effet, la vente directe est relativement contraignante pour les exploitants : elle demande une disponibilité conséquente pour accueillir les acheteurs et une hygiène irréprochable.

C. Les activités de diversification

Des activités de diversification sont d'ores et déjà en place sur le Golfe du Morbihan et d'autres sont envisageables. En effet, grâce à son cadre privilégié, ce territoire bénéficie d'un attrait touristique important et d'un potentiel encore sous-exploité. On peut diviser les activités de diversification en trois grands domaines principaux : l'accueil/hébergement du public, les circuits courts de commercialisation et la valorisation des produits locaux

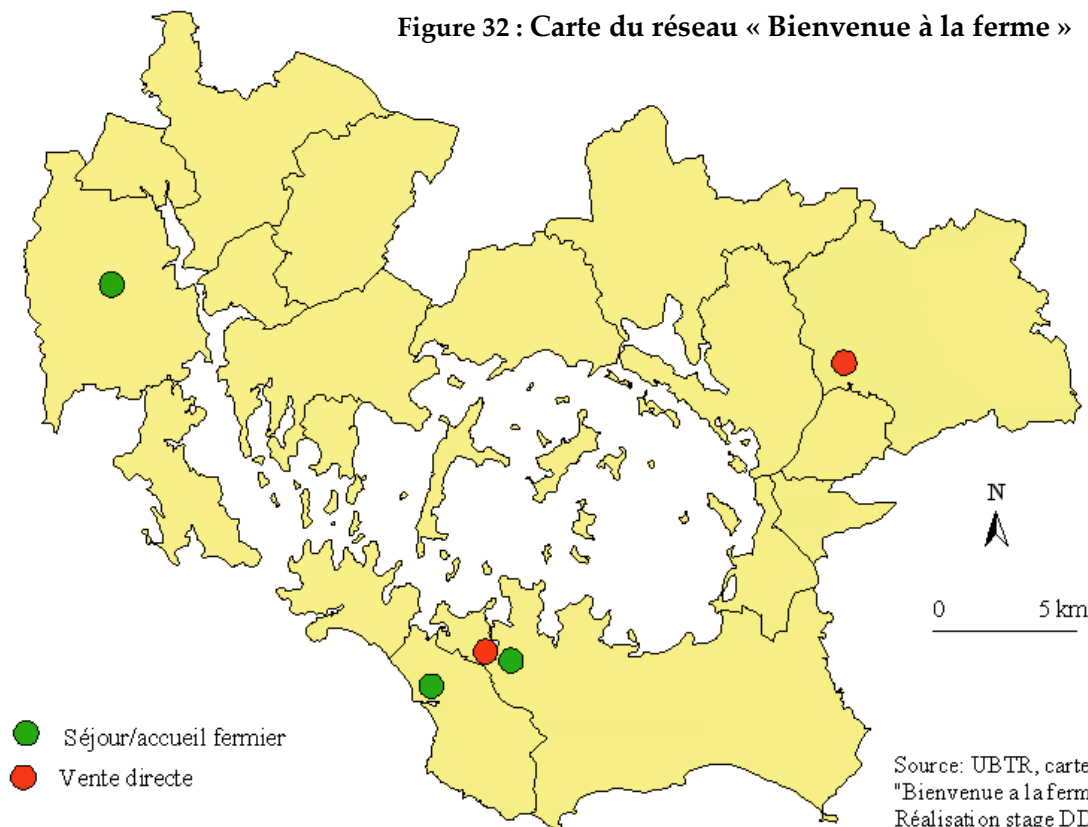
1. L'accueil et l'hébergement du public

Le réseau « Bienvenue à la ferme », qui propose différentes activités telles que l'accueil, le séjour à la ferme et la vente directe, est présent sur le territoire. (Voir carte)

D'autres réseaux tels que les Gîtes de France, les Chambres et Tables d'Hôtes également présents sur le Golfe, peuvent constituer une activité annexe pour certains exploitants agricoles et leur assurer une sécurité financière.

Bien que ces activités demandent un investissement conséquent en temps et en argent de la part des exploitants, elles sont très lucratives et peuvent se développer sur le territoire, puisque la demande est en constante augmentation.

Figure 32 : Carte du réseau « Bienvenue à la ferme »



Photographie 24: Goûter à la ferme



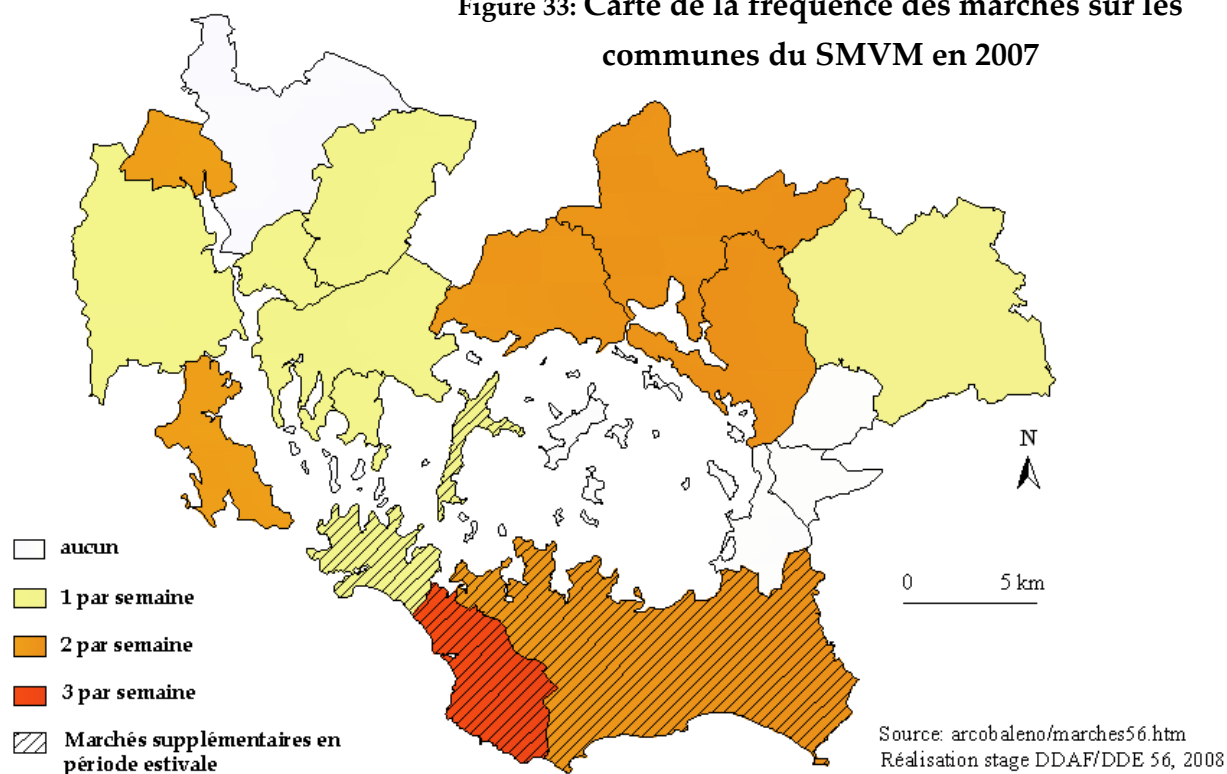
Source : www.resaloc-loisirs.fr

a. Les circuits courts de commercialisation

Les circuits courts de commercialisation, et plus particulièrement la vente directe, constituent également un potentiel à développer sur les communes du SMVM, notamment pour les produits issus du maraîchage et de l'élevage.

On estime déjà que près de 60 exploitations la pratiquent que ce soit à petite ou à grande échelle. Elle peut passer par le biais de vente sur les marchés, très nombreux sur le territoire (voir carte) : certains pourraient même aisément accueillir de nouveaux exploitants.

Figure 33: Carte de la fréquence des marchés sur les communes du SMVM en 2007



La vente directe peut également s'effectuer par le biais d'organismes ou d'associations tels que les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Ces dernières sont des associations qui regroupent des consommateurs et un ou plusieurs maraîchers, et qui permettent aux adhérents de se procurer des fruits et légumes frais de saison proposés sous forme de paniers garnis. Elles sont au nombre de deux sur le territoire : l'AMAP du Loch à Auray et l'AMAP de Vannes.

Enfin, ce type de vente peut passer par les systèmes de paniers primeurs hors structure AMAP ou d'auto-cueillette.

b. La valorisation de produits locaux

Le territoire du SMVM, de par sa configuration et la qualité de ses sols, ne semble pas adapté aux productions hors-sol et intensives ; il doit donc adopter une autre stratégie visant à promouvoir une agriculture de terroir et de qualité, par exemple via la labellisation.



Source : www.lausannecites.ch

Photographie 25 : Panier de primeurs

Le choix du « bio » paraît incontournable suite aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, qui prévoit notamment d'atteindre 20% de productions biologiques en France d'ici 2020. La population littorale bénéficiant d'un fort pouvoir d'achat, est par ailleurs très demandeuse de ce type de produit de qualité, où la traçabilité est connue.

Photographie 26 : Logo



Source : www.zen28.fr

En outre, l'obtention d'un label spécifique au Golfe du Morbihan peut être envisagée si le Projet de Parc Naturel Régional voit le jour. Celui-ci permettrait aux produits d'acquérir une visibilité supplémentaire vis-à-vis des consommateurs réguliers ou ponctuels et également une revalorisation des revenus des producteurs locaux.

Ces différentes valorisations ont tout intérêt à être combinées avec le développement des réseaux de vente directe et d'accueil/hébergement à la ferme.

Synthèse :

Il apparaît clairement que pour conserver son cachet tant apprécié, le territoire du Golfe du Morbihan se doit d'assurer la pérennité voire la dynamisation de la mosaïque d'activités agricoles qui le constitue : en particulier la céréaliculture, les oléo-protéagineux, l'activité maraîchère, les pâturages bocagers, l'élevage bovin (lait et viande) et l'élevage ovin/caprin.

En effet, c'est, entre autres, cette diversité culturelle façonnée par la main de l'Homme depuis des siècles, qui a permis de forger l'identité propre au territoire du Golfe, un paysage authentique et sauvage. Outre l'aspect entretien du paysage, l'agriculture contribue à lutter contre les friches et les risque incendies associés, et à contenir l'urbanisation particulièrement intense sur le littoral.

Cette pérennisation de l'agriculture sur le territoire passe incontestablement par un engagement fort et volontaire de l'ensemble des acteurs locaux dans le soutien des structures existantes, soutien aussi bien financier que technique ou social.

La dynamisation peut, quant à elle, se traduire par l'appui au développement d'activités adaptées à ce périmètre:

- Développer l'activité maraîchère, peu consommatrice d'espace et à forte valeur ajoutée, en particulier sur les communes au territoire morcelé, où il existe un marché potentiel, reposant à la fois sur la consommation ponctuelle et régulière.
- Favoriser les élevages contribuant à l'entretien du paysage, peu néfastes pour l'environnement local, et compatible avec l'activité touristique. Dans ce sens, l'élevage d'ovins ou de caprins paraît le plus approprié pour les zones fragiles du littoral. L'élevage bovin quant à lui, serait plus adapté à l'intérieur de terres.
- Elargir l'offre en matière de vente directe, celle-ci s'avérant inférieure à la demande. En parallèle, la meilleure structuration de certaines démarches de vente directe (vente à la ferme, paniers primeurs hors AMAP...) permettraient aux exploitations d'avoir plus de poids face aux gros réseaux de distribution et de dégager des bénéfices plus conséquents.
- Assurer une production de qualité, en encourageant par exemple les cultures biologiques et la labellisation en général, puisque la demande concernant ce type de produit est de plus en plus importante, en particulier de la part de la population littorale à fort pouvoir d'achat.

Partie III:

Agriculture et urbanisme

La situation agricole d'un territoire est indissociable de celle de son urbanisation, c'est pourquoi la partie suivante se concentre sur le lien qui existe entre la viabilité des exploitations agricoles et le développement urbain des communes.

Depuis une trentaine d'années, la constante croissance de la population sur le département est principalement due au solde migratoire (environ 2/3 de l'augmentation totale). Les communes du littoral -et particulièrement la commune de Vannes- sont les communes les plus touchées par ce phénomène : elles ne représentent que 45% de la population du département, pourtant, elles ont accueilli plus de 70% de l'augmentation globale. En effet, les 20 communes du SMVM (qui représentent 5,2% de la superficie départementale), concentrent 17,1% de la population totale du Morbihan en 1994¹⁴.

La part des résidences secondaires ne cesse d'augmenter, en particulier sur certaines communes telles qu'Arzon ou Saint-Gildas de Rhuys. De même, le nombre de logements individuels neufs autorisés ne diminue pas et contribue à l'étalement urbain. Parallèlement à cela, la SAU du SMVM ne cesse de diminuer.

Ainsi, les communes du littoral, qui doivent assumer ces arrivées de population, subissent une **pression foncière** importante, souvent au détriment de l'agriculture.

Photographie 27: Paysage agricole et urbain



Source : Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme du Morbihan

¹⁴ Source : INSEE RG1999

A. L'artificialisation des sols : une tendance nationale...

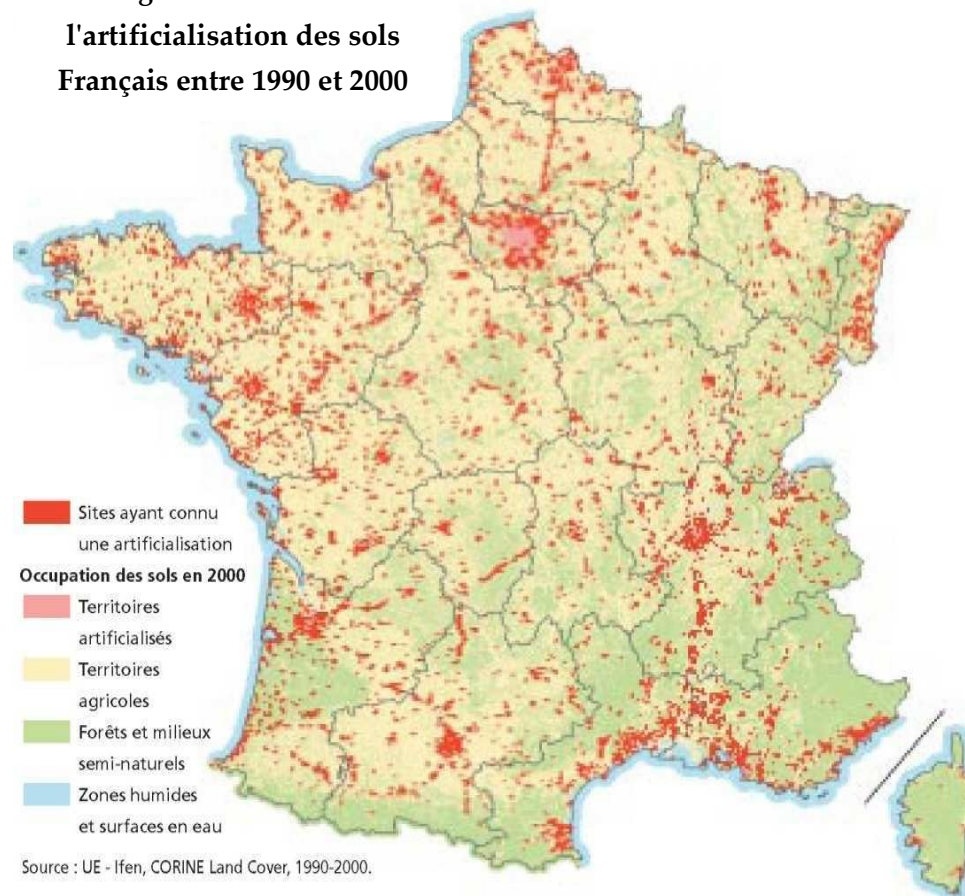
En 2004, près de 30 millions d'hectares en France étaient alloués à l'activité agricole, ce qui représente 54 % du territoire. L'agriculture joue donc un rôle très important dans le maintien de la biodiversité et l'entretien du paysage.

Cependant, selon l'IFEN, près de 60 000 hectares de terres agricoles ou naturelles disparaissent chaque année en France au profit de l'urbanisation. Les besoins en infrastructures (notamment pour l'habitat), les activités (commerciales, sportives et culturelles), équipements publics et moyens de transport augmentent trois fois plus vite que la population. Le passage de ces terrains en zones urbanisables est bien souvent une conversion définitive des sols, la possibilité de leur réutilisation pour l'agriculture étant peu probable.

Toujours selon l'IFEN, 720 000 hectares de SAU ont été perdus en France entre 1988 et 2000, ce qui représente 2,5% de la SAU totale française. Les pôles urbains restent les plus touchées par ce phénomène car ils ont perdu au cours de la même période 200 000 hectares, soit 12% de leur SAU totale. Les zones agricoles relativement loin des centres urbains n'en ont perdu qu'environ 2%.

Globalement sur le territoire métropolitain, les pertes les plus importantes en termes de surfaces agricoles sont la Bretagne, l'Aquitaine et la façade méditerranéenne.

Figure 34: Carte de l'artificialisation des sols Français entre 1990 et 2000



B. ...Qui se retrouve à l'échelle régionale

La Bretagne est considérée comme la première région agricole française. Cette activité représente à elle seule près de 65% du territoire breton.

Par ailleurs, d'après le dernier recensement de l'Insee, la population bretonne a augmenté de 176 500 habitants entre 1999 et 2006, une augmentation qui peut s'expliquer par le développement économique et le caractère attractif que connaît la région. Ce dynamisme démographique génère une forte demande en équipements et infrastructures et se traduit par un important étalement urbain, notamment sur des terrains agricoles.

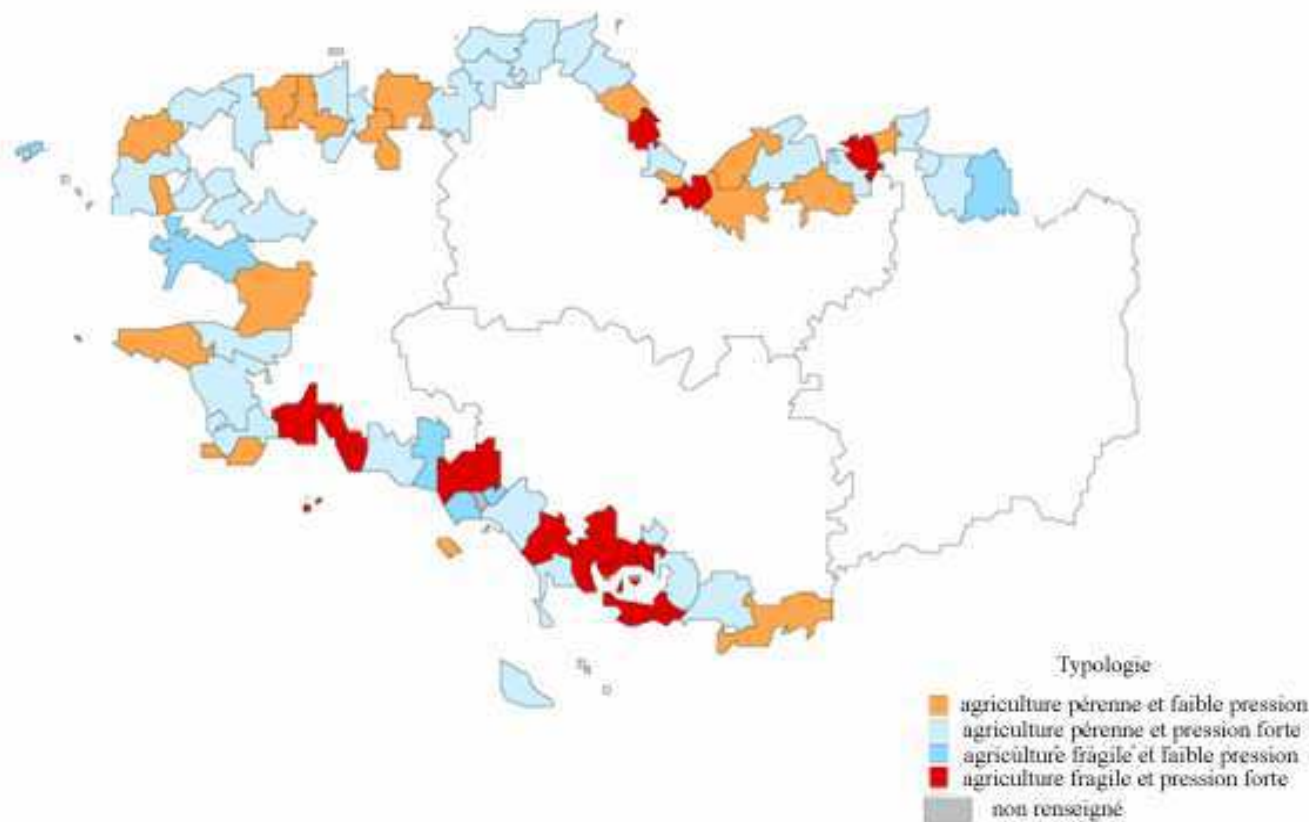
En effet, selon une étude menée par la DRAF de Bretagne sur l'évolution de l'occupation des sols entre 1992 et 2002, environ 40 000 hectares de terrains agricoles ont été perdus. Au cours de ces 10 dernières années, les espaces artificialisés ont augmenté de 25%, contre 16% au niveau national.

On estime par ailleurs que 11% du territoire breton est artificialisé. Ce phénomène s'intensifie surtout sur les zones littorales qui connaissent une forte progression de leur urbanisation, puisque selon l'IFEN, 10% du littoral est urbanisé en 2005.

La corrélation entre pression foncière et fragilité de l'agriculture est particulièrement évidente autour du Golfe du Morbihan, exposé à une concurrence foncière accrue, concomitante d'une économie de plus en plus basée sur le prix de l'immobilier.

L'attractivité d'un territoire se traduit, entre autre, par des mouvements migratoires, une extension des constructions, ou

Figure 35: Carte de la pression foncière urbaine en valeur sur les espaces ruraux des cantons littoraux bretons et fragilité de l'agriculture



Source: terres SCAFR SAFER, RGA 2000, observatoire des territoires, observatoire du littoral

encore par un développement des équipements et des réseaux de communications. Pour un territoire qui connaît une déprise agricole, et tend à accroître sa dépendance économique vers le tourisme, l'essor d'une économie résidentielle induit une pression foncière et immobilière. La première conséquence de cette économie résidentielle est l'incitation des exploitants agricoles à vendre leurs biens. En effet, de plus en plus leur situation économique se fragilise suite à la réticence des propriétaires fonciers à louer leurs terres et à en pérenniser la vocation agricole (exemple de friches spéculatives). A cela s'ajoute les difficultés d'installation, le prix élevé des terres, les mises aux normes...

Ainsi, l'inflation du prix des terres agricoles crée une mise en concurrence des exploitants agricoles avec des acheteurs extérieurs à la profession. Dans les documents d'urbanisme, la comparaison du prix des terres agricoles classées inconstructibles payé par catégorie d'acheteurs est significative. Elle est la preuve même d'une généralisation des comportements spéculatifs.

Le littoral morbihannais est un des espaces littoraux bretons les plus touchés par ce phénomène. Ils sont autant de signaux d'alerte d'une agriculture en danger.

Figure 36: Carte du ratio cantonal du prix moyen d'achat 1999-2003 des terres agricoles par les non agriculteurs par rapport aux agriculteurs

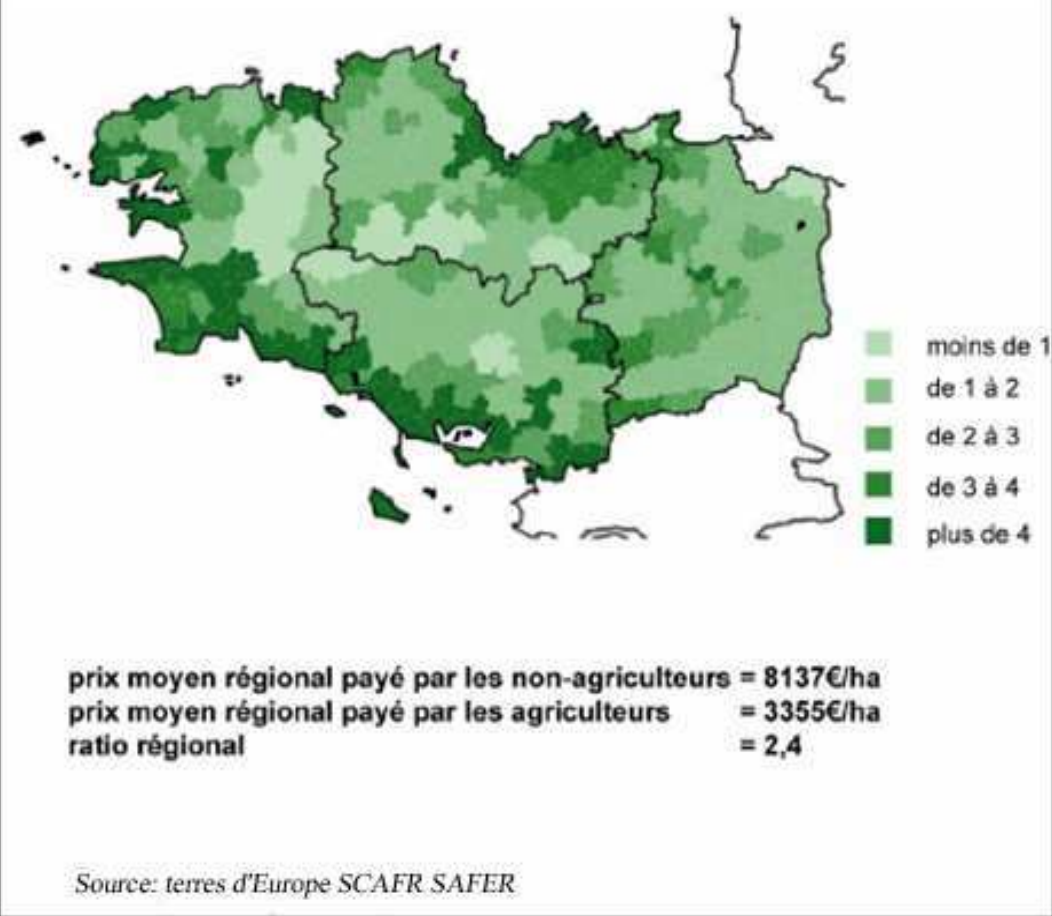
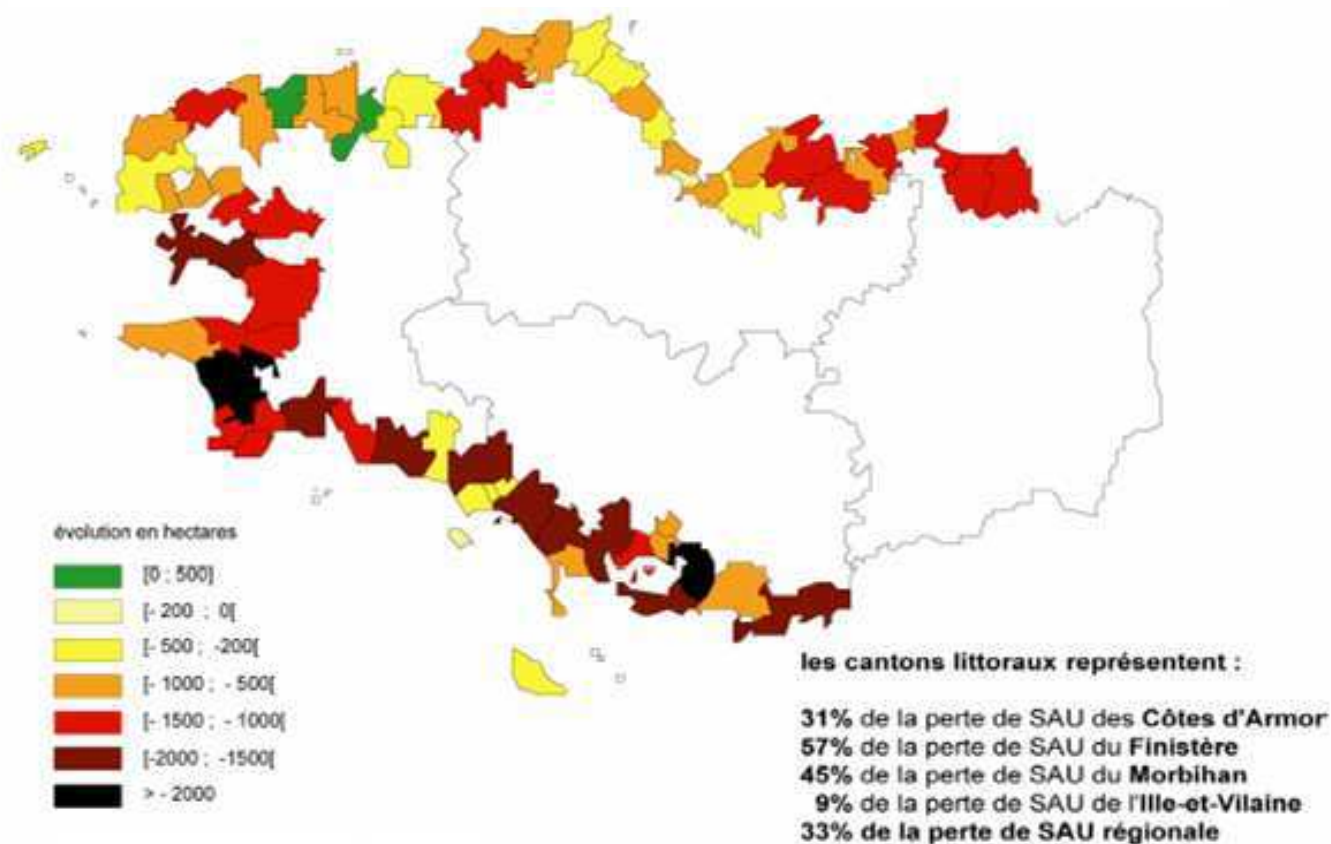


Figure 37: Carte de l'évolution de la surface agricole utile dans les cantons littoraux Bretons entre 1979 et 2000



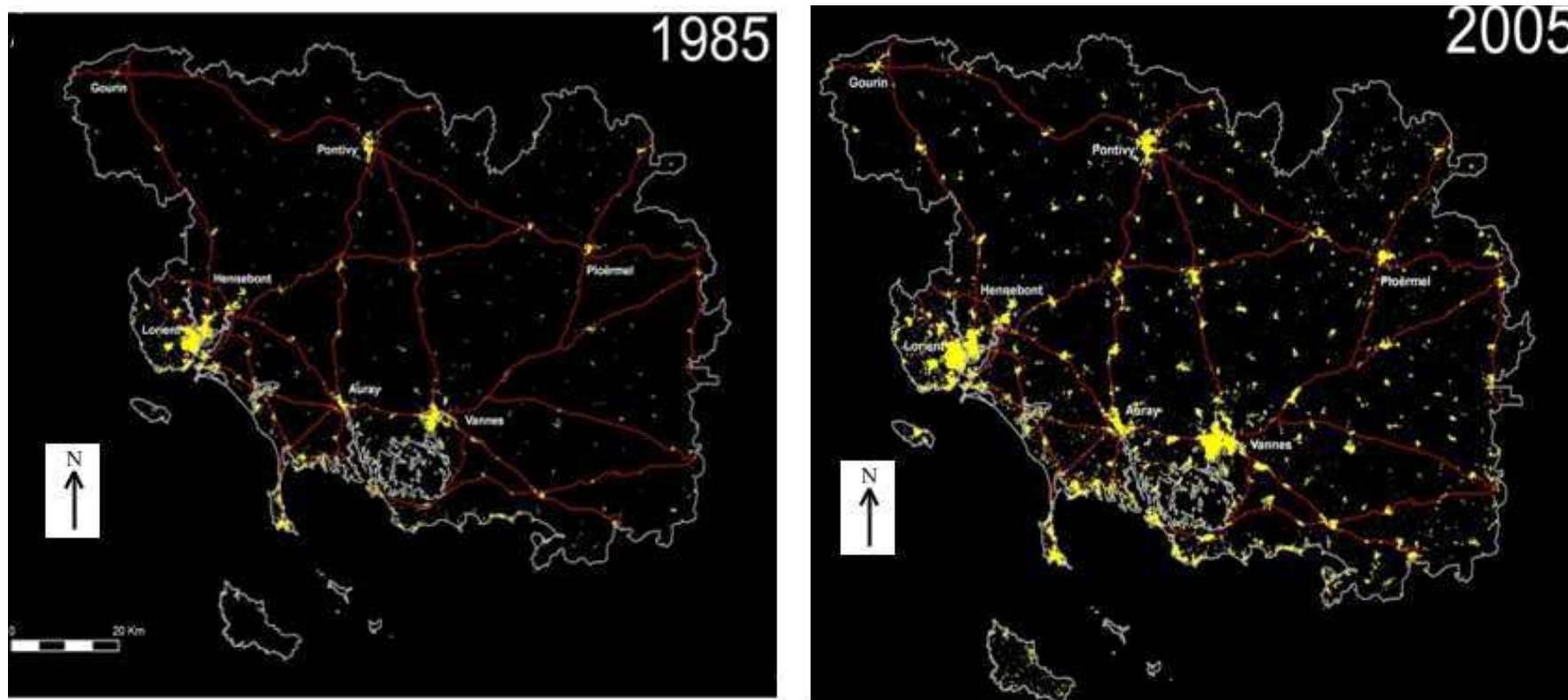
Source: Agreste RGA 2000 fiche comparative Bretagne

conception et réalisation : Céline Martin, 2007.

Cette carte nous montre que la SAU, et par là même le nombre d'exploitations, diminue plus rapidement et plus fortement sur le littoral que dans l'intérieur des terres bretonnes. Ce déclin est à corrélérer à une multitude de facteurs : le problème de renouvellement des chefs d'exploitations, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'augmentation du nombre d'aides à la cessation d'activité... Mais aussi, et cela se retrouve particulièrement sur le Golfe du Morbihan : les conflits d'usages et la concurrence entre les activités primaires littorales engendrées par ces tensions.

Sur une période de 20 ans, le phénomène d'étalement urbain a été particulièrement marqué sur le département du Morbihan. Ce phénomène se traduit par un développement des surfaces urbanisées en périphérie des agglomérations. Il est caractérisé par un habitat dispersé, une faible densité, des logements type pavillonnaire...Il comprend aussi des espaces d'activités économiques, telles que les zones d'activités qui se sont multipliées aux abords des communes. Ces dernières sont extrêmement consommatrices d'espaces.

Figure 38: Evolution de l'étalement urbain sur le Golfe du Morbihan



Source: Laboratoire COSTEL CNRS UMR 6554 LETG, Bd carto Ign (1998)

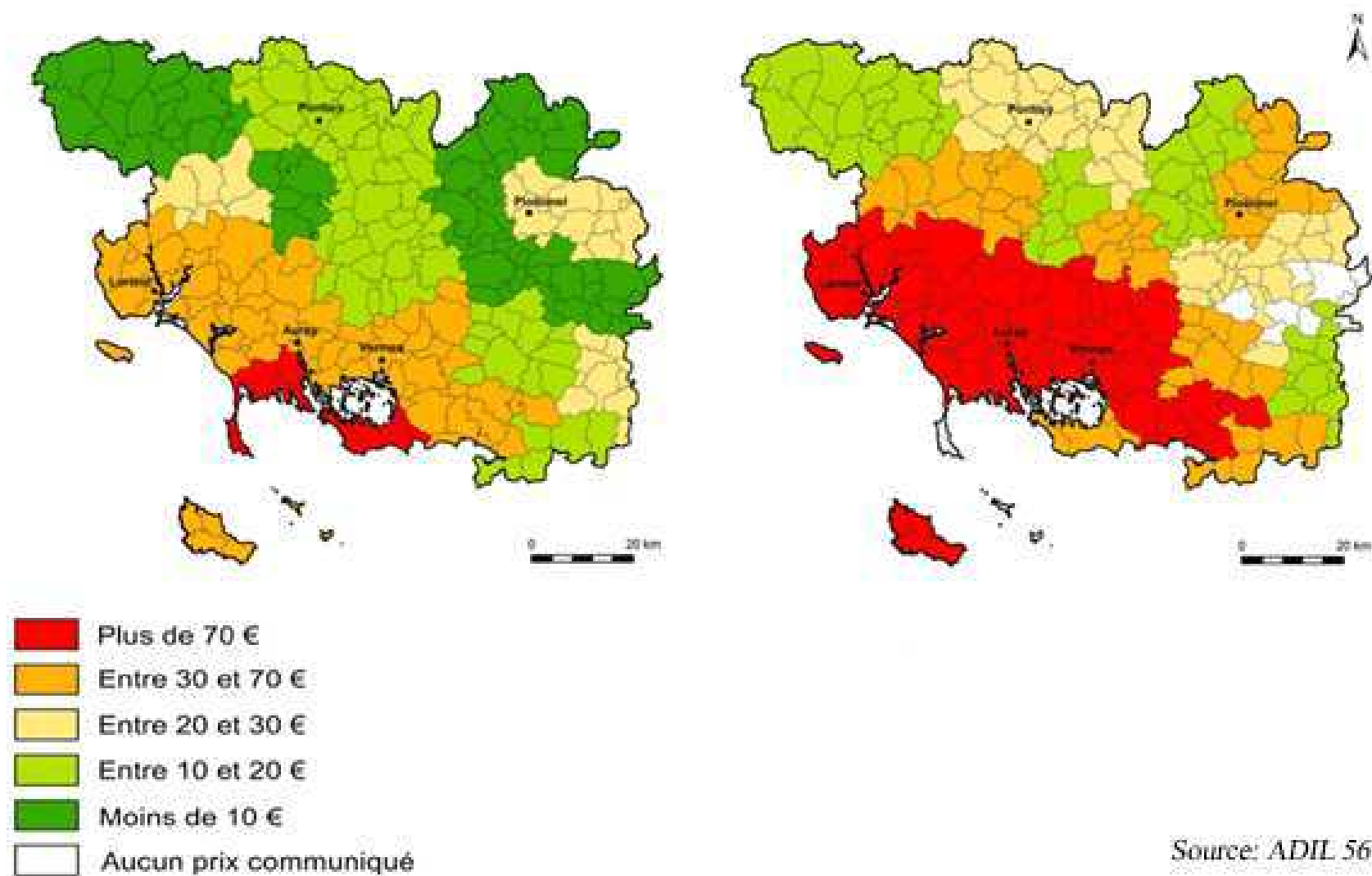
Les deux cartes précédentes, illustrent parfaitement le phénomène d'étalement urbain grâce à la mesure des taches urbaines.

On note depuis une dizaine d'années une multiplication des petites entités urbaines : l'urbanisation ne se développe plus uniquement autour des grands pôles urbains, mais aussi sur les petites communes situées dans un rayon de 30 min des agglomérations. Cela contribue ainsi au morcèlement du territoire. On parle de périurbanisation éloignée. L'ensemble de ces artificialisations des sols se sont réalisées, dans la quasi majorité des cas, sur des terrains agricoles.

La tache urbaine : elle ne prend en compte que les zones agglomérées supérieures à un hectare. Toutefois, cette « unité de mesure », à plutôt tendance à sous estimer les surfaces urbanisées du fait des nombreux hameaux qui ne sont pas pris en compte.

De plus, la pression foncière ne touche pas seulement l'économie car c'est également un problème de société. Ces deux cartes de l'ADIL représentent le prix par m² des terrains à bâtir en lotissement et en ZAC, de 2001 à aujourd'hui. Comme on peut le voir, la zone rouge (où les prix sont les plus forts) s'est clairement étalée, repoussant les populations à revenus modestes à l'intérieur des terres. On remarque également que les terres à faible coût (moins de 10€), illustrées en vert foncé, ont complètement disparu du Morbihan.

Figure 39: Carte de la pression foncière sur le Golfe



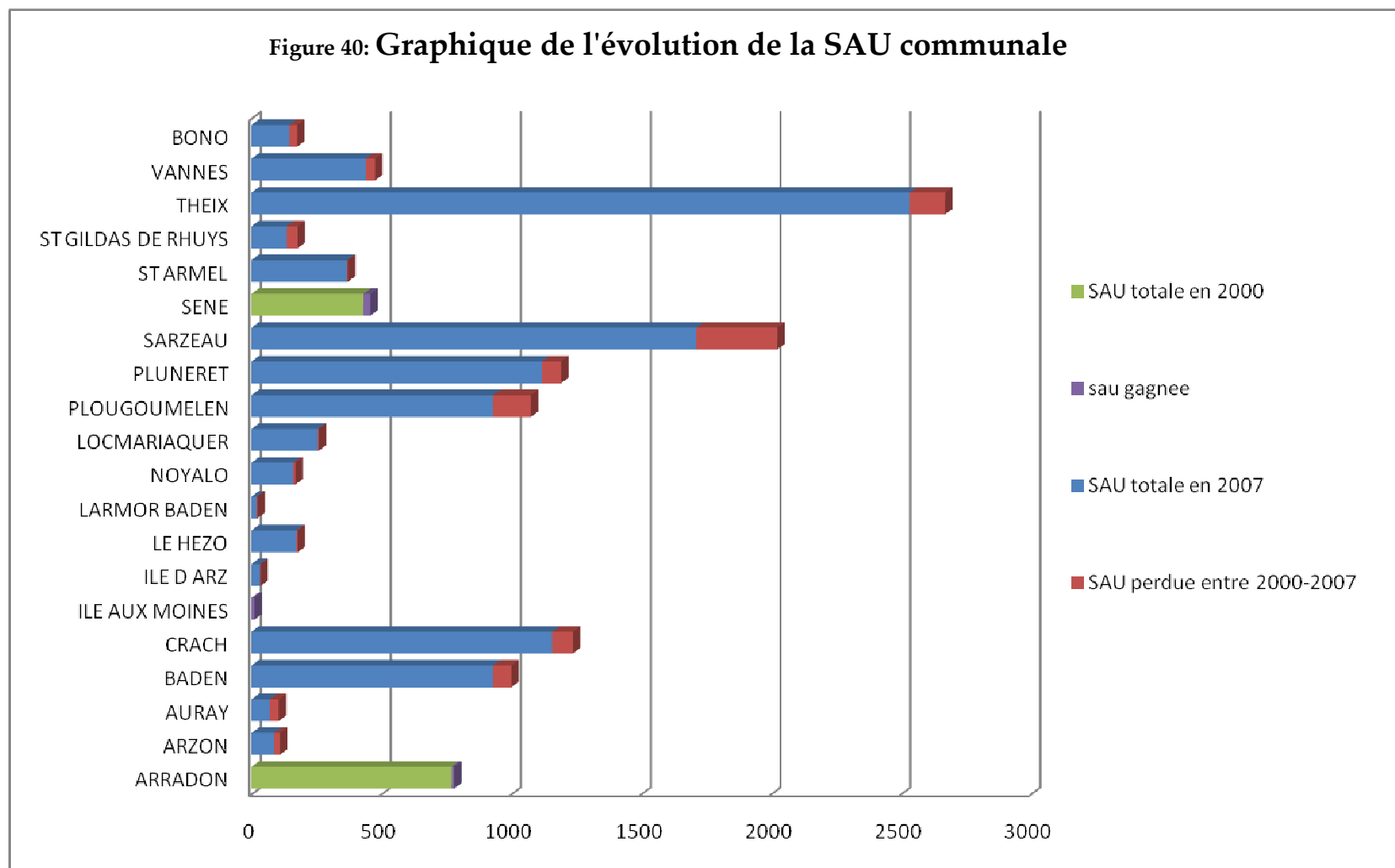
C. Une tendance accentuée sur les communes du SMVM

Le Golfe, de par ses atouts historiques et paysagers, ne cesse d'attirer de nouveaux habitants. Afin de répondre aux besoins de cette population, les communes doivent faire face à une urbanisation croissante. Les premiers documents d'urbanisme ont organisé une urbanisation périurbaine qui limitait l'implantation de nouveaux logements, mais cela a provoqué un étalement autour des bourgs au détriment des zones agricoles présentes. En 2000, la loi SRU a été mise en place dans le but de favoriser la densification de l'habitat, donc d'en limiter la dispersion, mais cette limitation de consommation d'espace a généré des effets pervers, dont l'augmentation des prix du foncier.

Ce développement de l'urbanisation a engendré de multiples conflits avec les agriculteurs, comme par exemple le problème récurrent de l'utilisation de la voirie : au fil des années, certaines voies de desserte agricoles sont devenues des voies empruntées par tous les utilisateurs. Cela génère des conflits d'usage : les engins agricoles ne peuvent parfois plus circuler, le voisinage se plaint des routes salies par le bétail et les tracteurs...

Le graphique ci-après représente l'évolution de la SAU communale entre 2000 et 2007. Il permet de mettre en parallèle l'évolution (diminution ou augmentation) de la SAU des communes du SMVM et la comparaison entre la SAU en 2000 et en 2007.

Figure 40: Graphique de l'évolution de la SAU communale



Source : PAC 2000 et 2007

Réalisation : Stage DDAF/DDE 56 2008

1. Des outils de préservation

Conscient de ce phénomène de « grignotage » d'espaces naturels et agricoles, les acteurs présents sur le golfe du Morbihan accordent une place importante à leur préservation. Aussi appliquent-ils des dispositifs législatifs et réglementaires Européens, nationaux ou locaux, permettant de limiter l'étalement urbain.

a. Un cadre réglementaire présent à chaque échelon territorial

■ *Communal :*

● Les documents d'urbanisme :

- **Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)** a été instauré par la Loi SRU de Décembre 2000. Il s'agit d'un outil destiné à élaborer une planification intercommunale en orientant l'évolution de l'organisation d'un territoire dans une perspective de développement durable, par le biais d'un projet d'aménagement et de développement.

Le SCOT de l'agglomération de Vannes a pour objectif, par exemple, de profiter de la croissance démographique pour structurer les zones urbaines, valoriser les atouts touristiques, préserver les paysages, protéger les espaces naturels et ruraux.

- **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** est le principal document d'urbanisme communal. Il remplace les Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi SRU. Il comprend notamment un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ainsi qu'une traduction graphique (zonage) du règlement.

Sur le périmètre du SMVM, toutes les communes sont dotées de documents d'urbanisme. Il est par ailleurs fortement recommandé pour les petites communes littorales touristiques et subissant une forte pression foncière de se doter d'un PLU.

■ *Départemental :*

● Le Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles du Morbihan:

Il s'agit d'un document opposable au tiers, prenant la forme d'un arrêté préfectoral. Il définit les nombreuses orientations agricoles du département en ce qui concerne l'aspect réglementaire, la politique d'aménagement des structures d'exploitation dans le département, les priorités, les autorisations, les déclarations, les équivalences entre la SMI et l'UR...

● La Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme :

Elle a été signée le jeudi 24 janvier 2008. Il s'agit avant tout d'un guide et d'un outil de communication auprès des « porteurs de projets » concernés par la thématique. Elle ne présente aucune valeur juridique mais elle définit les principes suivants :

- reconnaître l'activité agricole comme étant d'abord une activité économique : sa priorité est la recherche de rentabilité économique et de viabilité de l'exploitation agricole.
- favoriser la gestion économe des espaces agricoles et naturels à long terme.
- préserver l'agriculture notamment dans les espaces périurbains et littoraux où elle est la plus menacée.
- renforcer la cohabitation entre les agriculteurs, les autres habitants/usagers du territoire.

Tableau 1 : Documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du SMVM

Commune	Dernier document opposable	Date d'approbation
Arradon	Révision complète PLU	27/03/2006
Arzon	Révision complète PLU	12/10/2006
Auray	Modification Partielle POS	02/05/2005
Baden	Modification Partielle POS	21/07/2005
Crach	Modification Partielle POS	29/09/2003
Ile aux Moines	Modification Partielle POS	12/05/2000
Ile d'Arz	Révision simplifiée POS	20/01/2005
Larmor- Baden	Modification Partielle POS	24/01/1995
Le Bono	Modification Partielle POS	17/10/2005
Le Hézo	Révision complète POS	02/07/1999
Locmariaquer	Révision complète PLU	28/06/2006
Noyal	Révision simplifiée POS	20/09/2005
Plougoumelen	Modification Partielle POS	26/03/2004
Pluneret	Modification Partielle POS	25/02/2000
Sarzeau	Modification Partielle POS	11/07/2006
Séné	Modification Partielle POS	22/09/2006
St-Armel	Modification Partielle POS	23/10/1992
St-Gildas-de Rhuys	Modification Partielle POS	17/09/1999
Theix	Révision simplifiée POS	12/12/2005
Vannes	Révision complète PLU	14/10/2005
Source: DDE 56		
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008		

Enfin, elle préconise aussi de conforter le rôle des documents de planification prévisionnels et de préciser les règles d'urbanisme opérationnelles.

■ Le PAD :

Le Projet Agricole Départemental est un document qui présente des orientations stratégiques pour le Morbihan en ce qui concerne l'agriculture. Il est issu d'une concertation entre les professionnels et les différents partenaires du monde agricole. Le PAD présente trois volets: humain, économique, territorial/environnemental.

■ National :

■ La loi SRU :

La Loi 2000-1208 dite Loi de Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) date du 13 décembre 2000. Elle se caractérise, entre autres, par une réforme profonde des documents d'urbanisme, destinée à relancer la planification à l'échelle des aires urbaines. Elle intègre aussi de nouvelles exigences environnementales, dans une optique de développement durable.

Voici quelques principes relatifs à notre thématique :

- Assurer un équilibre entre le renouvellement urbain et le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles, naturels et paysages. Ceci passe par la maîtrise de l'urbanisme, en gardant à l'esprit la notion de développement durable.
- Economiser et gérer l'utilisation des espaces naturels, urbains, agricoles...en fonction des besoins.

● Le Grenelle de l'Environnement :

Le Grenelle de l'Environnement du 25 octobre 2007 établit, dans le cadre de la table ronde « Adopter des modes de production et de consommation durables », une liste d'objectifs.

On trouve par exemple, celui d'aller vers 100% d'agriculture durable à terme, de satisfaire les attentes environnementales de la société, de réduire les pollutions diffuses, de restaurer la biodiversité, de mener des actions territoriales cohérentes et de réorienter fondamentalement dès 2008 la recherche et la formation des agriculteurs vers des modes d'agriculture durable.

Il ne s'agit pas encore d'un document opposable, mais d'orientations, qui propose des subventions intéressantes. Ces dernières sont destinées plus particulièrement aux jeunes exploitants qui souhaitent s'installer en appliquant les mesures immédiates préconisées. Par exemple : choisir le niveau maximal pour la Haute Valeur Environnementale de l'exploitation.

● Le SMVM :

« Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer porte sur un territoire géographique à la fois maritime et terrestre. Il vise à assurer un développement équilibré entre les différentes activités en relation entre l'espace maritime et côtier. »¹⁵

Le SMVM du Golfe du Morbihan du 2 janvier 2006 oriente ses actions « vers la protection du milieu naturel marin et littoral, les cultures marines et les pêches maritimes, les activités nautiques et les accès à la mer, l'urbanisation et les paysages ».

Un SMVM est un instrument régional de planification et de concertation qui a été introduit par l'article 57 de la loi du 7 janvier 1983, modifié par l'article 235 (VII, VIII, IX) de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Il est complété par la Loi « Littoral » de 1986.

¹⁵ SMVM du Golfe du Morbihan

Ce document a valeur d'une Directive Territoriale d'Aménagement et possède une position intermédiaire entre la Loi « Littoral » et les documents d'urbanisme : ses orientations et prescriptions doivent donc être en conformité avec la Loi « Littoral » et s'imposent aux documents d'urbanisme.

■ Européen :

■ NATURA 2000:

Natura 2000 est un réseau écologique Européen qui possède deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser les territoires en Europe. Il s'agit d'une démarche opposable au tiers.

L'ensemble de la frange littorale du Golfe du Morbihan est inscrite en site Natura 2000, ce qui traduit sa grande richesse mais aussi sa fragilité, d'où un besoin de préservation particulièrement en ce qui concerne les oiseaux migrateurs mais aussi les fonds marins.

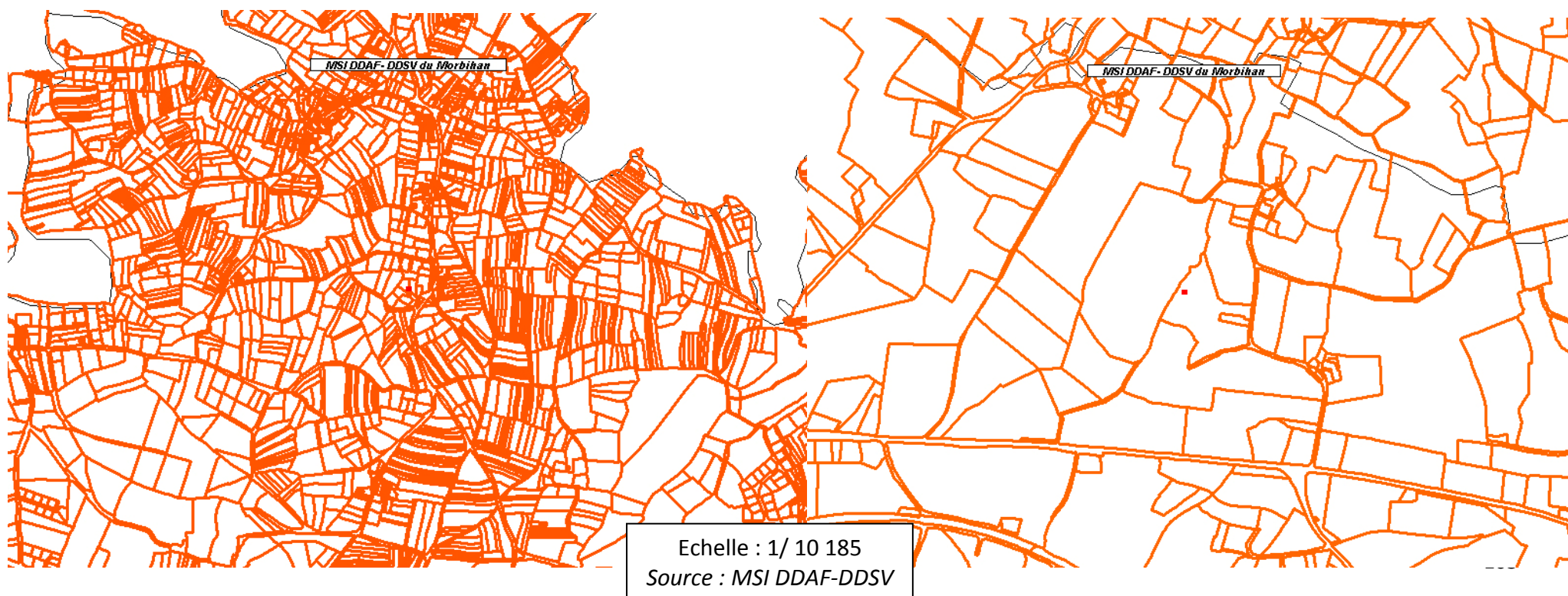
A ce bref rappel, s'ajoutent dans le cadre réglementaire les SDAGE, les SAGE, la réforme de la PAC, les Zones Humides, les arrêtés Zone Vulnérable...

b. Un outil concret : l'aménagement foncier

En complément des documents d'urbanisme, les communes ont à leur portée un moyen d'action qui permet de consolider l'activité agricole via une rationalisation du découpage parcellaire : **l'aménagement foncier**.

Ceci est un outil très important pour les communes littorales qui possèdent un parcellaire extrêmement morcelé : nombreuses sont les exploitations agricoles qui possèdent plusieurs parcelles de tailles réduites, et souvent dispersées sur une ou plusieurs communes. Les images suivantes illustrent ces propos : l'image de gauche représente une partie du cadastre de la commune littorale de Sarzeau en cours d'aménagement foncier, tandis que celle de droite représente une partie du parcellaire de La Vraie Croix, commune de l'intérieur des terres.

Figure 41: Comparaison du parcellaire de 2 communes,
Sarzeau (à gauche) et La Vraie-Croix (à droite)

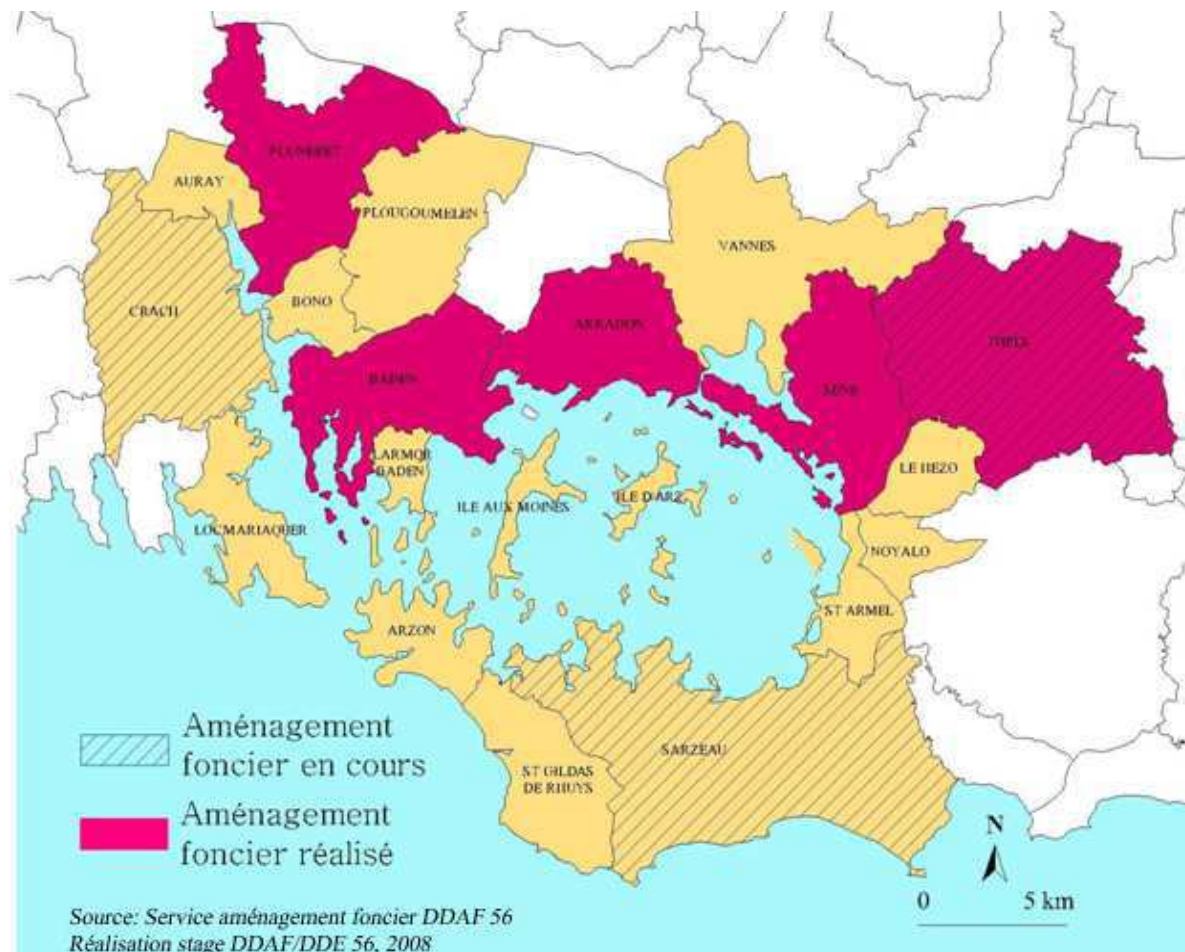


Ces deux images sont à la même échelle, et l'on voit clairement que ces 2 communes, pourtant relativement proches, possèdent un parcellaire totalement différent. Les communes littorales, et notamment celles de la Presqu'île de Rhuys, ont un parcellaire morcelé semblable à celui de Sarzeau.

Ces petites parcelles, souvent en « lanière », posent de nombreux problèmes :

- Difficultés pour identifier et « mettre d'accord » les propriétaires, lorsque des agriculteurs veulent s'agrandir
- Difficulté d'accès à certaines parcelles (chemins trop étroits, parcelles enclavées...) ce qui est en partie la cause du fort taux d'enfrichement que l'on trouve sur la Presqu'île de Rhuys
- Difficulté d'exploiter les parcelles si elles sont isolées...

Figure 42: Carte de l'état d'avancement de l'aménagement foncier sur les communes du SMVM



Pour lutter contre cet état des choses, l'aménagement foncier semble être un outil pertinent. Le Morbihan est un département qui a conscience de l'importance de cet outil : actuellement, 209 des 261 communes ont achevé ou sont en cours d'aménagement foncier. Sur les 20 communes du périmètre du SMVM, seules 7 d'entre elles l'ont achevé. (cf. carte 42).

A noter que les communes de Crach, Sarzeau et Theix sont en cours de réalisation d'aménagement foncier sur leurs territoires : la difficulté de traiter avec tant de propriétaires alourdit le processus.

Ainsi, les communes du SMVM ont à leur portée plusieurs outils, qui les guident dans l'aménagement de leur territoire et dans la réglementation de l'étalement urbain, tout en leur permettant de continuer de se développer et d'accueillir de nouvelles populations.

2. Quel avenir pour l'urbanisation sur le périmètre du SMVM ?

L'objectif de cette partie est de déterminer quelles surfaces agricoles vont disparaître au profit de l'urbanisation.

Cette analyse a été réalisée, via l'utilisation du logiciel de système d'information géographique MapInfo, en s'appuyant sur les documents d'urbanismes actuellement applicables sur les 20 communes du périmètre du SMVM, ainsi que les déclarations PAC.

L'analyse a permis de déterminer :

- La SAU perdue par exploitation au profit de l'urbanisation.
- La destination des terrains agricoles consommés.
- La répartition de la SAU vouée à l'urbanisation sur les 20 communes.

a. Les surfaces agricoles perdues

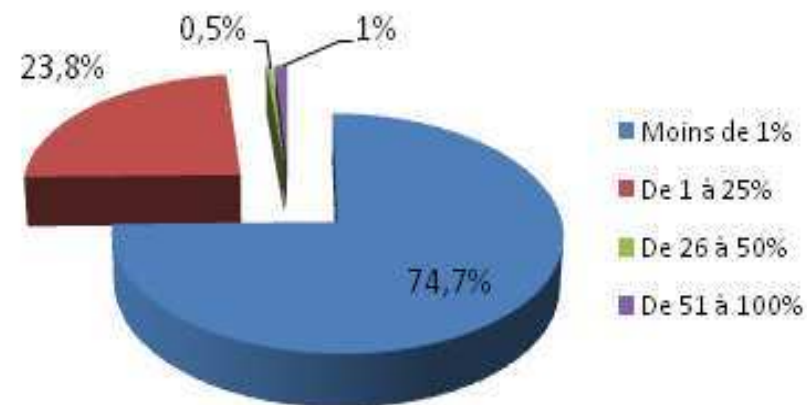
D'après les documents d'urbanisme, la majeure partie des exploitations ne subira pas d'importantes pertes de SAU dans les années à venir (voir graphique 43).

Seules deux d'entre elles perdront une SAU qui mettrait fin à leur activité (entre 50 et 100%). Ces exploitations sont situées sur Vannes, commune déjà fortement urbanisée.

D'autre part, pour les 46 exploitations qui perdent entre 1 et 25%, la SAU perdue est généralement inférieure à 15%.

Il est primordial de préciser que les pertes de SAU en elles-mêmes ne signifient pas grand-chose : elles doivent être mises en relation avec le type de production de la parcelle. Par exemple, un maraîcher pourra plus facilement exploiter une parcelle ayant subi une « amputation » qu'un céréalier pour qui il est plus profitable d'exploiter une surface étendue.

Figure 43: Proportions de SAU des exploitations 2007 vouées à disparaître

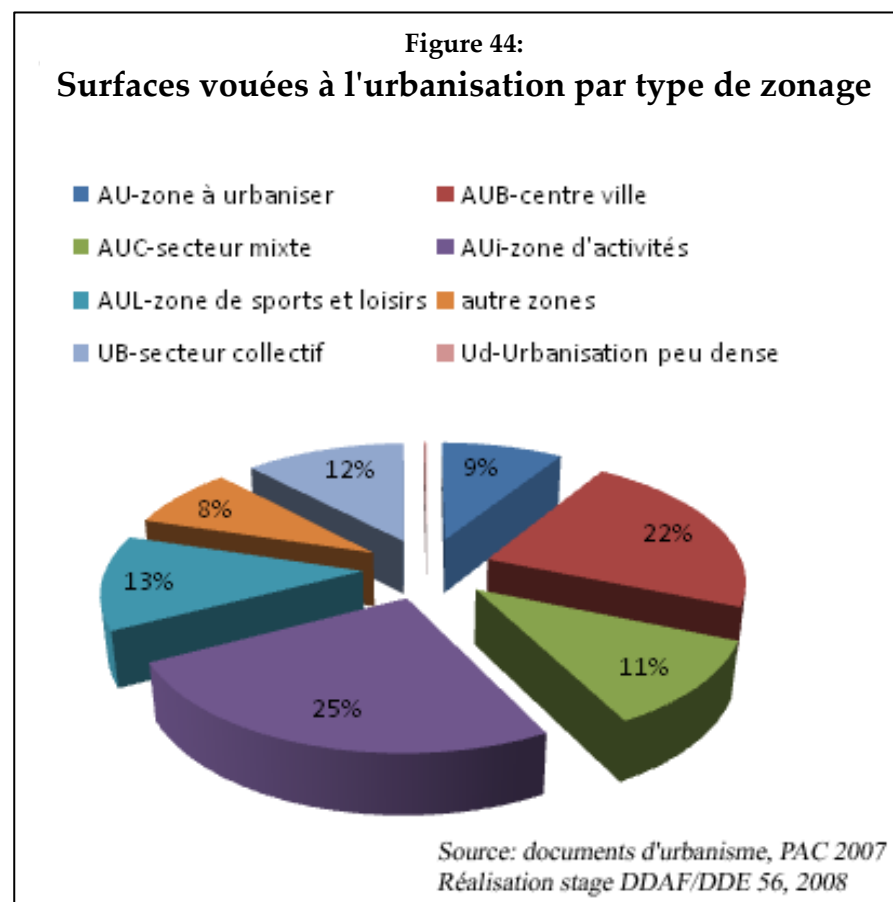


Source: documents d'urbanisme, PAC 2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

La destination de ces terrains agricoles voués à disparaître est illustrée par le graphique 44.

Cette répartition permet d'en déduire que ce sont les zones d'activités et les centres ville qui consomment le plus d'espace avec respectivement 69 et 61 hectares, soit presque la moitié des surfaces agricoles destinées à l'urbanisation.

La consommation des autres zones varie entre 20 et 35 hectares.

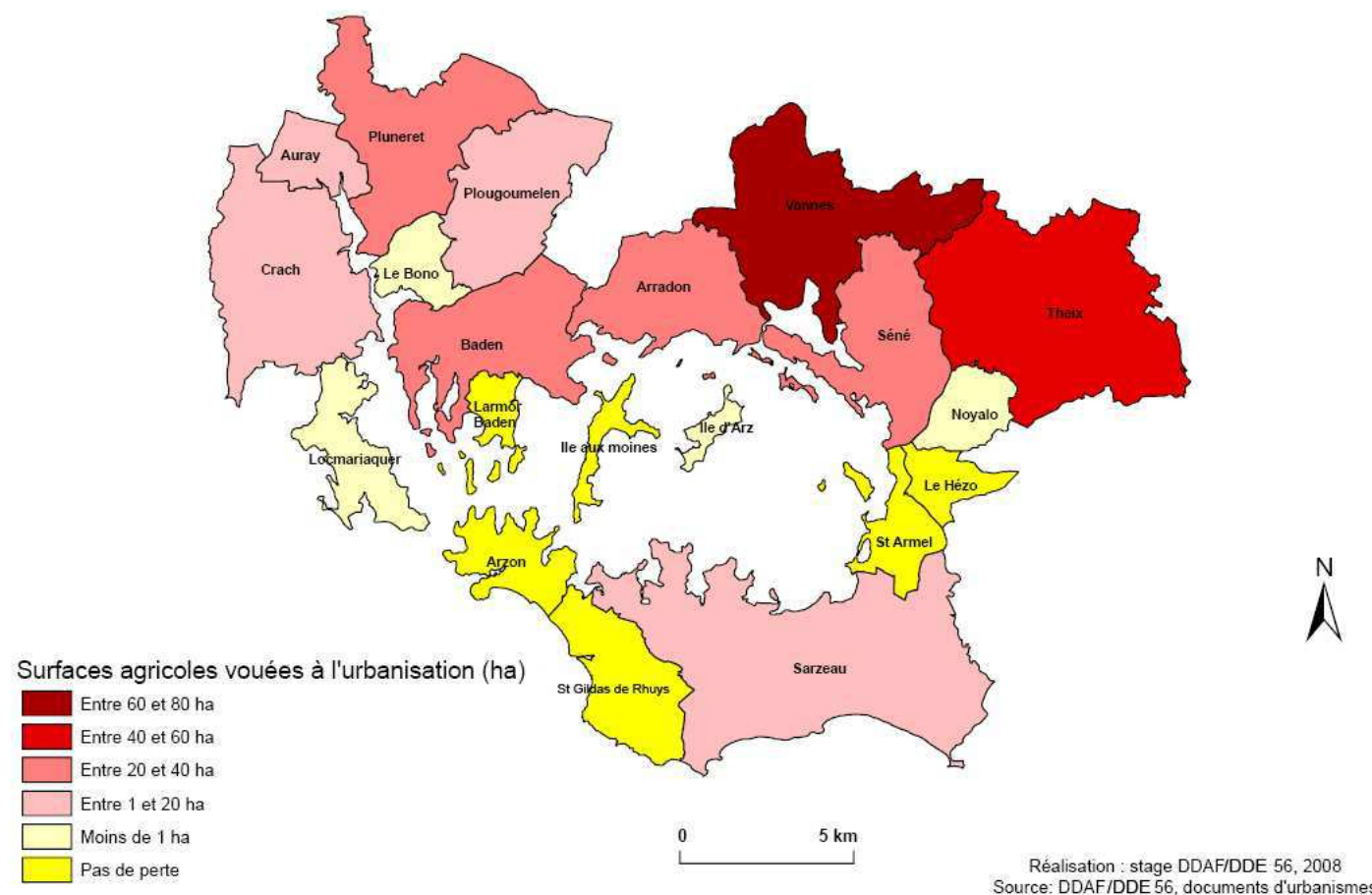


b. Localisation des surfaces vouées à disparaître.

Pour visualiser l'ampleur de l'urbanisation des terrains agricoles par commune, la carte ci-dessous a été réalisée:

Figure 45:

Surfaces agricoles vouées à disparaître par commune



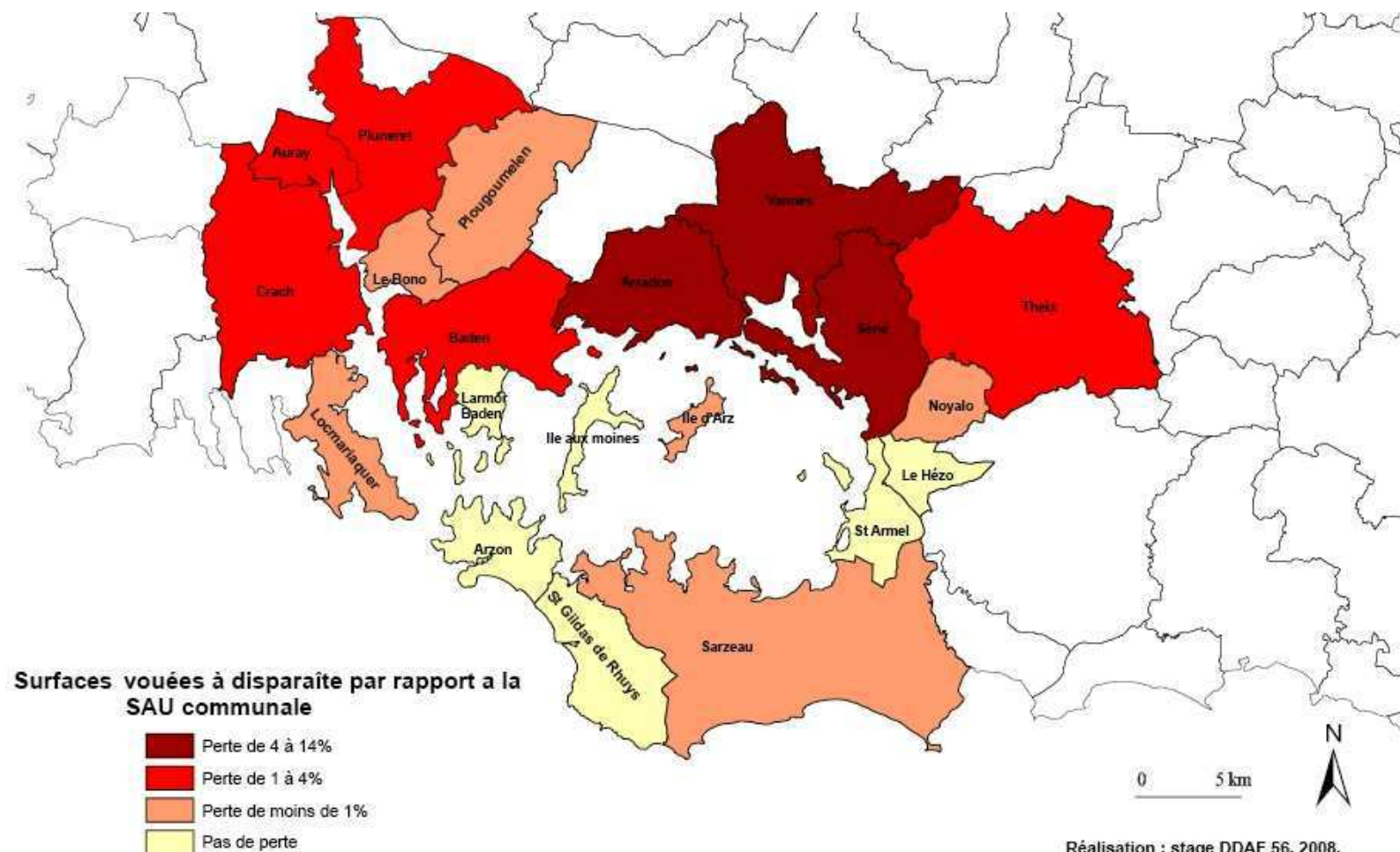
On peut constater que ce sont les communes les plus urbanisées qui accusent la plus forte réduction de surfaces agricoles au profit de l'urbanisation. En effet la commune de Vannes est la plus concernée par ce phénomène puisqu'elle va perdre entre 60 et 80 hectares soit 14% de sa SAU. Thaix, quant à elle, céderait entre 40 et 60 hectares.

Pour les communes de Séné, Arradon, Baden et Pluneret les pertes s'élèveraient à 40 hectares maximum.

Enfin, notons que la moitié des communes du périmètre enregistreraient des pertes de surfaces agricoles inférieures à 1 ha voire nulles. Parmi celles-ci, on trouve de vastes communes agricoles telles qu'Arradon et St Gildas de Rhuy.

Pour mieux saisir l'impact de ces pertes sur la SAU totale des communes, une carte des pertes en pourcentage a été réalisée.

Figure 46: Surfaces vouées à disparaître par commune



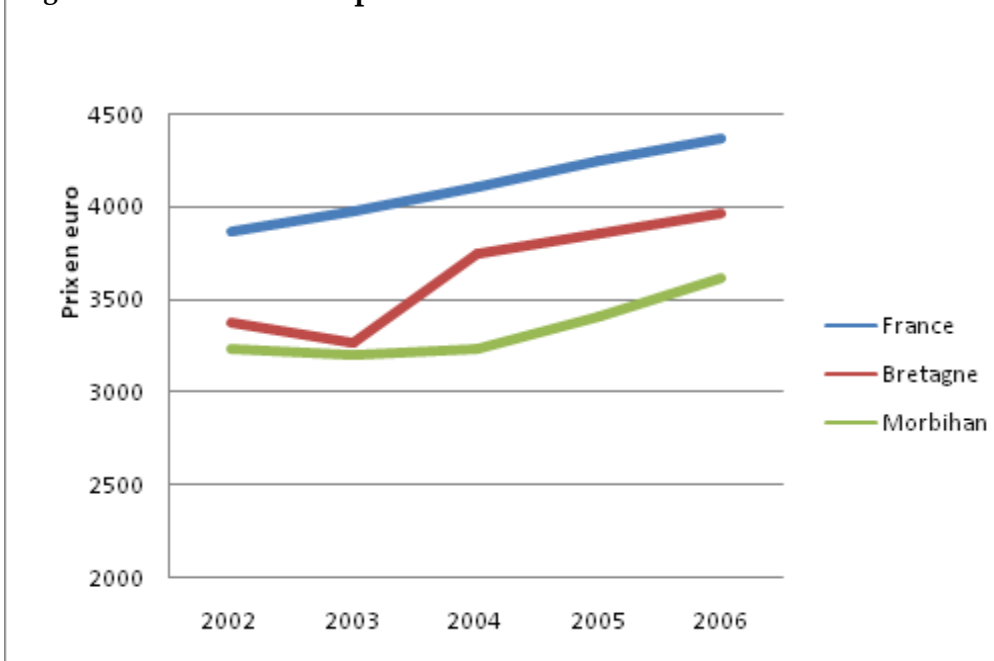
La carte montre clairement, comme il a déjà été précisé, que Vannes est la commune la plus concernée par l'artificialisation des terrains agricoles. On constate aussi que Séné et Arradon, les communes littorales voisines de Vannes, sont aussi touchés par une perte non négligeable de leur SAU communale (entre 4 et 14%).

En résumé,

- A l'échelle du Golfe, parmi les 11 516 hectares de SAU du territoire en 2007, seuls **274 hectares** sont voués à disparaître d'après les documents d'urbanismes, soit 2,4% de la surface totale.
- 66 des 194 exploitations agricoles recensées en 2007 devraient être affectées d'une perte de surface : cela représente 34% des exploitations en activité sur le territoire.

Cependant, il ne faut pas négliger les problèmes liés à la pression et à la rétention foncière que nous avons vus précédemment : il faut dès à présent renforcer les outils qui permettent aux agriculteurs de continuer à exploiter dans de bonnes conditions. A cela s'ajoute le changement de la vocation des terrains. En effet, la croissance de l'urbanisation va de paire avec le

Figure 47: Evolution des prix des terres labourables entre 2002 et 2006



Source: www.agreste.agriculture.gouv.fr

Réalisation: stage DDAF/DDE 56, 2008

développement des loisirs : des terres agricoles sont achetées par des particuliers, par exemple pour y mettre des chevaux, ou sont louées pour la chasse. En effet, le prix de la location d'un terrain pour la chasse dépasse celui du fermage : plusieurs propriétaires fonciers préfèrent donc louer leur terrain dans ce but plutôt qu'à des agriculteurs. Cette situation contribue –entre autre- à augmenter le prix des terres agricoles. Les graphiques suivants illustrent ces propos : si la tendance est à l'augmentation partout en France, on voit que le prix des terres labourables augmente plus rapidement dans le Morbihan depuis 2004 qu'ailleurs.

L'agrandissement des exploitations et des activités agricoles ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs deviennent, dans ces conditions, difficiles voir même impossibles.

Synthèse:

Les 20 communes du périmètre étudié ont à leur disposition de nombreux outils pour préserver les espaces agricoles. D'après les derniers documents d'urbanisme, elles perdront relativement peu de terres agricoles ces prochaines années.

Les effets indirects de l'urbanisation, telle que la rétention des terrains à des fins spéculatives ou le changement de vocation, se révèlent avoir beaucoup plus d'impacts sur l'agriculture que la perte même de surfaces.

Le problème de la pression foncière ne se ressent pas de la même manière sur toutes les communes : la Presqu'île de Rhuys et Vannes sont les plus concernées. Cependant, la préservation des zones agricoles doit se faire de manière concertée entre les diverses communes : si une zone travaille seule, la pression foncière risquerait de se déplacer sur des communes moins bien protégées.

Conclusion du diagnostic

A l'image de la tendance nationale, l'agriculture recule sur le territoire du SMVM du Golfe du Morbihan tant au niveau du nombre d'exploitations qu'au niveau de la SAU.

Cependant, l'ensemble de nos recherches et des témoignages que nous avons recueillis, nous ont permis de porter un regard neuf sur l'activité agricole, dans le sens où nous avons pu cerner les principales causes de ce déclin :

- Une forte pression foncière liée au voisinage du littoral, qui attire toujours plus de résidents ponctuels ou permanents
- Des difficultés d'installation pour les jeunes agriculteurs, qui manquent cruellement au renouvellement de la profession
- Un territoire très morcelé, qui rend difficile la mise en culture de nombreuses parcelles
- Un phénomène de rétention foncière, important sur le périmètre d'étude et en particulier sur la presqu'île de Rhuys
- Un manque de concertation entre les différents acteurs, se ressentant sur les actions menées souvent peu cohérentes

Pourtant, l'agriculture a bel et bien sa place sur ce territoire et ce depuis longtemps: il ne faut pas oublier qu'elle est non seulement une activité économique à part entière, mais qu'elle a également un rôle sociétal et

d'entretien du paysage très important. On peut même affirmer qu'elle constitue un maillon essentiel au caractère particulier du Golfe, si prisé par les visiteurs.

En dépit des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, cette agriculture demeure forte de sa diversité : élevage, céréaliculture, maraîchage, vente directe et indirecte, activités complémentaires... C'est pourquoi, il est important que les acteurs locaux prennent conscience de cette richesse, pour faire en sorte qu'elle perdure, voire se développe.

Après étude du territoire, il apparaît qu'une agriculture intensive n'est pas adaptée : elle est difficilement conciliable avec le parcellaire très morcelé lié aux communes littorales, la qualité agronomique des sols et avec l'image qu'on peut avoir de ce territoire. Il serait donc préférable de miser sur une agriculture de qualité, diffusée à l'aide de circuits courts de commercialisation, donc proches des populations locale et estivale demandeuses de ce type de produit.

Enfin, en ce qui concerne la problématique de pression foncière, qui relève d'enjeux dépassant le monde agricole, peu de solutions existent mise à part une volonté forte des élus locaux de maîtriser l'évolution de leur territoire.

PROPOSITIONS

La première partie de ce rapport vous a présenté un diagnostic réactualisé de l'agriculture sur les communes incluses dans le périmètre du SMVM. Nous allons à présent aborder la seconde partie.

Cette seconde phase de notre étude consiste en un bref rappel des principaux problèmes auxquels sont confrontés les différents acteurs du monde agricole dégagés dans la première partie du dossier. En effet, comme il a été dit précédemment au cours du diagnostic, la problématique de pression foncière récurrente sur le littoral, est loin d'être sans conséquences sur les exploitations agricoles et plus largement sur l'avenir de l'agriculture sur le territoire.

Ainsi, notre objectif est de proposer des outils visant à maintenir, voire développer l'activité agricole sur le littoral en réponse aux problèmes engendrés par cette pression foncière. Cela s'est traduit par la création de « fiches outils » (réglementaires, financiers...) destinées à guider les professionnels du monde agricole dans leur montage de projets, mais aussi les élus dans leur processus de décision.

N'ayant que peu de connaissances concernant la thématique de l'agriculture, il nous a semblé essentiel d'aller chercher les informations « à la source ». Nos fiches outils ayant pour but d'être le plus opérationnel possible, il était nécessaire qu'elles répondent aux « vraies » contraintes subies. C'est pourquoi, nous avons réalisé un grand nombre d'entretiens auprès d'une multitude de personnes de la profession. Afin de toucher le plus large échantillon possible, nous avons rencontré : des agriculteurs céréaliers, maraîchers, laitiers, bovins, porcins, bio ou non, mais aussi des associations (Conservatoire du Littoral, GAB 56...), différents services de l'Etat (D.D.A.F, D.D.S.V, O.D.A.S.E.A, la Chambre d'Agriculture...) ou encore des organismes publics (Pays de Vannes, Conseil Général, Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, S.I.A.G.M...) et enfin, de nombreux élus des communes concernées. Toutes ces rencontres ont été, par la suite, complétées par deux groupes de travail fructueux qui nous ont permis de tester nos quelques « pistes » d'outils à mettre en œuvre sur le territoire.

C'est à la suite de cette dernière démarche que nous avons cerné les problèmes récurrents, engendrés par la pression foncière sur le territoire, auxquels nous étions en mesure d'apporter une solution concrète et réalisable. Ainsi, nous avons décidé de porter notre réflexion sur les problèmes suivant :

- ✓ **Le changement de destination des terres agricoles (urbanisation, loisirs...).**
- ✓ **L'essor incontrôlé des friches.**
- ✓ **Les difficultés des exploitants : recherche de terres, difficultés à l'installation et à exercer leur activité.**
- ✓ **L'offre peu structurée de la vente directe et des circuits courts de distribution des productions agricoles.**

Nous allons à présent vous les développer tour à tour, en explicitant ces problèmes, leurs conséquences et nos solutions. Nos solutions se présentent sous forme de fiches outils.

Afin de vous les présenter, nous les avons classés de la sorte :

- Les outils réglementaires: les Z.A.P et les P.A.E.N.
- Un outil permettant de trouver des moyens de production complémentaires: lutte contre l'enfrichement.
- Les outils incitant à la mise en place d'une diversification de la production: le Grenelle de l'Environnement, les projets innovants-activités de diversification.
- Un outil visant à maintenir le bon exercice de l'activité agricole: hiérarchisation des voies dans l'espace agricole.
- Un outil de concertation, assurant une meilleure connaissance des problématiques soulevées par les outils précédents: l'Instance d'Echange.

LES Z.A.P ET
LES P.A.E.N

Le Golfe du Morbihan étant un territoire très attractif, comme nous avons pu l'évoquer dans l'introduction de ce rapport, sa population ne cesse de croître et cette tendance ne semble pas prête à fléchir. A cette augmentation de population locale, s'ajoute celle de la population touristique, qui elle aussi connaît une tendance à la hausse.

Cela se traduit par une forte consommation d'espace et une pression sur le territoire toujours plus importante. En effet, cette population a besoin de logements, d'équipements, et par conséquent de nouvelles terres sur lesquelles les bâtir. Or, la majeure partie des terres à urbaniser n'est autre que de la terre agricole/naturelle.

C'est pourquoi à chaque révision des documents d'urbanisme, notamment les POS/PLU, les zones AU (id. à urbaniser) ne cessent de croître, gagnant sur les terres naturelles. Cela se traduit visuellement sur le terrain par un mitage du paysage agricole. Les occupations dites de loisirs des terres agricoles, plutôt récentes, ne cessent de se développer, et réduisent un peu plus encore la surface agricole du territoire du SMVM : on entend par là la mise aux prés de chevaux ou l'ouverture d'une chasse.

Ces changements de vocation, autres qu'agricoles, s'effectuent au détriment des exploitations agricoles qui se retrouvent alors cernées par l'urbanisation et par des activités peu compatibles avec la leur. Des conflits d'usage font alors leur apparition, rendant encore plus difficile l'exercice et l'image de la profession agricole. De plus, la consommation de terres à fort potentiel agronomique réduit aussi les volontés d'agrandissement ou même simplement d'installation des exploitants.

Il existe des outils réglementaires permettant de conserver l'espace voué à l'agriculture en classant des terres en zone protégées. Ce classement les soustrait à toute éventuelle urbanisation ou autre changement de destination. Les ZAP (Zones Agricoles Protégées) et les P.A.E.N (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sont deux exemples de ce type d'outils.

Les démarches de mise en œuvre de ces zones protégées doivent être entreprises par les collectivités territoriales (communes ou département) : cela sous entend donc qu'une volonté politique locale est indispensable. L'idée de procéder à un dégrèvement, voire à une exonération de la TFPNB, pour les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre nous paraît également intéressante à explorer.

Lutte contre l'enfrichement

Qu'est ce qu'une friche ? Il s'agit d'un état transitoire, celui d'une terre anciennement cultivée ou pâturée, puis abandonnée qui évolue naturellement vers la forêt. Attention, la friche doit être distinguée de la jachère, qui est une terre cultivée mise au repos pendant 1 à 3 ans dans le cadre d'un assolement ou de mesures agroenvironnementales.

Lors de nos différentes sorties sur le terrain, notamment sur la presqu'île de Rhuys, nous avons été surpris de l'étendue des zones en friche. Ce paysage est la preuve même d'un processus de déprise agricole du territoire soit à des fins spéculatives, soit en raison de la mauvaise qualité des sols. Par la suite, ce sont les élus et les agriculteurs qui, lors de nos entretiens, nous ont sensibilisés à leur importance en matière de gestion du territoire.

En effet, ces terres en friches constituent, pour les exploitants des communes concernées, une réserve de terres agricoles potentiellement exploitables. Aujourd'hui, les agriculteurs se trouvent confrontés à la difficulté de trouver de nouvelles terres, ce qui constitue un frein au développement de leurs exploitations ou encore à des installations. De plus, les friches présentent d'autres inconvénients et non des moindres : elles favorisent la prolifération d'espèces invasives, contribuent à la fermeture du paysage et présentent un fort risque d'incendie.

Pour remédier à ce souci d'enfrichement, il existe des solutions incitatives ou réglementaires. Exploitants et propriétaires, particuliers ou collectivités, peuvent être impliqués en adaptant leurs pratiques.

Les Préconisations du Grenelle de l'Environnement

Le Grenelle de l'Environnement est une synthèse, issue d'un ensemble de débats multi-parties qui se sont déroulés en France en Octobre 2007. Ces rencontres politiques auxquelles ont participé, entre autres, des membres du gouvernement, des associations professionnelles ou encore des ONG, avaient pour objectif d'aborder la problématique du changement climatique et tout ce qui en découle. Ainsi, c'est un ensemble d'orientations en matière d'environnement et de développement durable qui ont été prises, tant à court terme que sur la durée. Une réelle volonté de satisfaire les attentes environnementales de la société est ainsi concrétisée. Cela se poursuit d'ailleurs, par un projet de Loi qui sera voté à l'automne.

Parmi l'ensemble des thématiques qui ont été abordées lors de ces débats « Changement climatique » et « Production et consommation » abordent l'agriculture. En effet, les orientations du Grenelle ont pour objectif de permettre à l'agriculture de mieux produire, tout en valorisant les services environnementaux nécessaires à son fonctionnement sur le long terme. C'est pourquoi, nous nous sommes penchées sur ces rapports, afin de déterminer quelles mesures incitatives, immédiates ou à engager plus tard, ont été retenues en matière d'agriculture. Certaines d'entre elles sont d'autant plus intéressantes, qu'elles offrent des aides financières aux exploitants qui s'engagent dans certaines de ces démarches.

La fiche outil vous présentera une petite synthèse de ces mesures, à destination des agriculteurs.

Projets innovants –
Activités de diversification

Le périmètre du SMVM, comme on a déjà pu le constater lors du diagnostic, est un territoire fragile et morcelé, et il semble donc peu adapté à la production hors sol ou intensive.

Ce territoire bénéficie en outre d'une forte concentration de population, qu'on peut estimer avoir un relativement bon pouvoir d'achat, étant donné le prix du foncier sur le littoral. A cela vient s'ajouter le nombre important de population touristique qu'accueille le Golfe tout au long de l'année, qui vient étoffer cette clientèle potentielle.

Face à ces constats, il nous est apparu intéressant de développer des activités misant d'avantage sur la qualité, que sur la quantité. Sans oublier, que ce type de production est, en général, mieux accueilli par la population et qu'il permet par ailleurs pour les exploitants, qui la pratiquent, d'obtenir une plus value sur leur produit.

En outre, une diversification de l'agriculture, qui intègre donc diverses productions à forte valeur ajoutée, confère aux exploitations une résistance plus forte face aux différentes pressions. Ainsi, une meilleure pérennisation de ces exploitations est assurée.

Les principaux objectifs de ces projets innovants seraient de :

- développer une agriculture diversifiée et de qualité, pouvant passer par l'obtention de label par exemple
- valoriser le potentiel de ce territoire en matière d'agriculture, qui n'est pas encore exploité à sa juste valeur
- structurer au mieux les réseaux de distribution, afin de faire face plus efficacement à la demande croissante des populations du littoral

Lors de nos différents entretiens avec les agriculteurs, un certain nombre d'entre eux nous ont fait remarquer que les activités de diversification demandaient un certain investissement financier, de temps et de main d'œuvre. De plus, la plupart des exploitants déjà en place depuis longtemps n'ont pas forcément l'envie, ni le courage de se lancer dans un nouveau mode de production si tard dans leur carrière.

Cependant, les jeunes porteurs de projets sont nombreux à vouloir tenter ce type de projet, mais sont face à un manque de structuration et à une difficulté pour se procurer des terres.

C'est pourquoi la mise en œuvre d'un meilleur réseau d'action et de structuration des différentes activités de diversification, permettrait certainement plus de sécurité, de facilité et d'opportunité aux exploitants désirant tenter l'expérience.

On peut citer l'exemple de l'association Terroirs 44, qui permet la promotion des produits fermiers de Loire Atlantique par le biais d'un réseau d'exploitants, s'agrandissant de jour en jour. Elle regroupe à ce jour plus de 60 agriculteurs, qui produisent et transforment leurs produits, et qui les commercialisent via la vente directe, sur leur site de production ou dans des points de vente collectifs. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans une perspective d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, et dans une logique de transparence concernant la production non industrielle des produits.

Híérarchísation des voies de círculation dans l'espace agrícole

Le territoire du SMVM est un territoire qui, de par son histoire fortement liée à l'activité culturelle, est parcouru d'une multitude de chemins agricoles. Aujourd'hui, ces chemins ont toujours vocation à desservir les parcelles agricoles, mais il ne s'agit plus de leur unique utilisation : en effet, avec l'engouement pour la randonnée, qu'elle soit pédestre, équestre ou à vélo et le développement du tourisme vert, ces chemins connaissent une forte fréquentation touristique notamment.

Malheureusement, cela n'est pas sans poser des problèmes de cohabitation, y compris sur les routes limitrophes de ces chemins qui sont empruntés par les engins agricoles ou les troupeaux.

D'après nos différents entretiens avec des exploitants agricoles, les problèmes majeurs sont les suivants :

- ✓ **Manque d'accessibilité à certaines parcelles/sentes agricoles mal entretenues et/ou plus adaptées aux nouveaux engins agricoles ou au passage de troupeaux**
- ✓ **Conflits d'usage accentués en période estivale avec l'arrivée massive de touristes**
- ✓ **Plaintes du voisinage en ce qui concerne les souillures, les passages de troupeaux ou d'engins agricoles sur les routes qui ralentissent ou bloquent le trafic.**

Il est nécessaire d'effectuer un véritable travail de communication: en effet, il est primordial de faire prendre conscience, tant au voisinage qu'aux utilisateurs ponctuels, que l'espace agricole ne se traduit pas seulement par un paysage, mais aussi et surtout par une activité avec tout ce qui en découle.

C'est pourquoi, il nous a semblé important d'opter pour l'étude d'une hiérarchisation des différentes voies de circulation maillant le territoire du SMVM (hors voies rapides interdites aux véhicules agricoles).

Cette démarche permettra, après un recensement des voies et en tenant compte de leurs différentes caractéristiques (usages, dimensions..), d'en définir les usagers prioritaires en mettant en place une signalétique adéquate à l'entrée des chemins par exemple

et une large communication auprès des usagers. Cette sensibilisation passera notamment par l'édition de plaquettes informatives mises à disposition du public dans divers lieux, tels que les offices du tourisme ou les commerces. Cette hiérarchisation ne peut être réellement efficace que si un certain nombre d'étapes conduisant à son élaboration sont respectées : la fiche outil présentée dans la suite du document ne traite que du cas des chemins en terre conduisant aux parcelles agricole.

La transposition sur le terrain de cette étude pourra, entre autres, se manifester par la fermeture de chemins, l'élargissement de certains ou le rétrécissement d'autres. N'oublions pas les autres fonctions essentielles que peuvent représenter le réseau viaire : une fonction sociale, paysagère et environnementale.

L'instance d'échange

Au fil de nos entretiens et enquêtes, nous avons pu constater que chacun des acteurs rencontrés avait sa propre vision concernant la déprise agricole sur le Golfe du Morbihan. Au sein des diverses collectivités et structures, la prise de conscience de cette problématique est plus ou moins présente. Ainsi, des actions ont été mises en place ponctuellement sur les communes ; toutefois il en ressort un réel manque de cohérence à l'échelle du territoire, sans doute dû à une communication insuffisante. Certaines, menées par des collectivités pilotes, se révélant fructueuses pourraient bénéficier à d'autres, voire même en inspirer de nouvelles.

Nous avons également pu mettre en évidence que même si les volontés et aspirations locales se rejoignent, l'absence de concertation conjuguée à un manque de connaissance des outils existants limite l'efficacité des démarches entreprises.

De plus, nous avons pu constater qu'il existait un réel manque de connaissance du territoire. Par exemple, nous ignorons la quantité précise des friches que l'on peut trouver sur le territoire, celles qui présentent un bon potentiel agronomique. Nous n'avons pas, non plus, de données exhaustives sur les maraichers, nous ignorons quelle est la réelle demande et le pouvoir d'achat de la population locale et saisonnière...

Pour cela, nous proposons la mise en place d'une « structure » qui offrirait la possibilité de faire travailler ensemble les différents acteurs concernés par les problématiques agricoles, garantissant d'abord une prise de conscience collective des enjeux gravitant autour du maintien de l'agriculture sur le Golfe. Par la suite, une mutualisation des potentialités de chacun permettrait la création d'une véritable synergie dans les actions mises en œuvre.

Concrètement, une des premières actions consisterait en l'uniformisation de l'état d'avancement des démarches préalables à une politique de préservation de l'agriculture. Par exemple, faire en sorte que chacune des communes fasse l'objet d'un aménagement foncier et d'un recensement des friches.

Cette « structure » prendrait, dans un premier temps, la forme d'un groupe de travail limitant ainsi les dépenses de fonctionnement et réduisant la demande de disponibilité des participants. Afin de ne pas ajouter un nouvel échelon au millefeuille

administratif, de conférer poids et légitimité à ce groupe de travail, il nous est paru judicieux de l'intégrer à une structure porteuse existante ; un E.P.C.I (ou plusieurs) nous paraîtrait pertinent.

Par la suite, si besoin est, ce groupe de travail pourrait évoluer en une structure indépendante, dont le statut reste encore à définir. Les compétences - principalement de conseil et de sensibilisation auprès des collectivités et du plus large public possible - qui lui seront allouées ne devront en aucun cas empiéter sur celles de ses partenaires.

GLOSSAIRE

- A -

Agriculture biologique: Système de production agricole spécifique qui exclue l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.

Aire d'hivernage: Zones comprenant des milieux importants pour la survie de certains oiseaux durant la saison hivernale.

Aménagement foncier rural: Procédure d'aménagement ayant pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu.

Artificialisation de sols: Résulte de l'urbanisation au sens large des sols (habitat mais aussi infrastructures de transports et locaux d'entreprises), ce qui entraîne leur destruction en les imperméabilisant.

- B -

Bocage: Réseau de haies et de talus plus ou moins connectés, assurant la liaison de milieux contrastés tels que des bois, des landes, des prairies, et bien sûr des terres cultivées. Il s'agit d'un élément structurant du paysage et son rôle est reconnu pour réguler les eaux de ruissellement, limiter l'érosion et maintenir la biodiversité dans les zones de culture.

GLOSSAIRE

- C -

Cheptel: Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une région ou d'un pays.

- E -

Exploitation professionnelle : Ce sont les structures disposant de plus de 8 Unité de Dimension Européenne soit l'équivalent de 12 ha de blé et doit utiliser au minimum l'équivalent de 75% du travail fourni par une personne occupée à plein temps.

- G -

Gentrification: Processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit d'une couche sociale supérieure.

Gestion Intégrée des Zones Côtières: Défi constant qui doit permettre une régulation des conflits d'usage, la préservation de l'environnement et l'assurance d'un développement durable de la zone côtière, territoire généralement très convoité. Le SMVM du Golfe du Morbihan intégrant les diverses démarches de protection de l'environnement (Natura 2000, Ramsar...) en est le parfait exemple.

GLOSSAIRE

- H -

Hybride: Croisement de deux individus de deux variétés, sous-espèces, espèces ou genres différents. L'hybride présente un mélange des caractéristiques génétiques des deux parents.

- J -

Jachère ou gel de terres: pratique qui consiste à laisser périodiquement un champ non cultivé pour permettre à la terre de se reconstituer.

- M -

Maraîchage: Culture de légumes et de certains fruits, voire de certaines fleurs ornementales, à usage alimentaire de manière intensive et professionnelle.

- O -

Oléagineux: Plantes cultivées spécifiquement pour leurs graines ou leurs fruits riches en matières grasses, dont on extrait de l'huile à usage alimentaire, énergétique ou industriel. Les résidus de l'extraction constituent les tourteaux généralement recyclés dans l'alimentation animale.

GLOSSAIRE

- P -

Plan Routier Breton: Plan National de développement des réseaux de transports initié en 1968 visant à rompre l'isolement du territoire Breton dans lequel les mettaient des réseaux de communications intérieures vétustes et mal reliés au réseau national.

Pôle urbain: Unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

- Q -

Quota laitier Européen: Instrument mis en place dans le cadre de la politique agricole commune, à partir de 1984 pour limiter et stabiliser la production laitière (lait de vache).

- R -

Renouvellement Urbain: Forme d'évolution de la ville qui, par un phénomène de re-densification, génère une croissance sur le tissu urbain pré-existant. Il s'agit d'un outil de contrôle de l'étalement urbain excessif.

Rétention foncière: Phénomène spéculatif qui consiste pour un propriétaire à garder en portefeuille ses biens dans l'attente d'une augmentation des prix.

GLOSSAIRE

- S -

SMVM: Outils réglementaire institué par la loi du 7 janvier 1983 permettant d'encadrer une démarche globale d'aménagement du territoire en précisant la vocation des espaces littoraux et maritimes afin d'assurer la cohérence entre leurs différents usages, notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique.

Solde naturel: Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Surface minimum d'installation: Surface minimale permettant d'assurer un revenu minimum à un exploitant, En deçà de celle -ci, les installations ne doivent plus être encouragées, en raison. La SMI est fixée par arrêté ministériel pour chaque département.

- T -

Terres épandables: Ensembles des terres agricoles aptes à accueillir des déchets organiques type lisier, fumier.

Tombolo: Cordon de sédiments reliant deux étendues terrestres. Le plus souvent, il s'agit d'un cordon littoral entre une île ou un îlot et la côte d'un continent ou d'une autre île.

GLOSSAIRE

- V -

Vaches allaitantes : méthode d'élevage bovin destinée à la production des veaux. La vache nourrit son veau sans intervention de l'éleveur. C'est un système extensif. Il permet de s'adapter à divers types de production.

Vasière: Rivage en pente douce, surtout composé de Sédiment fin, c'est à dire, plus fin que du Sable.

Vente directe: Vente caractérisée par la présence physique effective d'un consommateur et d'un vendeur hors d'un magasin.

TABLE DES SIGLES

- A -

ACAL Aide à la Cessation d'Activité Laitière

AMAP Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

- C -

CDJA Centre départemental des Jeunes Agriculteurs

CNASEA Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

- D -

DDAF Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE Direction Départementale de l'Équipement

DIREN Direction Régionale de l'Environnement

DJA Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs

DPU Droit à Paiement Unique

- E -

EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

TABLE DES SIGLES

- F -

FDSEA Fédération Départementale des Syndicats
d'Exploitants Agricoles

FEADER Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural

- G -

GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

GIZC Gestion Intégrée des Zones Côtières

- I -

ICNH Indemnisation Compensatoire de Handicap Naturel

IFEN Institut Français de l'Environnement

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes
Economiques

- L -

LEADER *Liaison Entre Actions de Développement de
l'Economie Rurale*

- M -

MAE Mesures Agri-Environnementales

- O -

ODASEA Organisme Départemental pour
l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

TABLE DES SIGLES

- P -

PAC Politique agricole commune
PACAGE Programme Automatisé de Consolidation des Aides Gérées pour les Exploitants (logiciel)
PAD Projet Agricole Départemental
PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale
PLU Plan Local d'Urbanisme
POS Plan d'Occupation des Sols

- R -

RGA Recensement général de l'agriculture

- S -

SAU Surface Agricole Utile
SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCEA Société Civile d'Exploitation Agricole
SCOT Schéma de COhérence Territoriale
SMI Surface Minimum d'Installation
SMVM Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SRU Solidarité Renouvellement Urbain

- T -

TFPNB Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

- U -

UGB Unité de Gros Bétail

Bibliographie

Ouvrages et brochures :

- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan, Conseil Général du Morbihan, Organismes publics (Chambre d'Agriculture du Morbihan, DDAF 56 et DDE 56). - Charte de l'Agriculture et de l'Urbanisme du Morbihan : pour une préservation de l'activité agricole et une gestion économe de l'espace. – Vannes, 2008. – 56p.
- Association Terroir 44.- Le Bourgeon des terroirs : quelle agriculture ou quelles agricultures demain ?.- Nantes, Mars 2008. – 6p.
- Association Terroir 44. – Producteurs de Loire-Atlantique : vente directe. – 2p.
- Chambre d'Agriculture du Morbihan. – Présentation physique du Morbihan : d'après Monographies agricoles départementales et la Météorologie Nationale. Vannes. – 4p.
- DANIEL, Franck. – Analyse socio-économique globale de la zone littorale Vannes-Auray : agriculture, gestion de l'espace environnant, diagnostic et propositions. Mémoire de fin d'étude, Université Lumières Lyon 2, Septembre 92. -54p.
- DIREN Bretagne. – Evolution de l'occupation des sols sur le littoral breton entre 1977 et 2000 : suivi de l'évolution des espaces naturels, agricoles et urbanisés sur quatre territoires pluricommunaux, Presqu'île de Rhuys. Juin 2005.- 65 p.
- France. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. – Déclaration de surfaces et demandes d'aides liées à la surface 2008 : notice explicative, comment effectuer votre déclaration ?.- Imprimerie Nationale, Décembre 2007. – 15 p.
- SAFER (Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Maine-Océan et Poitou-Charentes).- SAFER avec vous, pour une campagne vivante. – 4 p.
- Services de l'Etat (Préfecture 56, DDE 56, DDAM 56, DREB 56). – Rapport : Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan.- Vannes, 2006. – 43p.

- Union Bretonne du Tourisme Rural, Comité Régional du Tourisme. – Carte de localisation du réseau « Bienvenue à la ferme », éditions 2007-2008. – Rennes.

Webographie :

✓ Textes en ligne

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
<http://www.golfe-morbihan.fr/siagm.htm>
<http://www.morbihan.fr>
<http://www.ifen.fr/>
<http://www.wikipédia.fr>
<http://www.morbihan.pref.gouv.fr>
<http://www.insee.fr>
<http://www.natura2000.environnement.gouv.fr>
<http://www.helsinki/albert/morbihan.htm>
<http://www.agrisalon.com>
<http://www.cript-bretagne.fr>

Logiciels de traitement des informations :

- Mapinfo
- AutoCAD 2006
- Adobe Photoshop Element
- Microsoft Word/Excel/Powerpoint 2007

✓ Photographies et cartes :

<http://www.ecologie.gouv.fr>
<http://www.futura-sciences.fr>
<http://www.aiguesmortes.free.fr>
<http://www.villagesdefrance.free.fr>
<http://http://eldib.wordpress.com>
<http://www.arehn.asso.fr>
<http://www.lycee-la-germiniere.educagri.fr>
<http://www.resaloc-loisirs.fr>
<http://www.arcobaleno/marches56.htm>
<http://www.lausannecites.ch>
<http://www.zen28.fr>
<http://www.wikipedia.fr>
<http://www.ifen.fr/>
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Table des figures

- Figure 1: Carte des communes du périmètre du SMVM du Golfe... p 14
- Figure 2: Carte de la localisation de la Bretagne et du Morbihan... p 16
- Figure 3: Carte pédologique du Golfe du Morbihan... p 20
- Figure 4: Le réseau hydrographique et les bassins versants du Golfe du Morbihan... p 23
- Figure 5: Localisation des sites du Conservatoire du Littoral... p 24
- Figure 6: La Population morbihannaise en 2005... p 32
- Figure 7: La répartition de la population par tranche d'âge en 2005... p 33
- Figure 8: Part des résidences secondaires par commune... p 34
- Figure 9: Evolution comparée du nombre d'exploitations entre 1979 et 2005... p 41
- Figure 10: Apparitions et disparitions d'exploitations agricoles entre 2000 et 2007 par commune du périmètre SMVM... p 42
- Figure 11: SAU des exploitations disparues entre 2000 et 2007... p 44
- Figure 12: Age des exploitants individuels disparus... p 44
- Figure 13: Statuts des exploitations disparues... p 45
- Figure 14: Profil-type d'une exploitation disparue... p 45
- Figure 15: SAU des exploitations apparues entre 2000 et 2007... p 46
- Figure 16 :... p 47
- Figure 17: Profil-type d'une exploitation apparue... p 48
- Figure 18: Comparaison du statut des exploitations... p 49
- Figure 19: Répartition par âge des chefs d'exploitations en 2000 et en 2007... p 50
- Figure 20: Evolution comparée des SAU de la France, du Morbihan et du périmètre du SMVM... p 53
- Figure 21: Evolution des SAU communales... p 54
- Figure 22: Part des SAU communales du SMVM en 2007... p 55
- Figure 23: Evolution de la SAU moyenne des exploitations par commune... p 57
- Figure 24: Répartition des exploitations en fonction de leur SAU... p 58
- Figure 25: Répartition des surfaces par type de culture sur le périmètre du SMVM... p 65

Figure 26: Evolution des surfaces céréalières (ha)... p 68

Figure 27: Surface en céréales perdues par commune... p 69

Figure 28: Evolution des surfaces d'oléoprotéagineux... p 72

Figure 29: Evolution des surfaces des autres cultures (ha) ... p 74

Figure 30: Répartition des bovins et des cheptels par commune... p 77

Figure 31: Productions laitières des communes du SMVM en 2007... p 80

Figure 32 : Carte du réseau « Bienvenue à la ferme »... p 82

Figure 33: Carte de la fréquence des marchés sur les communes du SMVM en 2007... p 83

Figure 34: Carte de l'artificialisation des sols Français entre 1990 et 2000... p 88

Figure 35: Carte de la pression foncière urbaine en valeur sur les espaces ruraux des cantons littoraux bretons et fragilité de l'agriculture... p 90

Figure 36: Carte du ratio cantonal du prix moyen d'achat 1999-2003 des terres agricoles par les non agriculteurs par rapport aux agriculteurs... p 91

Figure 37: Carte de l'évolution de la surface agricole utile dans les cantons littoraux Bretons entre 1979 et 2000... p 92

Figure 38: Evolution de l'étalement urbain sur le Golfe du Morbihan... p 93

Figure 39: Carte de la pression foncière sur le Golfe... p 95

Figure 40: Graphique de l'évolution de la SAU communale... p 97

Figure 41: Comparaison du parcellaire de 2 communes... p 103

Figure 42: Carte de l'état d'avancement de l'aménagement foncier... p 104

Figure 43: Proportions de SAU des exploitations 2007 vouées à disparaître... p 106

Figure 44:... p 107

Figure 45:... p 108

Figure 46: Surfaces vouées à disparaître par commune... p 109

Figure 47: Evolution des prix des terres labourables entre 2002 et 2006... p 111

Table des photographies

Photographie 1: Paysage de l'Ile aux Moines...	p 17
Photographie 2: Menhirs de Carnac...	p 18
Photographie 3: Dolmen de l'Ile aux Moines...	p 18
Photographie 4: Vue satellite du Golfe...	p 19
Photographie 5: Vue aérienne du Golfe...	p 22
Photographie 6: Une avocette élégante...	p 24
Photographie 7: Un sinago sur le Golfe...	p 26
Photographie 8: Qui nécessite de nombreux mouillages...	p 27
Photographie 9: Une activité nautique très développée...	p 27
Photographie 10: Un sentier pédestre ...	p 28
Photographie 11: L'élevage bovin, une activité traditionnellement associée au paysage morbihannais...	p 30
Photographie 12: L'agriculture, le littoral et l'urbanisation...	p 36
Photographie 13: Le littoral du golfe...	p 37
Photographie 14: L'agriculture, le littoral et l'urbanisation 2...	p 38
Photographie 15: Localisation d'un siège d'exploitation et de quelques unes de ces parcelles...	p 56
Photographie 16: Une friche à Saint-Gildas-de-Rhuys...	p 61
Photographie 17: Une culture aidée PAC : la céréaliculture...	p 66
Photographie 18: Une des principales cultures du golfe: le blé...	p 66
Photographie 19: Une prairie...	p 73
Photographie 20: Une exploitation maraîchère...	p 75
Photographie 21: Un élevage bovin sur le littoral...	p 76
Photographie 22: Un élevage ovin...	p 78
Photographie 23: Un élevage porcin...	p 79
Photographie 24: Goûter à la ferme...	p 82
Photographie 25 : Panier de primeurs...	p 84

Photographie 26: Logo... p 84

Photographie 27: Paysage agricole et urbain... p 87

Table des tableaux

Tableau 1 : Documents d'urbanisme en vigueur sur les communes du SMVM... p 89

Annexes

Annexe 1

Données générales sur les 20 communes du SMVM

Annexe 2

Rappel « Politique Agricole Commune »

Annexe 3

Tableau comparatif des trois statuts sociétaires

Annexe 4

Données SAU communales 2000 et 2007

Annexe 5

Données communales concernant les cultures et la production laitière

Annexe 6

Synthèse des données de l'évolution 2000-2007 des exploitations

Annexe 1

Données générales sur les 20 communes du SMVM

	Superficie en ha	Population	Densité en hab/km ²	Canton	Intercommunalité
Arradon	1849	4719 en 1999	255	Vannes - Ouest	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Arzon	893	2173 en 2005	229	Sarzeau	Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy
Auray	691	10899 en 1999	1 577	Auray	Communauté de communes du pays d'Auray
Baden	2353	3370 en 1999	143	Vannes - Ouest	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Bono	596	1860 en 1999	312	Auray	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Crach	3054	3218 en 2005	99	Auray	Communauté de communes des 3 rivières
Ile aux moines	320	527 en 2005	192	Vannes - Ouest	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Ile d'Arz	330	232 en 2005	70	Vannes - Ouest	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Larmor Baden	393	955 en 2005	243	Vannes - Ouest	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Le Hezo	489	551 en 1999	113	Vannes - Est	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Locmariaquer	1099	1366 en 1999	124	Auray	Communauté de communes des 3 rivières
Noyal	493	685 en 2004	135	Vannes - Est	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Plougoumen	2130	2083 en 2005	83	Auray	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Pluneret	2620	3728 en 1999	142	Auray	Communauté de communes du pays d'Auray
St Armel	795	773 en 2004	89	Sarzeau	Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy
St Gildas de Rhuy	1528	1434 en 1999	94	Sarzeau	Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy
Sarzeau	6023	6941 en 2004	102	Sarzeau	Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy
Séné	1994	7871 en 1999	395	Vannes - Est	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Theix	4713	6364 en 1999	107	Vannes - Est	Communauté d'agglomération du pays de Vannes
Vannes	3230	53900 en 2004	1602	Vannes	Communauté d'agglomération du pays de Vannes

TOTAL	35593	113649	305,3
-------	-------	--------	-------

Annexe 2

Rappel « Politique Agricole Commune »

Politique Européenne instaurée en 1962 pour accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Plus récemment, elle a ré-orienté ses actions vers le développement rural (2^{ème} pilier) et le respect de l'environnement.

Concrètement, cette politique se traduit par la mise en place d'outils d'intervention :

- Des aides financières à l'installation (DJA) et relatives aux productions gérées entre autres par le CNASEA. Ces dernières peuvent être soit directes soit indirectes.

Les aides indirectes ou "prix garantis" doivent assurer aux agriculteurs un prix minimum pour leur production : cette disposition tend, de plus en plus, à tomber en désuétude.

Les aides directes qui sont depuis 2006 partiellement découplées. Il existe donc depuis cette date, des aides couplées à la production (ou aides compensatoires des productions végétales et animales) et une aide découplée fondée sur un dispositif de DPU dont le montant est calculé sur la base des aides directes végétales et animales perçues au cours de la période de référence 2000, 2001, 2002.

- Des systèmes de limitation des productions comme les quotas laitiers, l'arrachage subventionné d'arbres fruitiers et de vignes, le gel.

Suite à l'accord de Luxembourg, le 26 juin 2003, la réforme de la PAC a introduit, en plus du découplage partiel des aides, deux nouveaux principes :

- **la modulation** c'est-à-dire que les aides couplées et découplées qui font l'objet chaque année d'un prélèvement (5% en 2007...) afin de renforcer le financement du 2^{ème} pilier de la PAC (PHAE, ICHN, MAE...)
- **la conditionnalité des aides** c'est-à-dire que le versement de la totalité de ces aides est subordonné au respect d'un ensemble d'exigences réglementaires dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, de la santé des animaux et des végétaux, du bien être animal

Annexe 3

Tableau comparatif des trois statuts sociétaires

	GAEC	EARL	SCEA
Forme	<i>Société civile particulière</i>	<i>Société civile particulière</i>	<i>Société civile</i>
Objet	<i>Activité agricole. Organisation du travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations familiales</i>	<i>Exercice d'activités réputées agricoles</i>	<i>Gestion d'une ou plusieurs exploitations agricoles</i>
Superficie d'exploitation	<i>Pas de plafond légal.</i>	<i>Superficie maximale : 10 SMI de la région du siège social.</i>	<i>Pas de plafond légal</i>
Contrôle des structures	<i>Oui</i>		
Agrément	<i>Constitution et principales modifications soumises à agrément</i>	<i>Constitution libre</i>	<i>Constitution libre</i>
Capital	<i>Minimum : 1500 euros. Fixe ou variable</i>	<i>Minimum : 7500 euros. Fixe ou variable. Plus de 50 % du capital détenu par les associés exploitants.</i>	<i>Pas de minimum. Fixe ou variable.</i>
Nombre d'associés	<i>Mini : 2 - Maxi : 10</i>	<i>Mini : 1 - Maxi : 10</i>	<i>Mini : 2</i>
Personnes	<i>Associés personnes physiques majeures. Exclusion des personnes morales et des mineurs même émancipés</i>	<i>Associés personnes physiques majeures. Exclusion des personnes morales et des mineurs même émancipés.</i>	<i>Associés personnes physiques ou morales.</i>
Qualité des associés	<i>Exclusivement associés exploitants sauf cas de dispense temporaire</i>	<i>Associés exploitants, associés non exploitants</i>	<i>Associés exploitants, associés non exploitants</i>

Conjoint	<i>Deux associés conjoint ou concubins seuls : impossible Associés conjoints ou concubins avec d'autres : possible</i>	<i>Deux associés conjoints : possible Associés conjoints avec d'autres : possible</i>	<i>Deux associés conjoints : possible Associés conjoints avec d'autres : possible</i>
Responsabilité	<i>Limitée au double du montant des apports</i>	<i>Limitée au montant des apports sauf engagement contractuel étendu</i>	<i>Indéfinie et au prorata des parts (non solidaire)</i>
Rémunération	<i>Rémunération (charge comptable) entre 1 et 6 Smic</i>	<i>Rémunération (charge comptable) entre 1 et 3 Smic pour les associés exploitants et entre 1 et 4 Smic pour le gérant.</i>	<i>Rémunération des associés exploitants fixée par les statuts ou l'assemblée générale.</i>
Gérance	<i>Un ou plusieurs gérants statutaires ou non, mais uniquement choisis parmi les associés</i>	<i>Un ou plusieurs gérants statutaires ou non mais choisis parmi les seuls "associés exploitants"</i>	<i>Un ou plusieurs gérants statutaires ou non, choisis parmi les associés ou des tiers.</i>
Mise à disposition et apport des baux	<i>Mise à disposition des terres louées possible car tous les associés sont exploitants dans ce type de société</i>	<i>Mise à disposition des terres louées possible même si les associés ne sont pas tous associés exploitants</i>	<i>Mise à disposition des terres louées possible, sous condition (ex. l'ensemble des associés doit participer aux travaux)</i>
Impôt sur le revenu	Les résultats sont : - déterminés au niveau de la société - imposés entre les mains des associés Bénéfices agricoles : Régime réel si la moyenne des recettes > : - 152 600 euros pour 2 ass. - 228 900 euros pour 3 assoc.	Les résultats sont : - déterminés au niveau de la société - imposés entre les mains des associés Bénéfices agricoles : Régime réel si la moyenne des recettes >	Les résultats sont : - déterminés au niveau de la société - imposés entre les mains des associés Bénéfices agricoles: Régime réel si la moyenne des recettes > 76 300 euros. Earl créée à compter du 1^{er} janvier 1997 soumise de droit au BR.

	- 230 000 euros pour 4/5 assoc. - 45 780 euros X nbre assoc pour 6 assoc. et +. Abattement CGA pour chaque associé (1)	76 300 euros. Earl créée à compter du 1^{er} janvier 1997 soumise de droit au BR. Abattement CGA pour chaque associé (1)	Abattement CGA pour chaque associé (1)
Impôt sur les sociétés	Application de l'impôt sur les sociétés : - sur option - de plein droit si réalisation d'opérations BIC ou BNC excédant 30 000 euros ou 30 % du chiffre d'affaires agricole.	Application de l'impôt sur les sociétés : - de plein droit si EARL non familiale (associés autres que parents en ligne directe, frères, sœurs, conjoints) sauf exception ou si réalisation d'opérations BIC ou BNC excédant 30 000 euros ou 30% du chiffre d'affaires agricole - sur option pour les EARL soumises normalement à l'impôt sur le revenu.	Application de l'impôt sur les sociétés : - sur option - de plein droit si réalisation d'opérations BIC ou BNC excédant 30 000 euros ou 30 % du chiffre d'affaires agricole.
(1) abattement de 50 % pour les jeunes agriculteurs associés au titre des 60 premiers mois d'activité (conditions particulières à remplir)			

Source : www.agrisalon.com

Annexe 4

Données SAU communales 2000 et 2007

Communes du SMVM	SAU totale en 2000 (ha)	SAU totale en 2007 (ha)	Superficie totale des communes (ha)	Part de la SAU 2007 dans la superficie communale (%)
ARRADON	770	780	1849	42
ARZON	109	87	893	10
AURAY	105	70	691	10
BADEN	1000	930	2353	40
CRACH	1237	1158	3054	38
ILE AUX MOINES	0	12	320	4
ILE D ARZ	35	34	330	10
LE HEZO	178	173	489	35
LARMOR BADEN	23	19	393	5
LOCMARIAQUER	259	255	1099	23
NOYALO	169	160	493	32
PLOUGOUMELLEN	1075	930	2130	44
PLUNERET	1192	1118	2620	43
SARZEAU	2024	1712	6023	28
SENE	432	458	1994	23
ST ARMEL	371	368	795	46
ST GILDAS DERHUYS	178	135	1528	9
THEIX	2670	2533	4713	54
VANNES	475	440	3230	14
BONO	176	146	596	24
Total	12478	11516	35593	32

Sources: INSEE et PAC 2000/2007
Réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008

Annexe 5

Données communales concernant les cultures et la production laitière

Culture céréalière

Communes du SMVM	Arradon	Arzon	Auray	Baden	Bono (le)	Crach	Hezo (le)	Ile aux Moines	Ile d'Arz	Larmor Baden	
Production 2000 toutes céréales (ha)	317,53	95,40	62,75	426,37	60,25	495,77	56,92	0	2,83	6,37	
Communes du SMVM	Locmariaquer	Noyal	Plougoumelen	Pluneret	Saint Armel	Saint Gildas de Rhuy	Sarzeau	Séné	Theix	Vannes	TOTAL
Production 2000 toutes céréales (ha)	80,69	128,08	407,20	614,70	168,92	11,92	829,82	126,71	965,05	178,29	5134,57
Communes du SMVM	Arradon	Arzon	Auray	Baden	Bono (le)	Crach	Hezo (le)	Ile aux Moines	Ile d'Arz	Larmor Baden	
Production 2007 toutes céréales (ha)	287,43	57,73	32,82	380,47	41,17	446,22	49,36	0	1,41	0	
Communes du SMVM	Locmariaquer	Noyal	Plougoumelen	Pluneret	Saint Armel	Saint Gildas de Rhuy	Sarzeau	Séné	Theix	Vannes	TOTAL
Production 2007 toutes céréales (ha)	59,29	90,82	329,4	542,07	112,39	89,64	626,28	102,61	945,78	119,24	4307,11
						Source: Déclarations de surface PAC 2000 et réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008					

Culture d'oléoprotéagineux

Communes du SMVM	Arradon	Arzon	Auray	Baden	Bono (Ie)	Crach	Hezo (Ie)	Ile aux Moines	Ile d'Arz	Larmor Baden	
<i>Production 2000 ol. (ha)</i>	31,94	5,00	1,69	28,36	0,00	18,03	6,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Production 2007 ol. (ha)</i>	23,31	7,53	7,92	82,59	0,00	8,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Ratio 2007/ 2000 (%)</i>	0,73	1,51	4,69	2,91	/	0,46	0,00	/	/	/	
Communes du SMVM	Locmariaquer	Noyal	Plougoumele n	Pluneret	Saint Armel	Saint Gildas de Rhuy s	Sarzeau	Séné	Theix	Vannes	TOTAL
<i>Production 2000 ol. (ha)</i>	0,88	0,00	30,39	19,87	14,37	5,18	133,70	19,97	69,00	8,50	392,88
<i>Production 2007 ol. (ha)</i>	0	16,14	19,27	48,96	24,71	7,24	98,31	0,00	39,99	19,08	403,36
<i>Ratio 2007/ 2000 (%)</i>	0,00	/	0,63	2,46	1,72	1,40	0,74	0,00	0,58	2,24	1,03
											<i>Source : Déclaration de surfaces PAC 2000 et 2007 et réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008</i>

Production laitière

	Quotas (L) (toutes laiteries & vente directe)		Nb d'exploitations		Variations des quotas	Variations du nb d'exploitations
	2000	2007	2000	2007	2007-2000	2007-2000
ARRADON	1481118	1739737	8	5	1,17	0,63
BADEN	1722242	1591365	12	6	0,92	0,50
BONO	c	0	c	0	/	/
CRACH	3376462	3607898	18	14	1,07	0,78
LE HEZO	c	c	c	c	/	/
LOCMARIAQUER	c	c	c	c	/	/
NOYALO	c	c	c	c	/	/
PLOUGOUMELLEN	1724152	2031655	11	7	1,18	0,64
PLUNERET	2736775	2581011	16	10	0,94	0,63
SARZEAU	2719079	2178474	22	13	0,80	0,59
SENE	0	c	0	c	/	/
ST ARMEL	472750	c	4	c	/	/
THEIX	7996140	8131371	35	25	1,02	0,71
VANNES	752433	c	5	c	/	/
TOTAL	23489504	23514059	141	91	1,001	0,645
<i>Source: Déclaration PAC 2000 et 2007 et réalisation stage DDAF/DDE 56, 2008</i>						

Annexe 6

Synthèse des données de l'évolution 2000-2007 des exploitations

En 2000 :

- 369 exploitations ayant des parcelles dans le périmètre du SMVM
- Pour 268 d'entre elles, le siège de l'exploitation est situé dans le SMVM
- 101 exploitations extérieures au SMVM y possèdent des parcelles

En 2007 :

- 281 exploitations ayant des parcelles dans le périmètre du SMVM
- Pour 194 d'entre elles, le siège de l'exploitation est situé dans le SMVM
- 87 exploitations extérieures au SMVM y possèdent des parcelles

➔ Une diminution globale du nombre d'exploitations agricoles.

Concernant la SAU communale, on passe de 12478 ha en 2000 à 11516 ha en 2007, soit une diminution de 8% en 7 ans.

En 2000, la surface moyenne d'une exploitation était de 40,3 ha ; en 2007, elle était de 51,4 ha, soit une augmentation de près de 28% de la superficie d'une exploitation.

La part de SAU détenue par des exploitants du SMVM en 2000 correspondait à 86,6% de la SAU totale du périmètre ; en 2007, elle correspondait à 87%.

RESUME

L'objectif de ce stage a été de réaliser un projet de pérennisation de l'activité agricole sur le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan à partir d'un diagnostic réactualisé de son agriculture.

Il s'articule en 2 parties :

- Un diagnostic de l'évolution de la situation agricole entre 2000 et 2007.
- Des fiches «outils», comprenant des propositions de maintien qui seront mises à disposition de tous les acteurs concernés.

Situé sur le littoral Sud de la Bretagne, le Golfe du Morbihan est un territoire réputé qui attire toujours plus de population, tant permanente que saisonnière. Pour satisfaire l'arrivée de cette population, les 20 communes du périmètre du SMVM se sont fortement urbanisées ces dernières années, le plus souvent aux dépens de l'agriculture.

La pression foncière qui en découle se ressent particulièrement dans le monde agricole : difficultés pour les exploitants de trouver des terres pour s'agrandir, terres agricoles utilisées pour les loisirs des citoyens... Des pistes de solutions sont donc proposées pour tenter de modérer ces obstacles à la pérennisation de l'agriculture.

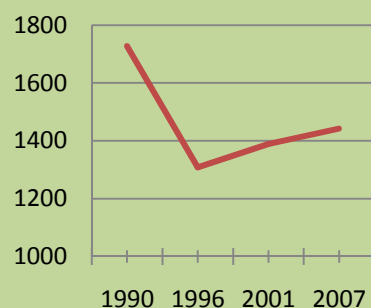
Le diagnostic a mis en évidence que l'agriculture présente sur le SMVM, forte de sa diversité et des atouts liés à la qualité du territoire, peut encore se maintenir et se développer. Mais pour cela, une prise de conscience de la part des différents acteurs du monde agricole est impérative.

Mots clés : agriculture - déprise agricole - pression foncière - littoral - urbanisme - SMVM - Morbihan - exploitation agricole - élevage.

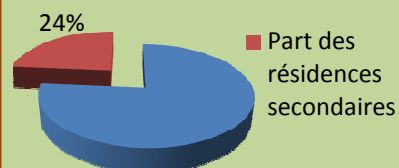
LE TERRITOIRE DU SMVM



Logements commencés



Les logements

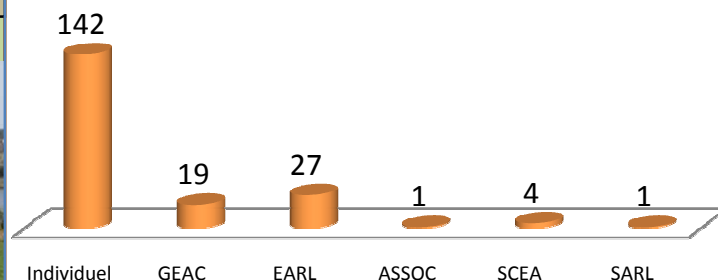


Superficie : 35593 ha
Population: 110196 hab

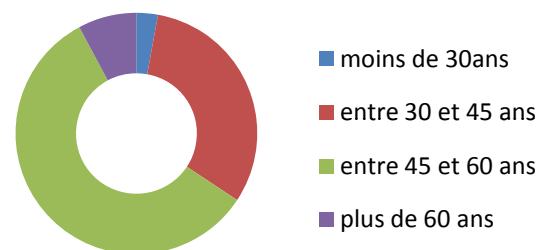
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 194

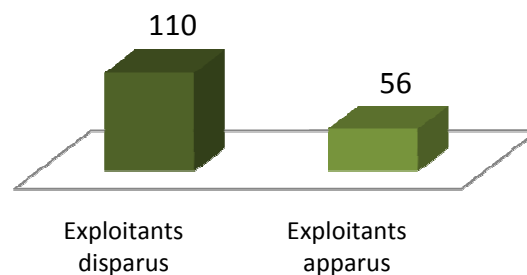
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 32% de la surface totale du SMVM

SAU des exploitations

En 2000

10805 ha

- 845 ha

En 2007

9960 ha

SAU communale

En 2000

12478 ha

- 962 ha

En 2007

11516 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre et le maïs grain. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Nombre d'exploitations maraîchères: 28

• Production animale:

Nombre de bovins : 8 000

Nombre d'ovins/caprins : 1 800

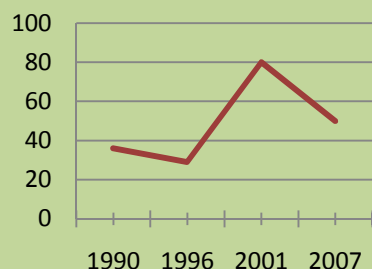
Nombre de porcins : 3 000

D'après les derniers documents d'urbanisme, 274,6 hectares agricoles sont voués à l'urbanisation, soit 2,4 % de la SAU communale totale.

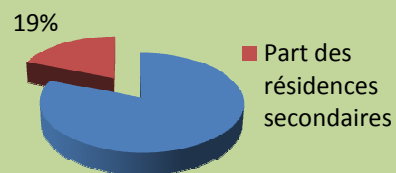
Arradon



Logements commencés



Les logements

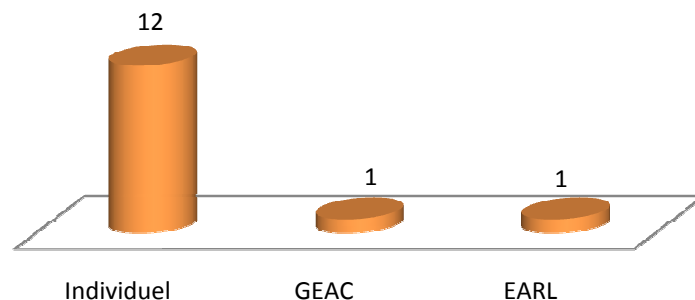


Superficie : 1849 ha
Population: 5125 hab

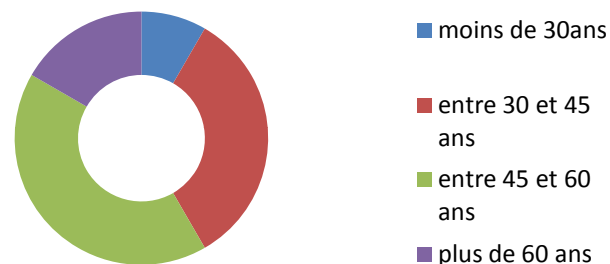
INSEE R06

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 14

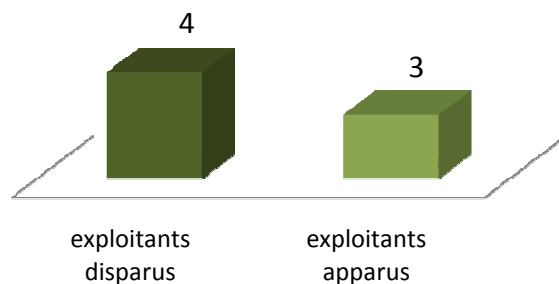
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 42% de la surface totale de la commune

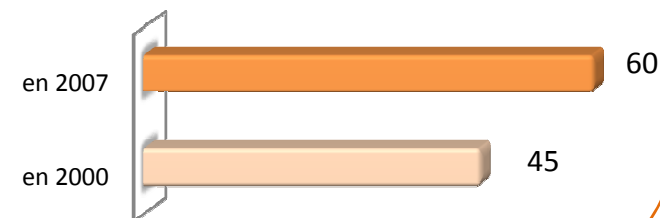
SAU des exploitations

En 2000 : 714 ha → +31 ha → En 2007 : 745 ha

SAU communale

En 2000 : 770 ha → +10 ha → En 2007 : 780 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs et l'orge d'hiver. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins : 730

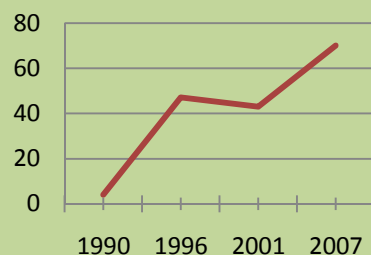
Nombre d'ovins : 60

D'après les derniers documents d'urbanisme, 33,1 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser, soit 4,2 % de la SAU communale.

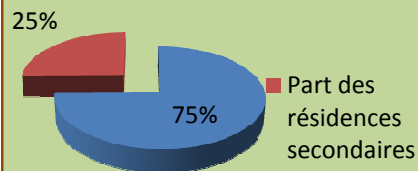
Baden



Logements commencés



Les logements

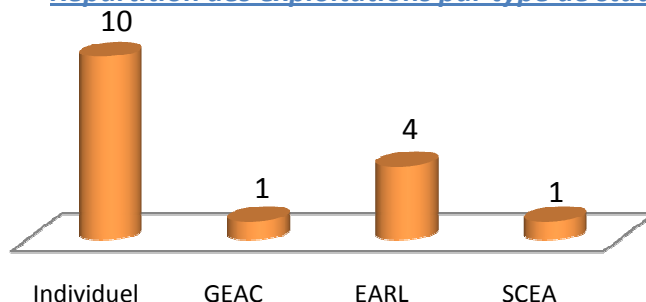


Superficie : 2353 ha
Population: 3370 hab

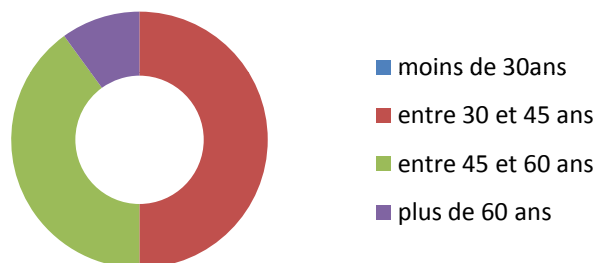
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 16

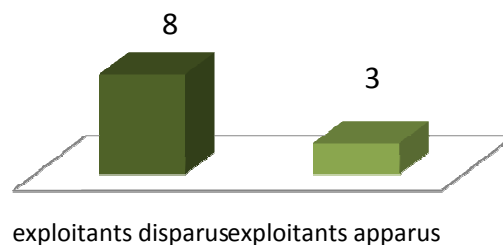
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 40% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations

En 2000 : 1088 ha
En 2007 : 986 ha
Différence : - 102 ha

SAU communale

En 2000 : 1000 ha
En 2007 : 930 ha
Différence : - 70 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs et le colza. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

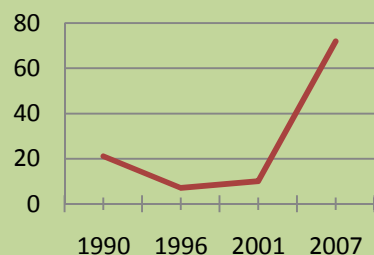
Nombre de bovins : 620

D'après les derniers documents d'urbanisme, 34,7 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 3,7 % de la SAU communale

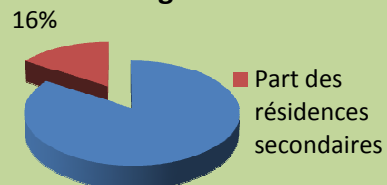
Le Bono



Logements commencés



Les logements

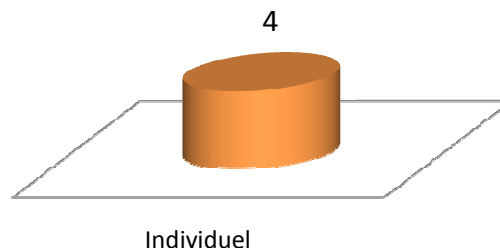


Superficie : 596 ha
Population: 1860 hab

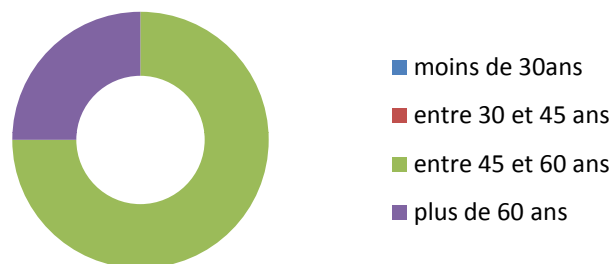
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 4

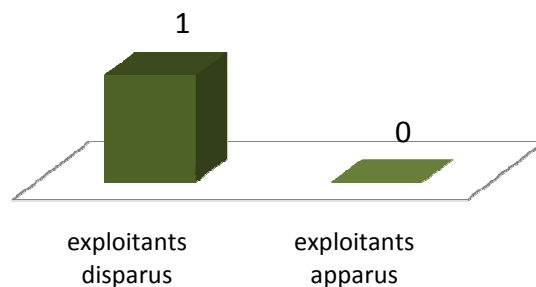
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007

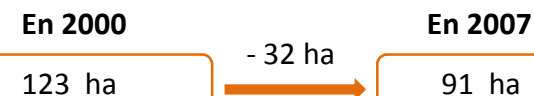


Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007

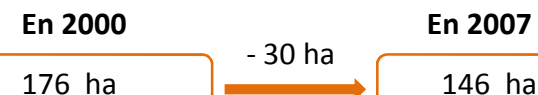


La SAU communale en 2007 correspond à 25% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



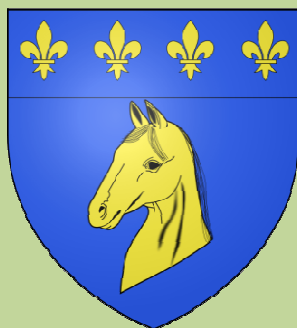
• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

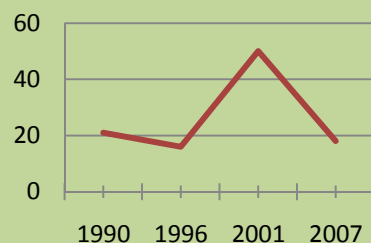
Nombre de bovins : 100

D'après les derniers documents d'urbanisme, 0,8 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 0,5 % de la SAU communale

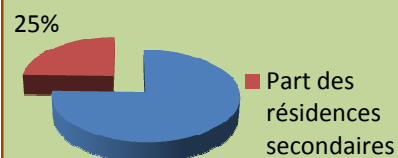
Crach



Logements commencés



Les logements

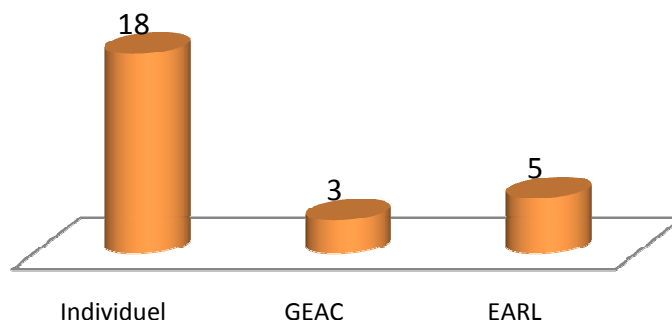


Superficie : 3054 ha
Population: 3030 hab

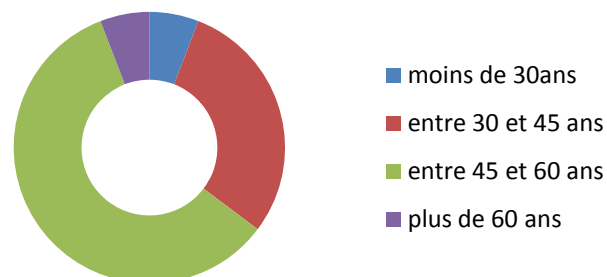
INSEE R05

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 26

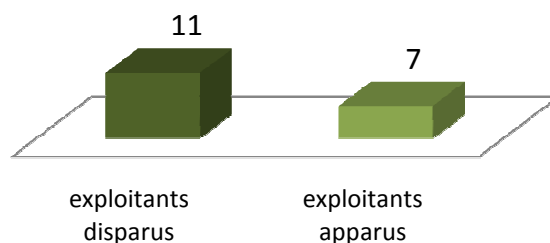
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 38% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations

En 2000 : 1134 ha
En 2007 : 1075 ha
Différence : - 59 ha

SAU communale

En 2000 : 1237 ha
En 2007 : 1157 ha
Différence : - 80 ha

SAU moyenne des exploitations



- Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs et l'orge. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

Production animale

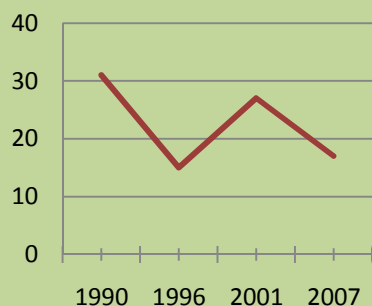
Nombre de bovins: 881
Nombre de caprins : 205
Nombre de porcs : 1000

D'après les derniers documents d'urbanisme, 14,6 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 1,4 % de la SAU communale

Locmariaquer



Logements commencés



Les logements

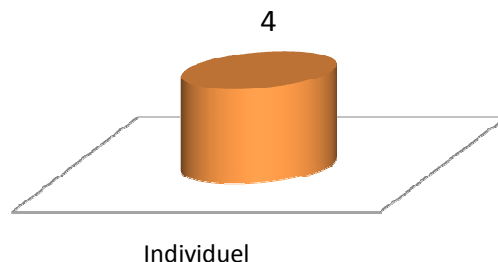


Superficie : 1099 ha
Population : 1366 hab

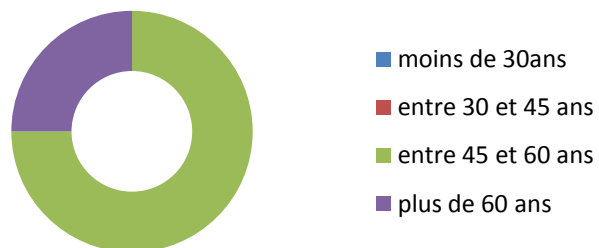
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 4

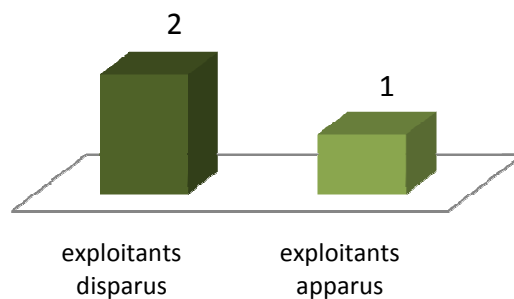
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 15% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



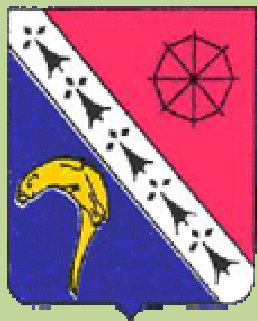
• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

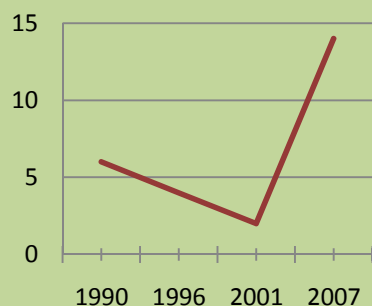
Nombre de bovins : 110

D'après les derniers documents d'urbanisme, 0,4 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 0,2 % de la SAU communale

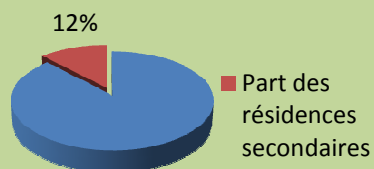
Noyalo



Logements commencés



Les logements

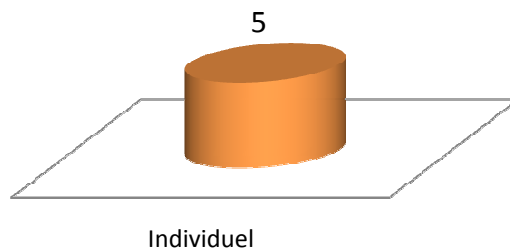


Superficie : 493 ha
Population: 666 hab

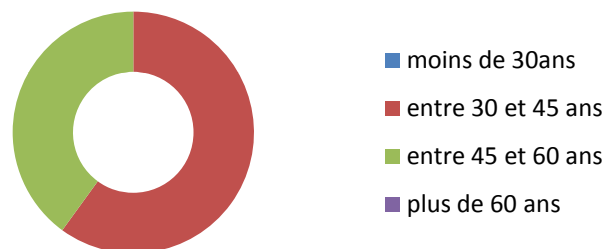
INSEE R04

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 5

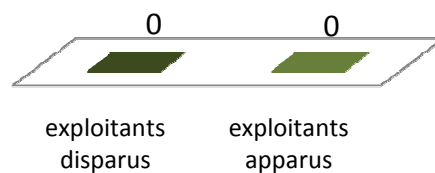
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 52% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

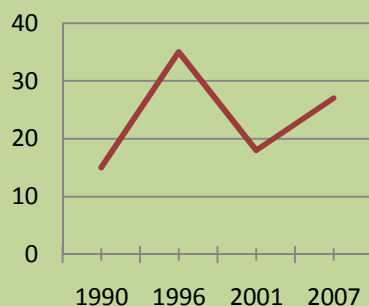
Nombre de bovins : 320

D'après les derniers documents d'urbanisme, 0,2 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 0,07 % de la SAU communale

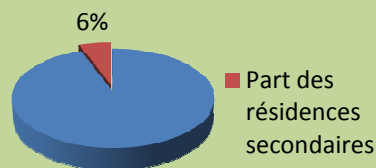
Plougoumelen



Logements commencés



Les logements

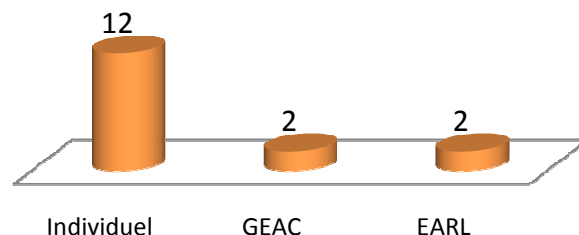


Superficie : 2130 ha
Population: 1762 hab

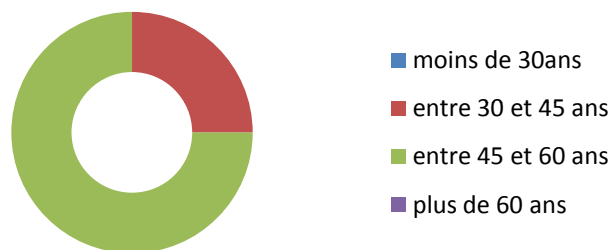
INSEE R05

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 16

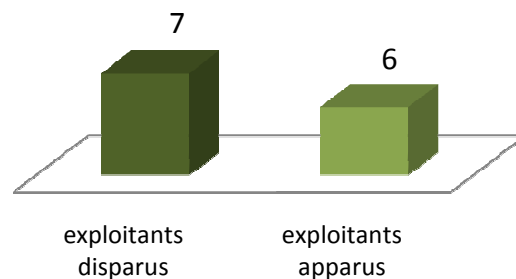
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 44% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

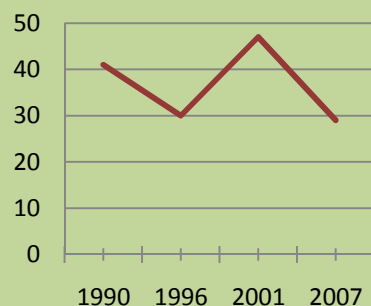
Nombre de bovins : 850

D'après les derniers documents d'urbanisme, 5,4 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 0,6 % de la SAU communale.

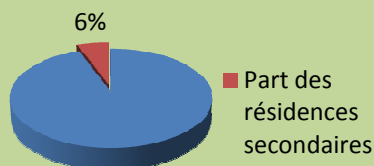
Pluneret



Logements commencés



Les logements

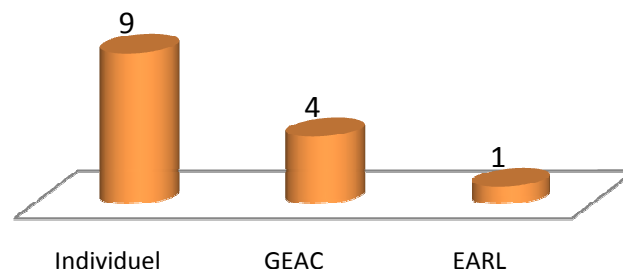


Superficie : 2620 ha
Population: 3728 hab

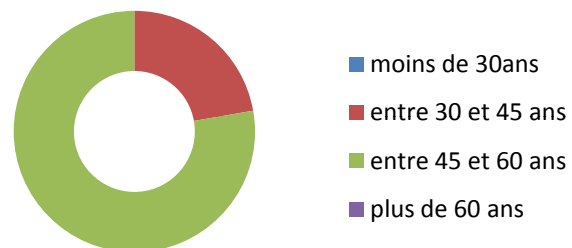
INSEE RR06

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 14

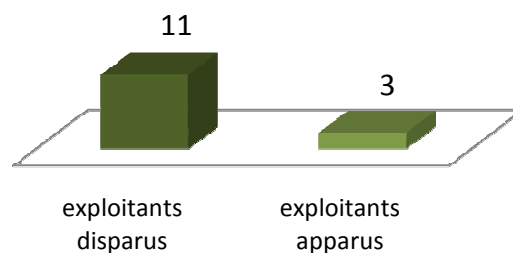
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 43% de la surface totale de la commune

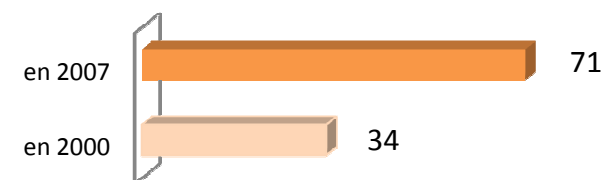
SAU des exploitations

En 2000 : 875 ha
En 2007 : 766 ha
Différence : - 109 ha

SAU communale

En 2000 : 1192 ha
En 2007 : 1118 ha
Différence : - 74 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins : 720

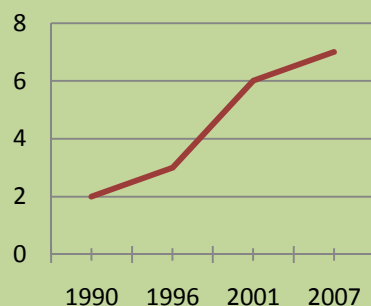
Nombre de porcs : 1720

D'après les derniers documents d'urbanisme, 27,9 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 2,5 % de la SAU communale.

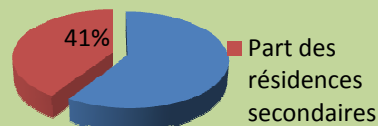
Saint Armel



Logements commencés



Les logements

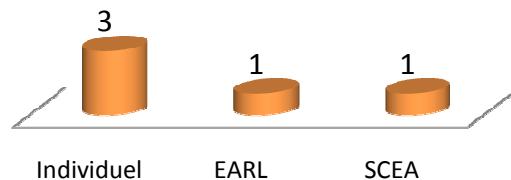


Superficie : 795 ha
Population: 707 hab

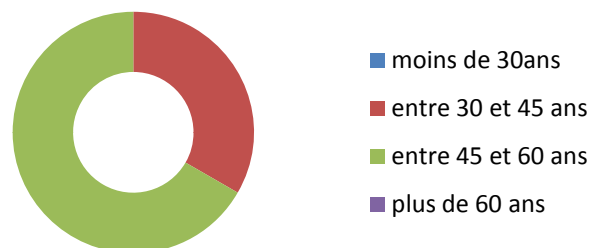
INSEE R04

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 5

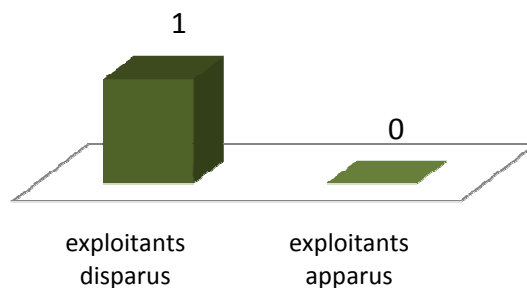
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 46% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



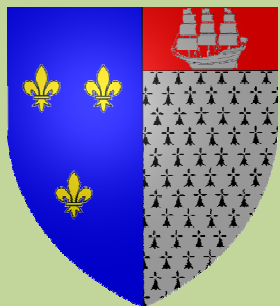
• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

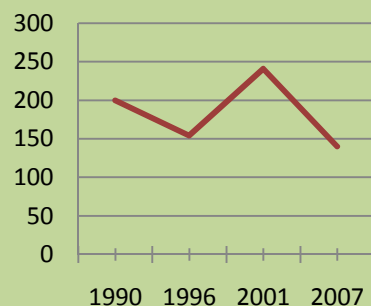
Nombre de bovins: 325

D'après les derniers documents d'urbanisme, aucun espace agricole ne sera voué à l'urbanisation.

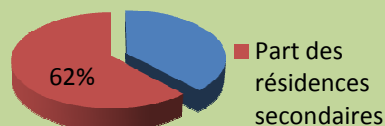
Sarzeau



Logements commencés



Les logements

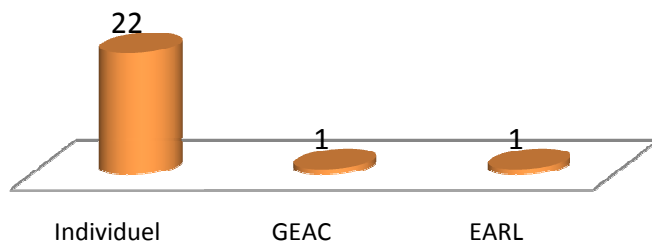


Superficie : 6023 ha
Population: 6134 hab

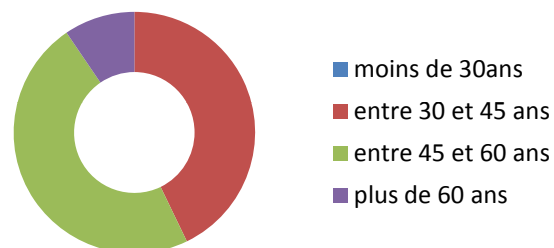
INSEE R04

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 26

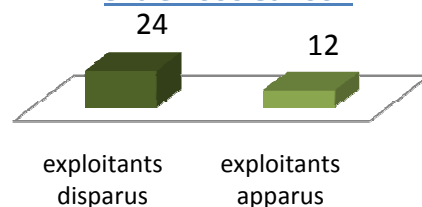
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 28% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations

En 2000 : 2015 ha
En 2007 : 1618 ha
Différence : - 397 ha

SAU communale

En 2000 : 2024 ha
En 2007 : 1712 ha
Différence : - 312 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins: 710

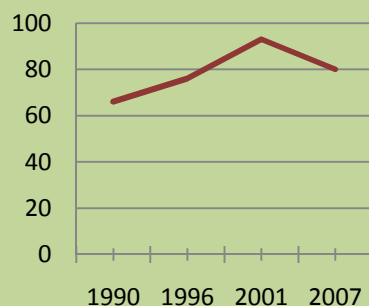
Nombre d'ovins/caprins : 920

D'après les derniers documents d'urbanisme, 14,6 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 0,85 de la SAU communale.

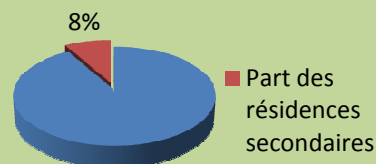
Séné



Logements commencés



Les logements

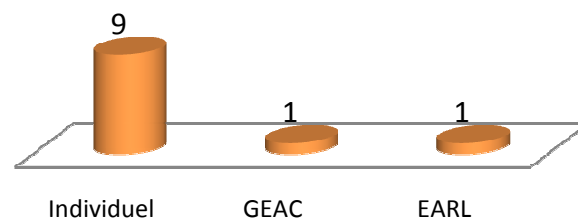


Superficie : 1994 ha
Population: 7871 hab

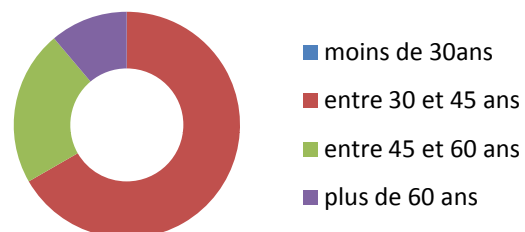
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 11

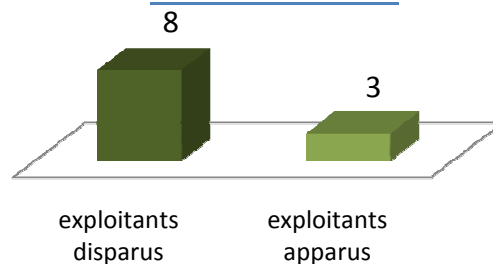
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007

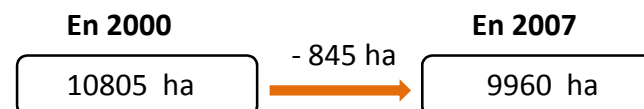


La SAU communale en 2007 correspond à 23% de la surface totale de la commune

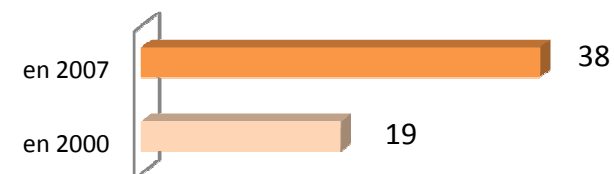
SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, l'orge, le sarrasin et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins : 175

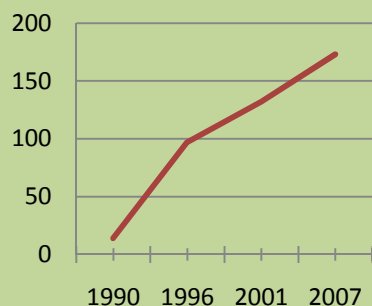
Nombre d'ovins/caprins : 70

D'après les derniers documents d'urbanisme, 22,1 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 4,8 % de la SAU communale

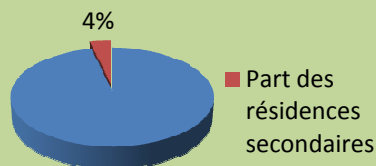
Theix



Logements commencés



Les logements

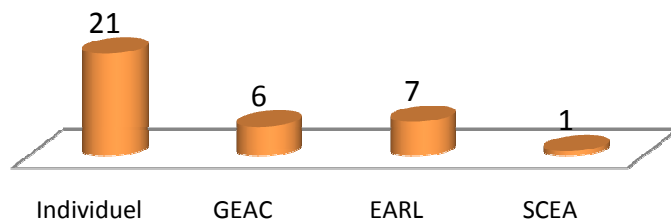


Superficie : 4713 ha
Population: 6364 hab

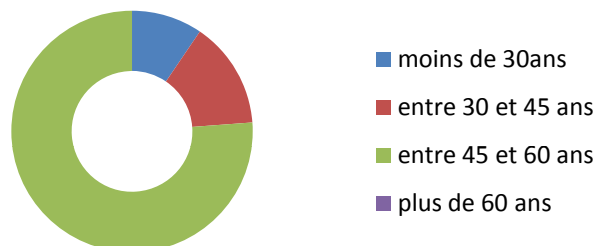
INSEE R05

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 35

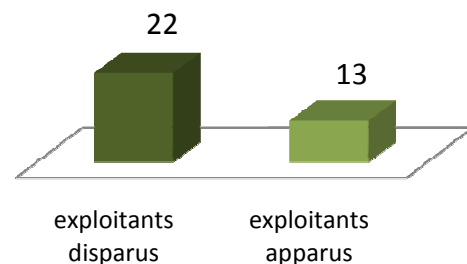
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007

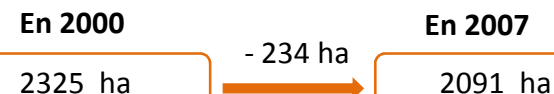


Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007

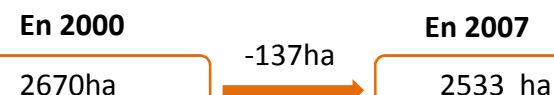


La SAU communale en 2007 correspond à 54% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations



SAU communale



SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le triticale. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins : 1910

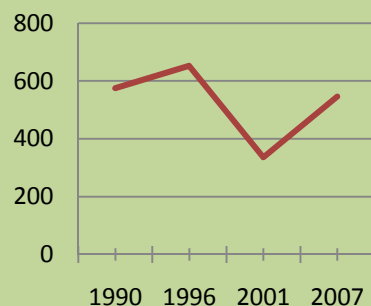
Nombre d'ovins : 360

D'après les derniers documents d'urbanisme, 56,6 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 2,2 % de la SAU communale.

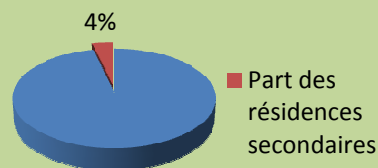
Vannes



Logements commencés



Les logements

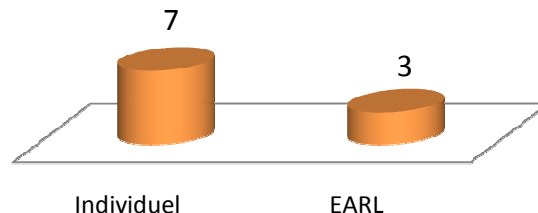


Superficie : 3230 ha
Population: 51759 hab

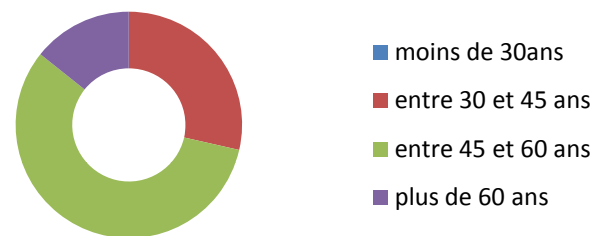
INSEE R99

Nombre d'exploitations agricoles en 2007 : 10

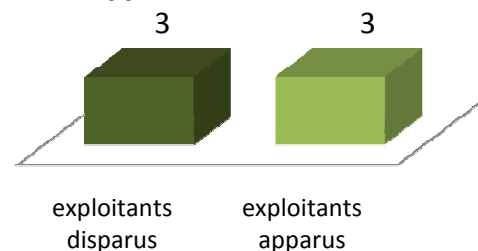
Répartition des exploitations par type de statut



Répartition par âge des producteurs en 2007



Nombres d'exploitants disparus et apparus entre 2000 et 2007



La SAU communale en 2007 correspond à 14% de la surface totale de la commune

SAU des exploitations

En 2000

364 ha

4 ha

En 2007

368 ha

SAU communale

En 2000

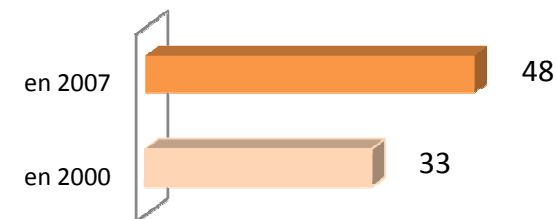
475 ha

- 35 ha

En 2007

440 ha

SAU moyenne des exploitations



• Les principales cultures en 2007 sont le blé tendre, le maïs, le colza et le sarrasin. De nombreuses terres sont en gel et en prairies.

• Production animale

Nombre de bovins : 100

Nombre d'ovins : 144

D'après les derniers documents d'urbanisme, 61,2 hectares agricoles vont devenir des zones à urbaniser. Soit 13,9 % de la SAU communale

ORIENTATIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Type: Mesures incitatives
(réglementation à la suite du
vote du projet de loi).

Bénéficiaires: Les
exploitants agricoles / Les
Elus territoriaux.

Objet ou périmètre:
Le territoire national.

Objectifs:

- Aller vers 100%
d'agriculture durable.
- Satisfaire les attentes
environnementales de
la société.

Définition: «Il s'agit de produire suffisamment, en utilisant les fonctionnements du sol et des systèmes vivants dont nous dépendons (agronomie, auxiliaires de culture...) et en leur garantissant une pérennité, de sécuriser simultanément les productions et les écosystèmes». Les orientations du Grenelle visent aussi à permettre à l'agriculture de mieux produire et valoriser les services environnementaux nécessaires à son fonctionnement dans la durée.

Démarche et acteurs:

«Les sols agricoles sont un capital de production irremplaçable». Il est nécessaire d'agir face aux pressions subies par ces sols dans les domaines de la qualité et sur la surface.

Mesures immédiates:

- Bonus à l'installation des jeunes exploitants agricoles qui choisissent le niveau maximal du référentiel de certification: HVE=Haute Valeur Environnementale.
- *Objectif de création d'une trame verte à l'échelle nationale protégée dans les SCoT et les PLU, afin de conserver les paysages agricoles et la biodiversité:* Dans le contenu des PLU, élaborer des cahiers des charges à respecter par chaque activité, sur le territoire de la trame verte / Inscrire dans les PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et l'étalement urbain.
- *Permettre au PLU de fixer des critères à respecter par chacun, notamment au sujet des exploitations agricoles:* Inciter la mise en place de ZAP et de PAEN / Renforcer les outils de gestion du foncier / Incitation financière sous condition environnementale pour les communes rurales qui se dotent d'un PLU ou qui préservent leurs espaces agricoles / Soutien financier à la valorisation d'espèces locales et de la biodiversité / Valorisation des associations d'amateurs et d'agriculteurs intervenant dans la conservation des espèces végétales cultivées et animales.

ORIENTATIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Type: Mesures incitatives (réglementation à la suite du vote du projet de loi).

Bénéficiaires: Les exploitants agricoles / Les Elus territoriaux.

Objet ou périmètre:
Le territoire national.

Objectifs:

- Aller vers 100% d'agriculture durable.
- Satisfaire les attentes environnementales de la société.

Démarche et acteurs:

- *Afin de promouvoir l'agriculture biologique, dans le but d'atteindre 20% de la SAU en 2020:* Elévation du plafond des aides, notamment permanentes / Maintien du crédit d'impôt / Bonus pour l'installation des jeunes en agriculture biologique / Garantie pour les exploitants bio à l'accès aux financements professionnels / Aide à l'emploi pour les exploitants bio qui utilisent beaucoup de main d'œuvre (maraichage) / Conversion des zones fragiles en territoire bio / Orientation des aides à l'investissement dans le but de favoriser les projets durables / Orientation de la politique foncière en favorisant l'implantation des jeunes et la transmission à d'exploitations bio à des repreneurs bio.
- *Afin de s'orienter vers une société sobre en énergie et en ressources:* Réduire l'utilisation d'engrais azotés / Promouvoir des techniques culturales adaptées / Promouvoir les exploitations autonomes en énergie.

Financements associés : Ils seront votés à la suite de l'approbation du projet de loi.

Portée juridique ou morale:

Un projet de loi sera soumis au Parlement à l'automne 2008. Il fixe les objectifs visés par le Grenelle. Les modalités techniques et financières feront l'objet d'autres textes à venir.

Intérêts – limites:

Améliorer la communication auprès des exploitants agricoles / Permettre la connaissance des mesures adoptées.

Textes associés:

- Le Grenelle de l'Environnement
 - Thèmes «Production et consommation» / «changement climatique»
 - Groupes de travail: n°4 «adopter des modes de production et de consommation durables: agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables du territoire» / n°1 «lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie»

LUTTE CONTRE L'ENFRICHEMENT

Type: Incitatif / Législatif / Réglementaire.

Bénéficiaires: Exploitants agricoles / Propriétaires fonciers / Collectivités.

Objet ou périmètre: Tout terrain qualifié de friche: qui correspond à un état transitoire, celui d'une terre anciennement cultivée ou pâturée, puis abandonnée qui évolue naturellement vers la forêt. Attention, à distinguer de la jachère.

Objectifs:

- Réalisation d'un recensement.
- Remise en culture.
- Entretien du paysage et lutte contre les risques naturels (incendie...).

Définition: Les friches, problématique récurrente au sein des communes littorales du Golfe. Les friches constituent une réelle réserve foncière de terres agricoles non exploitées. Leur reconquête permettrait de répondre, entre autres, à la demande des exploitants agricoles à la recherche de terrains.

Démarche et acteurs pour l'élaboration d'un programme de gestion des friches:

- Mise en place d'un groupe de travail avec différents acteurs locaux.

Réalisation d'un inventaire exhaustif: nature (friche, demi-friche, friche potentielle...), nature juridique de la propriété, identification des potentialités fonctionnelles et agronomiques.

- Effectuer une étude de réhabilitation sur ces espaces / Travailler avec les propriétaires fonciers sur une remise en culture / Réaliser une hiérarchisation des secteurs d'intervention / Elaborer des scénarii / Evaluation du financement nécessaire / Mise en place d'un calendrier / Instauration d'un système de veille en interne pour repérer de nouvelles friches et mettre à jour la base d'identification des friches.

- Mesures incitatives:

Actions agro-environnementales: remise en état des parcelles embroussaillées, le maintien de l'ouverture des milieux par la fauche ou la pâture et le reboisement.

- Mesures réglementaires:

Mise en valeur agricole des terres incultes: toute personne physique ou morale, peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une ou plusieurs parcelles considérée comme friche. La commission départementale d'aménagement foncier se prononce sur l'état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste ainsi que sur les possibilités de remise en valeur. Si l'état d'inculture est reconnu, le préfet met en demeure le propriétaire ou l'exploitant de mettre en valeur les fonds concernés. En cas de refus ou d'inaction, le préfet peut attribuer l'autorisation d'exploiter au candidat qui en a exprimé la demande / Cette démarche peut émaner directement du Conseil Général.

LUTTE CONTRE L'ENFRICHEMENT

Type: Incitatif / Législatif / Réglementaire.

Bénéficiaires: Exploitants agricoles / Propriétaires fonciers / Collectivités.

Objet ou périmètre: Tout terrain qualifié de friche: qui correspond à un état transitoire, celui d'une terre anciennement cultivée ou pâturée, puis abandonnée qui évolue naturellement vers la forêt. Attention, à distinguer de la jachère.

Objectifs:

- Réalisation d'un recensement.
- Remise en culture.
- Entretien du paysage et lutte contre les risques naturels (incendie...).

Démarche et acteurs (suite):

Atteintes à l'environnement et lutte contre les risques naturels: obligation d'entretien à une distance de moins de 50 m des habitations et dépendances / le Maire peut ordonner pour des motifs d'environnement (risque d'incendie, dégâts des eaux, présence d'animaux indésirables...) la remise en état d'un terrain. Si cette demande reste sans effet, il peut faire procéder à l'exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire.

Lorsqu'aucun accord amiable ne peut être contracté avec les propriétaires ou lorsque les propriétaires ne peuvent pas être identifiés: une remise en culture est possible par le biais de deux articles de loi : l'article 539 du code civil sur les biens vacants, qui permet de demander le classement dans le domaine public puis la mise en vente des terres sans propriétaire et l'article L 125-1 du code rural qui permet au Préfet d'imposer la remise en culture des terres.

Financements associés : Prime herbagère agro-environnementale / indemnité compensatrice des handicaps naturels / Crédits communautaires (FEADER, aides PAC).

Portée juridique ou morale:

Permet d'avoir un appui juridique pour les démarches entreprises.

Intérêts – limites:

La phase de recherche et de prise de contact avec les propriétaires fonciers requiert du temps.

Textes réglementaires associés:

- *Code rural:*
 - article L 125-1 et suivants
- *Code des collectivités territoriales:*
 - article L 2213-25
- *Code général des collectivités locales*
 - article L12213-5
- *Code civil:*
 - article 539

INSTANCE D'ÉCHANGE

Type : Groupe de travail
(dans un premier temps).

Bénéficiaires : L'ensemble
de la profession agricole /
Les Elus territoriaux.

Objet ou périmètre :
Le périmètre du SMVM

Objectifs:

- Rassembler tous les acteurs qui touchent, de près ou de loin, le monde agricole.
- Amélioration de la connaissance du territoire et de ses activités.

Définition: Il s'agit de mettre en place une instance d'échange, de concertation et de conseil. Elle rassemblera l'ensemble des acteurs en relation, directe ou indirecte, avec le monde agricole et améliorera la connaissance du territoire.

Démarche et acteurs:

- Constitution du groupe de travail constituant l'instance d'échange:



INSTANCE D'ÉCHANGE

Type : Groupe de travail
(dans un premier temps).

Bénéficiaires : L'ensemble
de la profession agricole /
Les Elus territoriaux.

Objet ou périmètre :
Le périmètre du SMVM

Objectifs:

- Rassembler tous les acteurs qui touchent, de près ou de loin, le monde agricole.
- Amélioration de la connaissance du territoire et de ses activités.

Démarche et acteurs :

Voici quels seront les principaux thèmes d'études abordés dans un premier temps:

- Pour améliorer la connaissance du territoire:
 - ✓ Recensement et gestion des friches.
 - ✓ Réaliser une étude de marché afin de connaître la demande des consommateurs sur ce territoire.
 - ✓ Aide à la gestion du foncier.
- Pour rassembler et communiquer:
 - ✓ Sensibilisation des acteurs à la problématique de la déprise agricole.
 - ✓ Aide pour les jeunes qui souhaitent s'installer.
 - ✓ Information des divers acteurs sur les solutions existantes afin de répondre aux problématiques agricoles.
 - ✓ Conseil auprès des Mairies sur les outils réglementaires existants.

Financements associés : N'engendre aucun financement.

Portée juridique ou morale :

Instance ayant force de conseil et de sensibilisation.

Intérêts – limites :

Il faudra s'assurer de convier l'ensemble des acteurs.
La présence d'une volonté politique est nécessaire.

Textes réglementaires associés :

- Article L125-1 du Code Rural
- Article 539 du Code Civil
- Loi littorale
- Charte de l'agriculture et de l'urbanisme du Morbihan

LES P.A.E.N

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains.

Type : Réglementaire.

Bénéficiaires :

Propriétaires / Exploitants agricoles.

Objet ou périmètre :

Le périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles en zone urbaine ou à urbaniser (POS/PLU) ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Toute réduction se réalise par décret.

Objectifs :

- Apporter un élément de stabilité en réunissant dans un même outil une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement.
- La notion de concertation y figure comme une obligation.

Définition: Il s'agit d'un outil créé pour lutter contre l'accélération de l'étalement urbain et préserver les espaces périurbains non bâtis. Il assure la protection et l'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains.

Démarche et acteurs :

Il importe que l'espace identifié soit un espace porteur d'un projet mettant en valeur la multifonctionnalité reconnue d'un territoire sur lequel les activités et les aménagements pourront évoluer et se développer conformément à un programme d'action, préalablement élaboré en concertation avec les différents acteurs concernés.

Les PAEN peuvent approfondir des politiques déjà mises en place, que ce soit dans le domaine foncier, agricoles, forestières ou périurbaines. Cela permet de renforcer la planification urbaine. Les PAEN mis en place seront d'autant plus stables qu'ils seront portés par une volonté politique forte.

Dans le périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption. La préemption s'applique notamment sur tout terrain bâti ou non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux. Les biens acquis intègrent le domaine privé de la collectivité locale ou de l'établissement public et doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'action. Ils ne peuvent être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser du PLU.

En zone espace naturel sensible (ENS), la préemption se fait par exercice du droit de préemption ENS ; hors zone ENS, par mobilisation du droit de préemption Safer, à la demande et au nom du département, dans le cadre d'une convention département-Safer.

LES P.A.E.N

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains.

Type : Réglementaire.

Bénéficiaires :

Propriétaires / Exploitants agricoles.

Objet ou périmètre :

Le périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles en zone urbaine ou à urbaniser (POS/PLU) ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Toute réduction se réalise par décret.

Objectifs :

- Apporter un élément de stabilité en réunissant dans un même outil une possibilité de maîtrise foncière et un projet de développement et d'aménagement.
- La notion de concertation y figure comme une obligation.

Démarche et acteurs:

- Un programme d'action est élaboré par le département, avec l'accord des communes et avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts ONF (si concerné), du PNR ou de l'organe de gestion du parc national (le cas échéant).
- Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Financements associés : Fonds propres, et provenant des collectivités territoriales.

Portée juridique ou morale :

Cette loi propose d'apporter une nouvelle compétence départementale.

Intérêts – limites :

Un réel engagement communal est indispensable puisque le périmètre d'intervention ne peut être validé sans l'accord de la - ou les - commune(s) concernée(s).

Textes réglementaires associés :

- Loi relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005).
- Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006.
Articles L.143-1 à L.143-6 et R.143-1 à R.143-9 du code de l'urbanisme.

LES Z.A.P

Zones Agricoles Protégées

Type : Réglementaire.

Bénéficiaires :

Propriétaires / Exploitants agricoles.

Objet ou périmètre :

Une zone agricole dont la protection présente un intérêt général (généralement à une échelle communale ou intercommunale).

Objectifs :

Protéger les zones agricoles menacées de disparition par l'urbanisation en prenant en compte les influences des projets sur les exploitations agricoles, la qualité de vie de la population et la qualité des paysages.

Définition: Démarche et statut de protection juridique de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique, dans le cadre de la préservation des zones agricoles face à l'urbanisation. Elles n'engendrent pas de modifications dans la pratique et l'occupation des sols.

Démarche et acteurs :

Les ZAP ont été créées par la loi d'Orientation Agricole de 1999. La procédure est ouverte par le Préfet qui établit un projet de délimitation et de classement d'une zone agricole en ZAP. La délimitation peut lui être soumise par une (ou plusieurs) commune(s).

L'élaboration du dossier doit traduire la concertation à mener avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs concernés, Chambre d'Agriculture, SAFER, collectivités, personnes publiques et associations locales de protection de l'environnement):

- Soumission d'une collectivité locale ou initiative du Préfet.
- Soumission pour avis à la Chambre d'Agriculture, à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, à l'Institut National des Appellations d'Origine et aux syndicats de défense et de gestion.
- Soumission à enquête publique par le Préfet dans les communes concernées.
- Délibération des conseils municipaux concernés au vu des avis et des résultats de l'enquête publique pour accord.
- Arrêté préfectoral notifiant le classement en ZAP.

Les effets juridiques attachés à la création de la zone ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité prévues (affichage de l'arrêté pendant un mois en mairie, publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, mention dans deux journaux diffusés dans le département).

LES Z.A.P

Zones Agricoles Protégées

Type : Réglementaire.

Bénéficiaires :
Propriétaires / Exploitants agricoles.

Objet ou périmètre :
Une zone agricole dont la protection présente un intérêt général (généralement à une échelle communale ou intercommunale).

Objectifs :
Protéger les zones agricoles menacées de disparition par l'urbanisation en prenant en compte les influences des projets sur les exploitations agricoles, la qualité de vie de la population et la qualité des paysages.

Réalisation : Stage DDAF/DDE 56, 2008

Composition du dossier de proposition:

- Un rapport de présentation : analyse détaillée des caractéristiques agricoles et de la situation de la zone dans son environnement et objectifs de sa protection et de sa mise en valeur.
- Un plan de situation.
- Un plan de délimitation du (ou des) périmètre(s) de la zone à une échelle permettant l'identification de chaque parcelle.

Portée juridique ou morale :

Les ZAP sont des servitudes d'utilité publique qui doivent être reportées dans les PLU: cela n'interdit pas les changements d'occupation des sols mais nécessite une demande d'autorisation. La maîtrise de ces changements sera prise en charge par les documents d'urbanisme à travers les éventuelles limitations ou interdictions qui seront jugées opportunes.

Intérêts – limites :

Les ZAP érigent la « vocation agricole » d'un territoire en « servitude d'utilité publique » le soustrayant aux aléas des fluctuations du droit des sols. Cet outil étant récent, il a très peu été mis en œuvre. Il garde donc un caractère expérimental et une certaine souplesse.

Financements associés : Pas de financement nécessaire.

Textes réglementaire associés :

- Loi N°99-574 du 09/07/1999 d'orientation agricole: son article 108 modifiant l'article L.112.2 du code rural.
- Décret N°2001-244 du 20/03/2001: sous section 2 modifiant les art. R.112.1 et suivants du code rural.
- Circulaire 99.63 du 10/09/99.
- Code rural: art. L.125, art.L.112.2 et art. R.112.1 et suivants.
- Code de l'urbanisme: art. L.126.1, R.123.14, R.126.3 et R.421.38.18.

Projets Innovants / Activités de Diversification

Type : Mesures incitatives /
Montage de projets.

Bénéficiaires :

Les exploitants agricoles /
Les consommateurs.

Objet ou périmètre :

Le périmètre du SMVM.

Objectifs :

- Développer une agriculture diversifiée, originale et de qualité.
- Mettre en valeur l'ensemble du potentiel agricole et des savoirs-faire du territoire.
- Mettre en place des réseaux de distribution, permettant de répondre avec plus d'efficacité à une demande croissante.

Définition : Mise en valeur de tous projets innovants agricoles, permettant une valorisation, tant financière (viable) que qualitative, des productions agricoles. Les projets doivent comporter une programmation, une gestion, un suivi et une évaluation des produits. Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi par les différents réseaux existants.

Démarche et acteurs pour l'accompagnement de projets agricoles innovants:

Les projets innovants reposant sur les activités de diversification agricoles peuvent être de nature diverse :

- les circuits courts de commercialisation, et notamment la vente directe, qui peuvent passer par des réseaux organisés tels que les marchés, les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), ou par des initiatives individuelles via des paniers primeurs ou de l'auto-cueillette.
- le maraîchage, qui fonctionne en vente indirecte par le biais de revente à des supermarchés ou en vente directe, et surtout qui permet d'obtenir des produits originaux à forte valeur ajoutée.
- l'agriculture biologique.
- la labellisation.
- les activités telles que l'apiculture, la saliculture, l'horticulture...
- les réseaux d'accueil/hébergement à la ferme.
- les activités de tourisme pouvant passer par des réseaux tels que Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme, Chambres et Tables d'hôtes.
- les réseaux de découverte du territoire comme Terroirs 44, qui associe différents exploitants, artisans et commerçants de Loire Atlantique et qui a pour objectif de faire découvrir aux consommateurs les différents produits de qualité qui se trouvent sur leur territoire.

Projets Innovants / Activités de Diversification

Type : Mesures incitatives /
Montage de projets.

Bénéficiaires :

Les exploitants agricoles /
Les consommateurs.

Objet ou périmètre :

Le périmètre du SMVM.

Objectifs :

- Développer une agriculture diversifiée, originale et de qualité.
- Mettre en valeur l'ensemble du potentiel agricole et des savoirs-faire du territoire.
- Mettre en place des réseaux de distribution, permettant de répondre avec plus d'efficacité à une demande croissante.

Démarche et acteurs (suite) :

Tous ces projets doivent bien évidemment être économiquement rentables pour les producteurs, mais doivent aussi assurer la production de produits de qualité supérieure à celle des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Une bonne structuration des projets permettrait de répartir le travail et donc de libérer du temps pour les exploitants ; cela permet également d'élargir l'offre et de viser une clientèle plus large.

Le territoire doit, pour cela, présenter une demande suffisante, ainsi qu'une population impliquée dans ces démarches de qualité: c'est le cas sur le territoire du SMVM.

En outre, l'accompagnement de ces démarches par des réseaux existants tels que l'Association Régionale des Vendeurs Directs (ARVD), peut aider à l'aboutissement de projets viables.

Financements associés : Axe LEADER du programme FEADER (Pays de Vannes), Aides à la Réalisation de Projets Innovants (ARPI), Bourses régionales à l'innovation (BRI), Département.

Portée juridique ou morale :

Ils peuvent rentrer dans le cadre d'objectifs territoriaux.

Textes réglementaires associés :

- Grenelle de l'environnement.
- Projet Agricole Départemental
- Schéma Départemental de Développement des Structures Agricoles.

Intérêts – limites :

- Permet de structurer l'offre, afin d'assurer sa solidité et sa permanence face à la demande.
- Doit pouvoir compléter l'agriculture conventionnelle déjà en place.
- Demande une implication et une information plus forte du consommateur et de l'exploitant sur le long terme.

HIERARCHISATION DES VOIES DE CIRCULATION DANS L'ESPACE AGRICOLE

Type : Réglementaire (arrêté municipal, départemental et/ou préfectoral).

Bénéficiaires :

Tout utilisateur des voies de circulation dans l'espace agricole.

Objet ou périmètre :

Espace agricole communal.

Objectifs :

- Déterminer la fonction de chacune des voies afin d'éviter tout conflit d'usage.
- Faciliter la circulation pour les troupeaux et les véhicules agricoles.

Définition : Il s'agit de définir clairement les usages sur les sentes agricoles par le biais d'une hiérarchisation des voies. Ainsi, chacun des usagers (agriculteur, promeneur, cycliste, cavalier...) pourra exercer son activité sans compromettre celle des autres. Cette problématique est particulièrement présente lors de la période estivale.

Démarche et acteurs :

Dans un premier temps, un recensement dans la voirie agricole est nécessaire. Cela permettra de réaliser un diagnostic de la propriété, leur état, leur usage, leur entretien et de mettre en évidence les dysfonctionnements actuels, s'ils existent. *Par exemple: charge de trafic importante sur des axes peu adaptés, problème de maillage de réseau, de lisibilité, de jalonnement, difficultés pour faire cohabiter sur un même espace les différents véhicules ainsi que les déplacements alternatifs, vulnérabilité...*

D'autres fonctions essentielles du réseau de voirie doivent être considérées: accessibilité, fonction sociale et fonction paysagère et environnementale.

- Par la suite, il faut définir et hiérarchiser les différents niveaux de voiries, qui se distinguent par leur caractéristiques techniques (largeur, revêtement, fréquentation...) et par leur utilisation. Cette distinction devra aussi se retrouver visuellement sur des plans et la signalétique (coloris, figurés...). *Par exemple: voies de desserte locale interne à la commune, voies de desserte d'exploitations agricoles, voies exclusivement réservées aux modes de déplacements doux...*

- Une fois mise en place, cette hiérarchisation déterminera clairement la fonction de chacune des voiries. *Cela pourra conduire à stabiliser des accotements pour permettre aux engins agricoles de laisser passer des véhicules légers, stabiliser les abords de parcelles agricoles afin d'en faciliter l'entrée et la sortie...*

- Ce travail peut donner lieu à des améliorations tels que l'élargissement ou le rétrécissement de voies. *Par exemple: il faut une largeur utile disponible de 5m50 pour le passage d'engins agricoles.*

HIERARCHISATION DES VOIES DE CIRCULATION DANS L'ESPACE AGRICOLE

Type : Réglementaire (arrêté municipal, départemental et/ou préfectoral).

Bénéficiaires :

Tout utilisateur des voies de circulation dans l'espace agricole.

Objet ou périmètre :

Espace agricole communal.

Objectifs :

- Déterminer la fonction de chacune des voies afin d'éviter tout conflit d'usage.
- Faciliter la circulation pour les troupeaux et les véhicules agricoles.

Démarche et acteurs (suite) :

- Une diffusion massive de ce plan, sera effectuée sous forme d'une plaquette plastifiée format A4 auprès des habitants et usagers de la commune.
- Il est nécessaire de trouver un usage commun à tous les modes de déplacement pour définir les fonctions des différentes voies et les traduire à travers des principes d'aménagement.
La réalisation d'une signalétique, à des fins informatives plus que restrictives, est par conséquent souhaitée. Son rôle étant de sensibiliser les différents usagers au partage de l'espace, mais aussi au respect des terrains agricoles. Le plan de hiérarchisation des voies de circulation sera diffusé présent et cette signalétique devra être implantée aux entrées des différentes voies.

Financements associés : Un partenariat de financement pour la réalisation des plaquettes, de la signalétique et des éventuels travaux sera recherché.

Textes réglementaires associés :

L'arrêté communal, départemental et/ou préfectoral.

Portée juridique ou morale :

Permet d'avoir une réglementation à l'échelle locale en cas de litige quant à l'usage d'un chemin situé dans la zone agricole.

Intérêts – limites :

Il serait judicieux d'intégrer tous les usagers tels que les différentes associations de randonnée pédestre, de cyclisme, les centres équestres à proximité...mais aussi les usagers recensés par les communes ainsi que les services de secours (SDIS, gendarmerie).